
Statistique policière de la criminalité (SPC)

Rapport annuel 2012

Table des matières

1	Introduction	6
2	Aperçu.....	6
2.1	Infractions selon la loi.....	10
2.1.1	Répartition des infractions selon la loi.....	10
2.1.2	Élucidations et évolution des infractions selon la loi	10
2.2	Infractions du Code pénal (CP).....	11
2.2.1	Répartition selon les titres du Code pénal (CP)	11
2.2.2	Titres du Code pénal et sélection d'infractions : élucidations et évolution des infractions....	12
2.2.3	Sélection d'infractions du Code pénal avec indication des élucidations (y compris celles des années précédentes).....	13
2.3	Infractions selon la répartition géographique	14
2.3.1	Code pénal (CP).....	14
2.3.1.1	Fréquence (‰) par district.....	14
2.3.1.2	Fréquence (‰) et évolution par district	15
2.3.1.3	Fréquence (‰) par commune	15
2.3.1.4	Fréquence (‰) et évolution par commune.....	16
2.3.2	Loi sur les stupéfiants (LStup).....	17
2.3.2.1	Fréquence (‰) par district.....	17
2.3.2.2	Fréquence (‰) et évolution par district	18
2.3.2.3	Fréquence (‰) par commune	18
2.3.2.4	Fréquence (‰) et évolution par commune.....	19
2.3.3	Loi sur les étrangers (LEtr).....	20
2.3.3.1	Fréquence (‰) par district.....	20
2.3.3.2	Fréquence (‰) et évolution par district	20
2.3.3.3	Fréquence (‰) par commune	21
2.3.3.4	Fréquence (‰) et évolution par commune.....	22
2.4	Prévenus selon la loi.....	23
2.4.1	Répartition de l'âge et du sexe selon la loi.....	23
2.4.1.1	Code pénal (CP).....	23
2.4.1.2	Loi sur les stupéfiants (LStup).....	24
2.4.1.3	Loi sur les étrangers (LEtr).....	24
2.4.2	Nationalité des prévenus selon la loi (Suisse/étrangers selon le statut de séjour)	25
2.4.3	Nationalité selon la loi et le statut de séjour	26
2.4.3.1	Code pénal (CP).....	27
2.4.3.2	Loi sur les stupéfiants (LStup).....	27
2.4.3.3	Loi sur les étrangers (LEtr).....	28
2.4.4	Nombre d'infractions dans une année civile par prévenu	28
2.4.4.1	Code pénal (CP).....	28
2.4.4.2	Loi sur les stupéfiants (LStup).....	29
2.4.4.3	Loi sur les étrangers (LEtr).....	29
2.4.5	Nombre de prévenus par infraction au Code pénal (CP).....	30
3	Partie détaillée.....	31

3.1	Infractions de violence	31
3.1.1	Infractions de violence: répartition selon le type de violence	31
3.1.2	Infractions de violence: élucidations et évolution des infractions.....	32
3.1.3	Infractions de violence selon l'endroit.....	33
3.1.3.1	Infractions de violence selon l'endroit: public–privé	33
3.1.3.2	Infractions de violence selon l'endroit: catégories détaillées	33
3.1.4	Infractions de violence selon l'instrument.....	34
3.1.4.1	Lésions corporelles graves	34
3.1.5	Prévenus d'infractions de violence selon l'âge, le sexe et la nationalité.....	35
3.1.6	Lésés d'infractions de violence selon l'âge et le sexe.....	36
3.2	Violences domestiques	37
3.2.1	Violences domestiques: répartition selon l'infraction.....	38
3.2.2	Violences domestiques: évolution des infractions.....	38
3.2.3	Violences domestiques: type de relation entre lésé et prévenu.....	40
3.3	Infractions contre l'intégrité sexuelle	41
3.3.1	Infractions contre l'intégrité sexuelle: répartition selon l'infraction	41
3.3.2	Infractions contre l'intégrité sexuelle: élucidations et évolution des infractions	41
3.3.3	Infractions contre l'intégrité sexuelle selon l'endroit	42
3.4	Infractions contre le patrimoine	43
3.4.1	Infractions contre le patrimoine: répartition selon l'infraction	43
3.4.2	Infractions contre le patrimoine: élucidations et évolution des infractions	44
3.5	Brigandage	45
3.5.1	Brigandage selon l'instrument	45
3.5.2	Brigandage selon l'instrument: élucidations et évolution des infractions	45
3.6	Vol	46
3.6.1	Répartition selon le type de vol	46
3.6.2	Type de vol: élucidations et évolution des infractions	46
3.6.3	Vol par effraction selon l'endroit	47
3.6.3.1	Vol par effraction selon l'endroit: public–privé.....	47
3.6.3.2	Vol par effraction selon l'endroit: catégories détaillées	48
3.7	Vol de véhicule	49
3.7.1	Vol de véhicule: répartition selon le type de véhicule.....	49
3.7.2	Vol de véhicule: élucidations et évolution des infractions	49
3.8	Dommmages à la propriété	50
3.8.1	Dommmages à la propriété: répartition selon le contexte	50
3.8.2	Dommmages à la propriété selon le contexte: élucidations et évolution des infractions	50
3.9	Loi sur les stupéfiants (LStup)	51
3.9.1	Loi sur les stupéfiants: répartition selon la forme d'infraction.....	51
3.9.2	Loi sur les stupéfiants: élucidations et évolution des infractions.....	52
3.9.3	Loi sur les stupéfiants: substances selon la forme d'infraction	53
3.9.3.1	Consommation par substances	53
3.9.3.2	Trafic par substances	54
3.9.4	Loi sur les stupéfiants: prévenus	54
3.9.4.1	Consommation selon la catégorie d'âge et la nationalité des prévenus	54
3.9.4.2	Trafic selon la catégorie d'âge et la nationalité des prévenus	55

3.9.4.3	Loi sur les stupéfiants: fréquences des enregistrements par prévenu dans une année civile	55
3.9.5	Décès dus à la drogue: évolution	56
3.9.6	Loi sur les stupéfiants: Saisies de stupéfiants.....	57
3.10	Loi sur les étrangers (LEtr).....	58
3.10.1	Loi sur les étrangers: répartition selon l'infraction	58
3.10.2	Loi sur les étrangers: élucidations et évolution des infractions	59
4	Évolution.....	60
4.1	Tableaux	60
4.1.1	Infractions selon la loi	60
4.1.2	Titres du Code pénal et sélection d'infractions.....	61
4.1.3	Code pénal: Infractions par district.....	62
4.1.4	Code pénal: Infractions par commune	63
4.1.5	Infractions à la loi sur les stupéfiants.....	64
4.1.6	Loi sur les stupéfiants: Infractions par district	64
4.1.7	Loi sur les stupéfiants: Infractions par commune	65
4.1.8	Infractions à la loi sur les étrangers.....	66
4.1.9	Loi sur les étrangers: Infractions par district.....	66
4.1.10	Loi sur les étrangers: Infractions par commune	67
4.1.11	Infractions de violence	68
4.1.12	Infractions de violence domestique	69
4.1.13	Infractions contre le patrimoine	69
4.2	Graphiques.....	70
4.2.1	Infractions selon la loi	70
4.2.2	Code pénal: sélection de titres	71
4.2.3	Infractions contre la vie et l'intégrité corporelle	71
4.2.4	Infractions contre l'intégrité sexuelle	72
4.2.5	Infractions contre le patrimoine	72
4.2.6	Infractions à la loi sur les stupéfiants.....	73
5	Suppléments cantonaux en fonction des besoins.....	74
5.1	Événements cantonaux	74
6	Glossaire méthodologique.....	76
6.1	Introduction.....	76
6.2	Définitions	76
6.2.1	Le cas/l'affaire.....	76
6.2.2	L'infraction.....	76
6.2.3	L'infraction élucidée/la personne prévenue	76
6.2.4	La personne lésée	76
6.2.5	La population résidente permanente	76
6.2.6	Etat des communes	77
6.3	Principes d'exploitation des données	77
6.3.1	Statistique de sortie	77

6.3.2	Principe du lieu de commission de l'infraction.....	77
6.3.3	Comptage des personnes ou comptage unique.....	77
6.4	Chiffres clés	77
6.4.1	Chiffres absolus	77
6.4.2	Chiffres relatifs.....	77
6.4.3	Graphiques	78
7	Index des tableaux	80

Introduction

En 2012, la statistique policière de la criminalité a recensé, dans le Jura, au total 3121 affaires (2313 en 2009 et 2534 en 2010, 2753 en 2011, 456'601 au niveau Suisse en 2011 et 493'366 en 2012) comportant 5147 infractions, (3656 en 2009, 4045 en 2010 et 4356 en 2011, 682'820 au niveau Suisse en 2011 et 750'371 en 2012) si l'on tient compte de toutes les lois. Le nombre d'infractions au code pénal enregistrées en 2012 équivaut à 4368, contre 3693 en 2011, 3336 en 2010 et 2986 en 2009. Le taux d'affaires pénales pour 1000 habitants est de 44.2 en 2012 (42 en 2011) dans le canton du Jura contre 62 au niveau Suisse. Le taux du total des infractions pour 1000 habitants est de 72.9 (64.9 en 2011) dans le canton du Jura contre 94.3 au niveau Suisse (86.7 en 2011). Le taux d'infractions au code pénal est de 61.9 pour 1000 habitants dans le Jura (52.7 en 2011) contre en Suisse 76.9 (71.1 en 2011). La police jurassienne traite en moyenne 8.5 affaires par jour (8 en 2011).

Sur l'ensemble des infractions, 84.9% concernent le code pénal (81.5% au niveau Suisse), 12% la loi sur les stupéfiants (12.4% au niveau Suisse), 2.5% la loi sur les étrangers (4.9% au niveau Suisse) et 0.6% des lois fédérales annexes comportant des dispositions pénales (1.2% au niveau Suisse). Ne sont pas comprises dans ces chiffres les infractions à des lois cantonales ou à la loi sur la circulation routière (LCR).

Taux d'élucidation

Pour la quatrième fois, il est possible de déterminer la part des infractions élucidées au niveau national et cantonal. Il faut noter un taux d'élucidation des infractions au code pénal est toujours élevé dans le Jura (34% en 2012 contre 30% en 2011) par rapport au taux d'élucidation de la moyenne suisse (27.2% en 2012 contre 26% en 2011). Ce taux, notamment en matière de vols par effraction, montre les efforts consentis par la police cantonale en termes de priorités (27.3% dans le Jura contre 11.9% en Suisse).

Pour les infractions graves, comme les tentatives d'homicides, les lésions corporelles graves, les viols, les brigandages qualifiés, il est de 81% contre 80% en 2011 et 66.7% en 2010. Pour les autres infractions du code pénal, on observe de grandes disparités dans la part des infractions élucidées. Ces différences sont liées, d'une part aux priorités qui président à l'action policière et, d'autre part, aux circonstances des infractions. Ainsi, le taux d'élucidation est respectivement de 90% (87.1% en 2011 et 84.3% au niveau Suisse) et de 88.2% (77.5% en 2011 et 78.4% au niveau Suisse) pour les infractions contre la vie et l'intégrité corporelle et les infractions contre l'intégrité sexuelle – infractions pour lesquelles la victime connaît souvent l'auteur des faits à l'exception des cas d'exhibitionnisme. Dans le domaine des infractions contre le patrimoine, le taux d'élucidation est fortement influencé par les vols et les dommages à la propriété, qui ont fortement augmenté en 2012 (21% de cas en plus), ce qui a normalement pour effet de tirer vers le bas le taux d'élucidation des infractions dans ce domaine; malgré tout, il était de 22.9% en 2012 contre 18.1% en 2011 et 24.9% en 2010 (16.7% en 2012, 15.8% en 2011 et 18.6% en 2010 au niveau Suisse). Sans ces deux infractions, le taux d'élucidation des infractions contre le patrimoine est supérieur à 60%. Le taux d'élucidation est élevé pour les infractions à la loi sur les stupéfiants (98.9% dans le Jura contre 96.5% au niveau Suisse) et à la loi sur les étrangers (100% contre 99,8% au niveau Suisse), car la découverte et l'enregistrement de ces infractions sont largement liés aux activités de contrôles de la police.

Personnes prévenues

La part des infractions au code pénal élucidées est particulièrement intéressante lorsque l'on considère les prévenus (650 prévenus dénoncés en 2012 contre 648 en 2011, 613 en 2010 et 655 en 2009) : plus le taux d'élucidation est élevé, plus les résultats sont représentatifs. Les résultats confirment une fois de plus un fait bien connu en criminologie, à savoir que ce sont les hommes de 18 à 30 ans qui ont le plus affaire à la police. Mais, par rapport aux chiffres de la population, le taux le plus élevé s'observe chez les jeunes de 15 à 17 ans.

Au total, 72 mineurs (96 mineurs en 2011 et 124 en 2010) ont été dénoncés par la police pour avoir commis au moins une infraction au code pénal, soit 11% du total des prévenus dénoncés au nombre de 650 (contre 14.8% pour 648 en 2011). Il n'y a pas, à proprement parler, de surreprésentation des mineurs dans le canton du Jura et on peut se réjouir de cette nouvelle baisse significative. Le nombre de prévenus mineurs a baissé de 25% comme dans le reste de la Suisse (-8.3%). En termes absolus, les mineurs sont enregistrés par la police le plus souvent pour les infractions suivantes : vols (33 prévenus), dommages à la propriété (14), lésions corporelles simples (10), injures (7) et menaces (5), incendies intentionnels (2). La part des mineurs ayant commis une infraction dans le domaine du patrimoine est de 13% par rapport au nombre total de prévenus, de 11.6% dans le domaine des violences, de 50% pour les incendies intentionnels et 25% pour les vols de véhicules.

La proportion de prévenus ayant commis plus de 10 infractions est de 3.2% chez les prévenus adultes suisses (1.1% en Suisse) et de 3.4% chez les prévenus étrangers (2% en Suisse). Un seul prévenu mineur compte plus de 10 infractions à son actif dans le Jura, contrairement à la moyenne suisse (1.1 % des prévenus mineurs).

Les prévenus de nationalité étrangère sont répartis selon leur statut de séjour. Il est important de faire une distinction selon les lois et même selon les infractions. Pour les infractions au code pénal, la part des prévenus étrangers reste inférieure au niveau Suisse (49.5% contre 53.3%). Dans les résidents permanents, on constate que 71.3% des prévenus (62.3% pour la Suisse) sont de nationalité suisse et que 28.6% sont des étrangers titulaires d'un permis d'établissement ou d'un permis de résidence à l'année. La part des requérants d'asile représente 9.4% des prévenus (5% en 2011), la catégorie "Autres" représentant 19.8% (permis G et L, NEM, sans statut, etc.). La part démographique des étrangers dans la population résidente permanente jurassienne était d'environ 14% en 2012 (22% au niveau Suisse). Leur proportion parmi les prévenus est donc supérieure à leur part dans la population. Ceci s'explique largement par le fait que le profil des migrants (majorité d'hommes de 18 à 35 ans à très faible revenu) coïncide au profil-type des auteurs de délits.

Les personnes relevant du domaine de l'asile sont en nette hausse parmi les personnes prévenues d'une infraction au code pénal si l'on compare l'année 2012, avec 9.4%, 2011 avec 5.1%, 2010 avec 4.8% des prévenus (7% en 2012, 5.5% en 2011 contre 4.3% en 2010 pour la Suisse). Cette augmentation coïncide à l'effet dit du "printemps arabe" et aux flux migratoire géorgiens, dont les ressortissants commettent des délits sériels d'une grande intensité.

La répartition des prévenus par nationalité résidente correspond largement à l'importance de leur communauté dans la population suisse, en particulier si l'on considère les prévenus de la population résidente permanente. Parmi les prévenus étrangers, on compte, pour les infractions au code pénal, en chiffres absolus, principalement des personnes de nationalité française, italienne, portugaise, espagnole, serbe/monténégrine/kosovare. Quant aux prévenus ne bénéficiant d'aucun statut de séjour, on retrouve avant tout la nationalité française, roumaine, géorgienne, algérienne et tunisienne. La répartition des prévenus par nationalités varie considérablement selon les lois. Il faut relever ici que les infractions commises en série le sont particulièrement par les prévenus ne bénéficiant d'aucun statut en Suisse et que cette catégorie a augmenté ces dernières années.

Infractions de violence

Pour obtenir une pondération des diverses infractions de violence, il a été procédé à une catégorisation simplifiée entre violence grave et violence d'intensité moyenne. Le nombre de violences est stable si l'on compare 2012 et 2011. La part des actes de violence grave atteint, en 2012, 5% pour 21 infractions (3.6% pour 15 infractions en 2011, 3% pour la Suisse). Parmi celles-ci figurent les homicides (0 homicide réalisé et 0 tentative d'homicide), les lésions corporelles graves (8), les viols (9) et les actes de brigandage selon l'art. 140 al. 4 (3). La majorité des lésions corporelles graves (6 cas sur 8) résulte d'une pure violence physique. Pour les infractions de violence d'intensité moyenne, on recense, par ordre de fréquence, les lésions corporelles simples avec une nette diminution (117 contre 148 cas en 2011, 104 en 2010 et 106 en 2009), une augmentation des voies

de fait, mais en vases communicant avec des infractions plus graves (65 cas contre 49 en 2011, 66 en 2010 et 90 en 2009), et une nette augmentation des brigandages (21 cas contre 10 en 2011, 5 en 2010 et 7 en 2009). Parallèlement, la police enregistre aussi des cas de menaces de violence, constitutifs du délit de menaces au sens du code pénal (115 cas contre 95 cas en 2011, 76 en 2010 et 93 en 2009).

Il a été possible de chiffrer pour la quatrième fois, sur le plan national et cantonal, le nombre d'infractions (plusieurs infractions sont souvent réalisées dans une même affaire) dans le domaine de la violence domestique et de la comparer au niveau intercantonal. En 2012, 158 infractions ont été commises dans le cadre familial, contre 156 en 2011, 148 en 2010, soit 2.2 pour 1000 hab. (15'810 pour la Suisse, 1.9 pour 1000 habitants). 62.9% d'entre elles ont eu lieu entre anciens ou actuels partenaires (76.3% au niveau Suisse).

Infractions contre l'intégrité sexuelle

Dans cette catégorie, les actes d'ordre sexuel avec des enfants (20 en 2012 contre 10 en 2011, 13 en 2010 et 12 en 2009) sont les infractions les plus souvent enregistrées (39.2% des cas contre 25% en 2011, 18.5% en Suisse). L'année 2012 aura aussi enregistré un nombre important de plaintes pour contrainte sexuelle (12 cas, idem en 2011). L'exploitation des données montre clairement que la victime et la personne inculpée se connaissaient souvent et faisaient partie du même cercle familial dans presque la moitié des cas.

Infractions contre le patrimoine

Les infractions contre le patrimoine représentent de loin la plus grande partie des infractions du code pénal enregistrées par la police (70.7% dans le Jura et même 72.6% en Suisse). La moitié des infractions contre le patrimoine sont des vols: ces derniers ont connu une forte augmentation (+32%). Ils ont été au nombre de 1671 en 2012, contre 1263 en 2011, 1111 en 2010 et 934 en 2009, et même de 2050 si l'on tient compte des vols/vols d'usage de véhicules. Les dommages à la propriété représentent une autre part importante des infractions contre le patrimoine: on en a dénombré, sans ceux en lien avec un vol (cambriolages), 286 en 2012 (324 en 2011, 361 en 2010 et 434 en 2009), soit une baisse de 11.7%. Au total, ce sont 750 vols par effraction/vols et par introduction clandestine qui ont été recensés en 2012 (contre 560 en 2011 et 515 en 2010), soit une augmentation de 34%. Mais il faut tenir compte que sur 565 vols par effraction, il y a eu 198 tentatives, donc 367 cambriolages effectivement réalisés. Les vols par effraction dans les véhicules ont explosé (+188%), passant de 48 en 2011 à 138 en 2012. Cette problématique s'est finalement résorbée en fin d'année suite aux identifications d'auteurs et aux dispositifs policiers.

Concernant les autres infractions contre le patrimoine, on observe des fluctuations plutôt vers la hausse par rapport à 2011. Les brigandages, d'ordinaire peu nombreux, sont en forte augmentation (+14 cas, mais la majorité a été commise sur rue par violence), alors que les escroqueries (35 cas en 2012 contre 65 cas en 2011 et 31 en 2010), les abus de confiance sont en diminution (9 en 2012 contre 12 en 2011). Par contre, on observe une nette recrudescence des utilisations frauduleuses d'un ordinateur (34 cas en 2012 contre 16 en 2011). Les vols de véhicules sont relativement stables, avec une légère augmentation (4%). Pour cette dernière catégorie, il s'agit quasi essentiellement de vols de cycles.

Le pourcentage des infractions de vols élucidées a augmenté de manière importante (taux de 22.7% en 2012 contre 16.7% en 2011). Le nombre de vols par effraction a augmenté de 31%, les vols à l'étalage de 72%, les vols à la tire de 25%, les vols à l'arrachée de 29%, alors que les vols à l'astuce ont diminué de 7%.

Loi sur les stupéfiants

618 infractions contre la loi sur les stupéfiants ont été enregistrées dans le cadre de 298 affaires en 2012 (286 en 2011, 347 en 2010 et 250 en 2009). Le nombre d'infractions dénoncées est en augmentation (10%) avec 618 infractions dénoncées en 2012 contre 564 en 2011, 601 en 2010, 481 en 2009). Le nombre des saisies montre que, dans 95% des cas, des substances illégales ont pu être saisies en tant que moyens de preuve. 50.2% des infractions concernent la consommation de stupéfiants (48.2% en Suisse), principalement des produits du chanvre (90.3% dans le Jura contre 67.5% en Suisse).

Infractions selon les districts

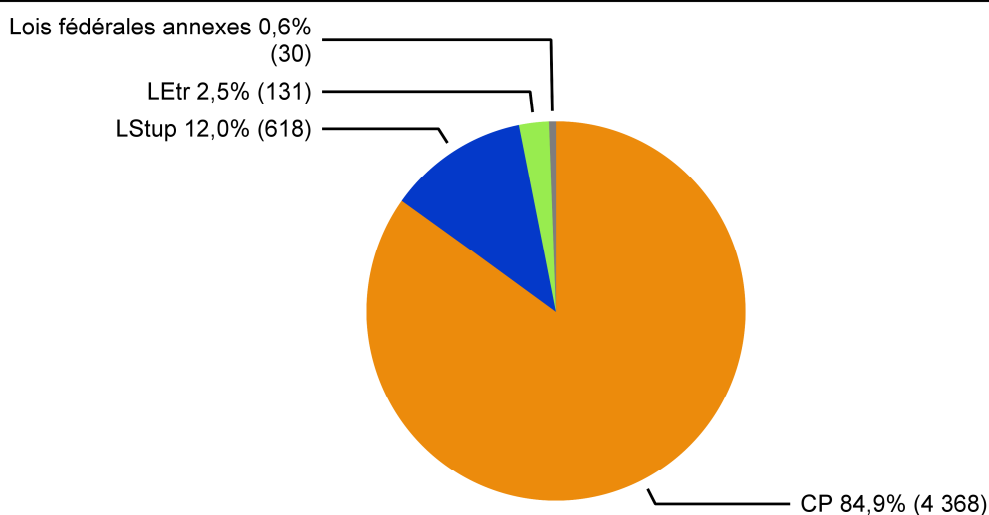
Sur le plan géographique et en matière d'infractions au code pénal, le district des Franches-Montagnes a connu une forte diminution (-21% d'infractions), après la forte hausse de 2011 (326 infractions en 2012, 415 en 2011 contre 295 en 2010 et 252 en 2009). La situation concernant le district de Porrentruy est inférieure à l'augmentation cantonale des infractions, soit 16% (1326 infractions en 2012 contre 1142 en 2011, 1027 en 2010 et 1015 en 2009). C'est finalement le district de Delémont qui connaît la moins forte progression avec 27% d'infractions en plus (2716 infractions en 2012 contre 2136 infractions en 2011, 2014 en 2010 et 1719 en 2009). Le district de Delémont reste le cercle où le nombre d'infractions pour mille habitants est le plus élevé, à savoir 74.8 pour 1000 habitants contre 61 o/oo en 2011 (54.8 dans le district de Porrentruy et 32.5 dans le district des Franches-Montagnes). Ces chiffres restent bien en-dessous de la moyenne suisse laquelle s'élève à 76.9 et où le maximum a été enregistré en ville de Lausanne avec 217.7 o/oo.

1 Aperçu

1.1 Infractions selon la loi

1.1.1 Répartition des infractions selon la loi

Répartition des infractions selon la loi



État de la base de données: 11.2.2013

Source: SPC

© Office fédéral de la statistique (OFS)

Figure 1: Répartition des infractions selon la loi

Les infractions au Code pénal (CP), à la loi sur les stupéfiants (LStup) et à la loi sur les étrangers (LEtr) sont détaillées dans la présente statistique policière de la criminalité. Les infractions à la loi sur la circulation routière (LCR) ne sont pas prises en considération dans la SPC, y compris les homicides par négligence ou les lésions corporelles résultant d'une infraction à la loi sur la circulation routière (LCR), qui eux figurent dans la statistique des accidents de la circulation.

Par ailleurs, en fonction des règles de compétences cantonales, diverses lois fédérales annexes ne sont pas du ressort de la police cantonale (p.ex. la loi sur les transports est souvent de la compétence de la police ferroviaire). Il faut donc partir du principe que certaines infractions aux lois fédérales annexes ne tombent pas dans la statistique policière de la criminalité, mais sont envoyées directement aux autorités judiciaires compétentes.

1.1.2 Élucidations et évolution des infractions selon la loi

Élucidations et évolution des infractions selon la loi

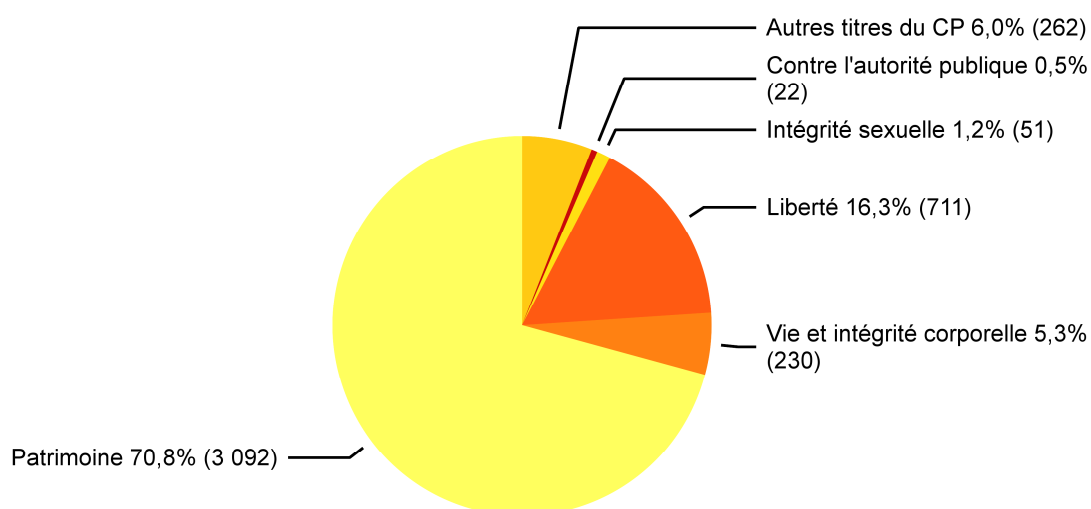
	2011		2012		Différence
	Infractions	Élucidations	Infractions	Élucidations	
Code pénal (CP)	3 693	30%	4 368	34%	18%
Loi sur les stupéfiants (LStup)	564	99%	618	99%	10%
Loi sur les Étrangers (LEtr)	72	100%	131	100%	82%
Autres lois fédérales annexes	27	78%	30	97%	11%

Tableau 1: Éluclidations et évolution des infractions selon la loi

1.2 Infractions du Code pénal (CP)

1.2.1 Répartition selon les titres du Code pénal (CP)

Répartition selon les titres du Code pénal



État de la base de données: 11.2.2013

Source: SPC

© Office fédéral de la statistique (OFS)

Figure 2: Répartition selon les titres du Code pénal

Pour une question de clarté, seuls les titres les plus fréquents du Code pénal et une sélection des principales infractions sont représentés. Les articles 114 et 115 n'ont pas été pris en considération, pour préserver la comparabilité des données avec celles des tableaux sur les actes de violence.

En ce qui concerne les violations de domicile, il faut tenir compte du fait qu'une grande part de ces dernières sont dénoncées en relation avec l'infraction de vol (notamment de vol par effraction). Même dans ce cas, elles sont classées parmi les infractions contre la liberté et incluses dans le total de ces dernières. Les données détaillées ne comprennent à l'inverse que les violations de domicile qui ne sont pas liées à un vol.

1.2.2 Titres du Code pénal et sélection d'infractions : élucidations et évolution des infractions

Titres du Code pénal et sélection d'infractions : élucidations et évolution des infractions

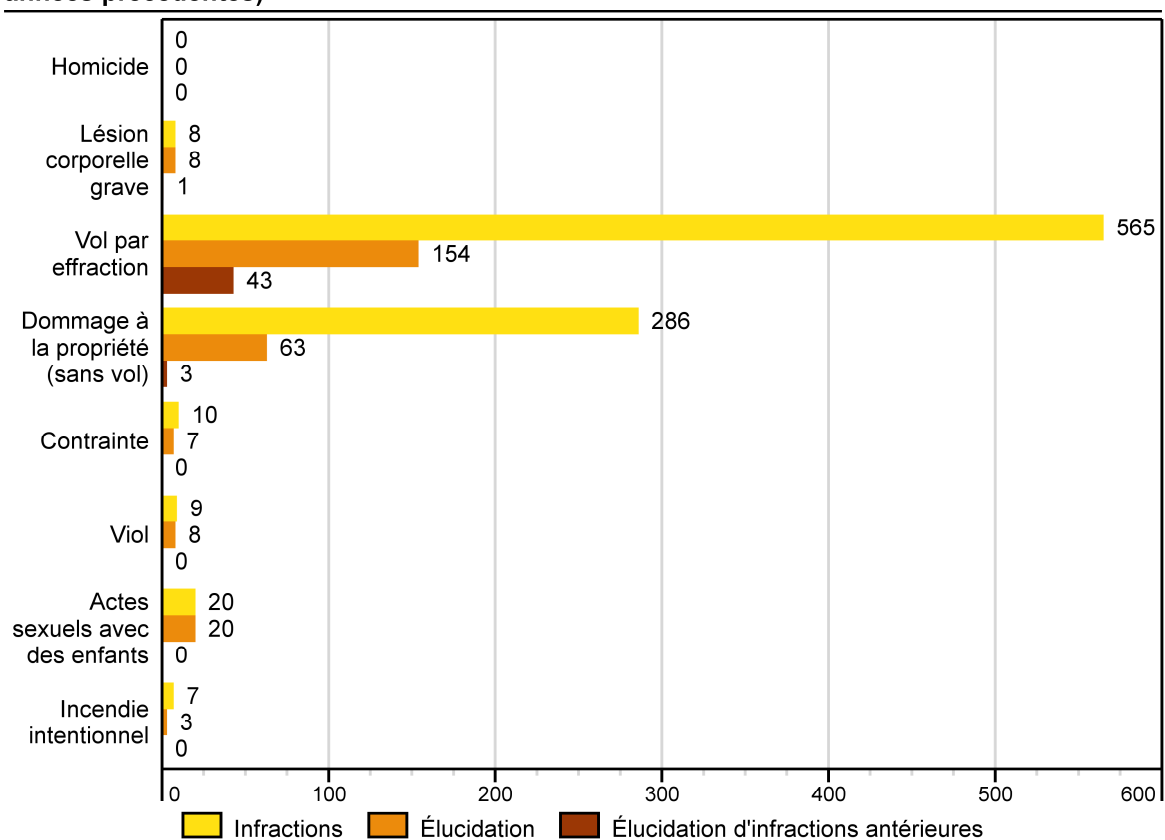
	2011		2012		Différence
	Infrac-tions	Élucida-tions	Infrac-tions	Élucida-tions	
Total général du Code pénal	3 693	30,1%	4 368	34,0%	18%
Total vie et intégrité corporelle	256	87,1%	230	90,0%	-10%
Homicides consommés (Art. 111–113/116)	1	100,0%	0	s.i.	-100%
Homicides tentatives (Art. 111–113/116)	1	0,0%	0	s.i.	-100%
Lésions corporelles graves (Art. 122)	7	85,7%	8	100,0%	14%
Lésions corporelles simples (Art. 123)	148	85,1%	117	86,3%	-21%
Total patrimoine	2 547	18,1%	3 092	22,9%	21%
Vol (sans vol de véhicule) (Art. 139)	1 263	16,7%	1 671	22,7%	32%
dont vol par effraction	432	13,7%	565	27,3%	31%
dont vol à l'arrachée	7	14,3%	9	22,2%	29%
Vol de véhicule	366	5,7%	379	5,8%	4%
Brigandage (Art. 140)	10	40,0%	24	20,8%	140%
Dom. à la propriété (sans vol) (Art. 144)	324	22,5%	286	22,0%	-12%
Escroquerie (Art. 146)	65	76,9%	35	80,0%	-46%
Extorsion et chantage (Art. 156)	8	87,5%	7	57,1%	-13%
Infract. ds faillite, pours. pr dettes (Art. 163–171)	0	s.i.	1	100,0%	s.i.
Total honneur, domaine secret ou privé	171	81,9%	162	90,1%	-5%
Diffamation et calomnie (Art. 173 + 174)	41	73,2%	43	90,7%	5%
Total liberté	559	32,0%	711	40,2%	27%
Menaces (Art. 180)	95	91,6%	115	92,2%	21%
Contrainte (Art. 181)	15	93,3%	10	70,0%	-33%
Traite d'êtres humains (Art. 182)	0	s.i.	0	s.i.	0%
Séquestration et enlèvement (Art. 183)	9	88,9%	6	50,0%	-33%
Violation de domicile sans vol (Art. 186)	10	70,0%	14	92,9%	40%
Total intégrité sexuelle	40	77,5%	51	88,2%	28%
Actes d'ordre sexuel avec des enfants (Art. 187)	10	90,0%	20	100,0%	100%
Viol (Art. 190)	6	83,3%	9	88,9%	50%
Exhibitionnisme (Art. 194)	3	33,3%	6	83,3%	100%
Pornographie (Art. 197)	2	100,0%	2	50,0%	0%
Total danger collectif	52	46,2%	41	65,9%	-21%
Incendie intentionnel (Art. 221)	22	27,3%	7	42,9%	-68%
Total autorité publique	27	100,0%	22	100,0%	-19%
Violence ou menace contre fonction. (Art. 285)	17	100,0%	14	100,0%	-18%
Total administration de la justice	1	100,0%	8	50,0%	700%
Blanchiment d'argent (Art. 305bis)	0	s.i.	4	0,0%	s.i.
Autres infractions du Code pénal	40	70,0%	51	84,3%	28%

© Office fédéral de la statistique (OFS)

Tableau 2: Titres du Code pénal et sélection d'infractions : élucidations et évolution des infractions

1.2.3 Sélection d'infractions du Code pénal avec indication des élucidations (y compris celles des années précédentes)

Sélection d'infractions du Code pénal avec indication des élucidations (y compris celles des années précédentes)



État de la base de données: 11.2.2013

Source: SPC

© Office fédéral de la statistique (OFS)

Figure 3: Sélection d'infractions du Code pénal avec indication des élucidations (y compris celles des années précédentes)

L'élucidation d'une infraction peut découler des actes d'enquêtes d'un canton, d'une dénonciation nominale d'un lésé ou d'un témoin, d'une recherche de grande envergure, etc. Le nombre d'élucidations ne peut exprimer ni comment ni par qui l'élucidation a eu lieu. D'autant plus, il ne peut pas servir comme indicateur de l'efficacité du travail policier pour toutes les infractions d'une manière identique.

Par élucidations ultérieures nous entendons les infractions qui ont déjà été exploitées statistiquement dans une année précédente mais dont on a trouvé les personnes prévenues seulement dans l'année civile actuelle.

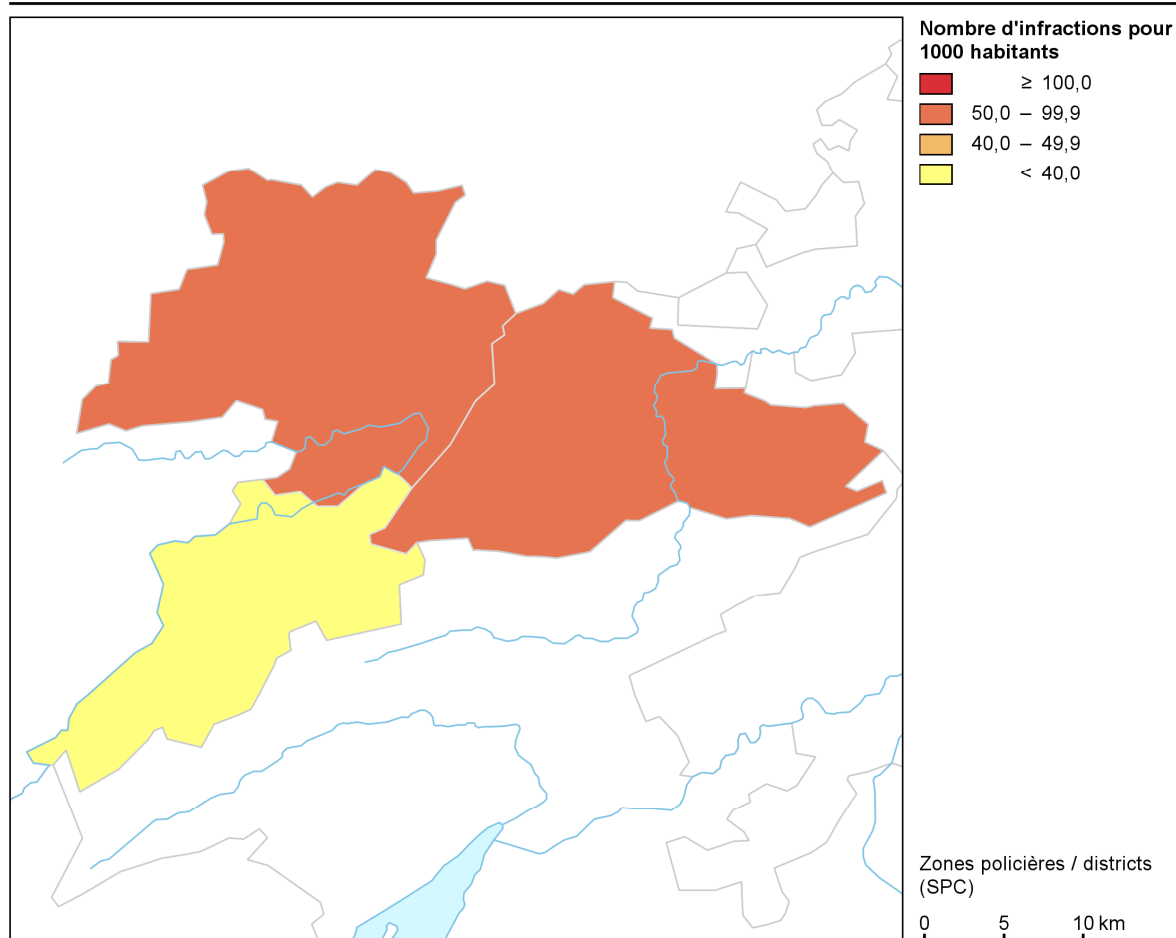
1.3 Infractions selon la répartition géographique

1.3.1 Code pénal (CP)

La comptabilisation des fréquences (nombre d'infractions pour 1000 habitants) améliore la comparabilité. Au moment de comparer ces fréquences, il faut cependant tenir compte de la proportion des pendulaires, qui pèsent d'un poids non négligeable sur la criminalité des grandes villes.

1.3.1.1 Fréquence (‰) par district

Code pénal (CP): fréquence (‰) par région/district



État de la base de données: 11.2.2013

Source: PKS (2012), Statpop (2011)

© OFS, ThemaKart - Neuchâtel 2013

Figure 4: Code pénal (CP): fréquence (‰) par district

1.3.1.2 Fréquence (‰) et évolution par district

Code pénal: fréquence (‰) et évolution par district

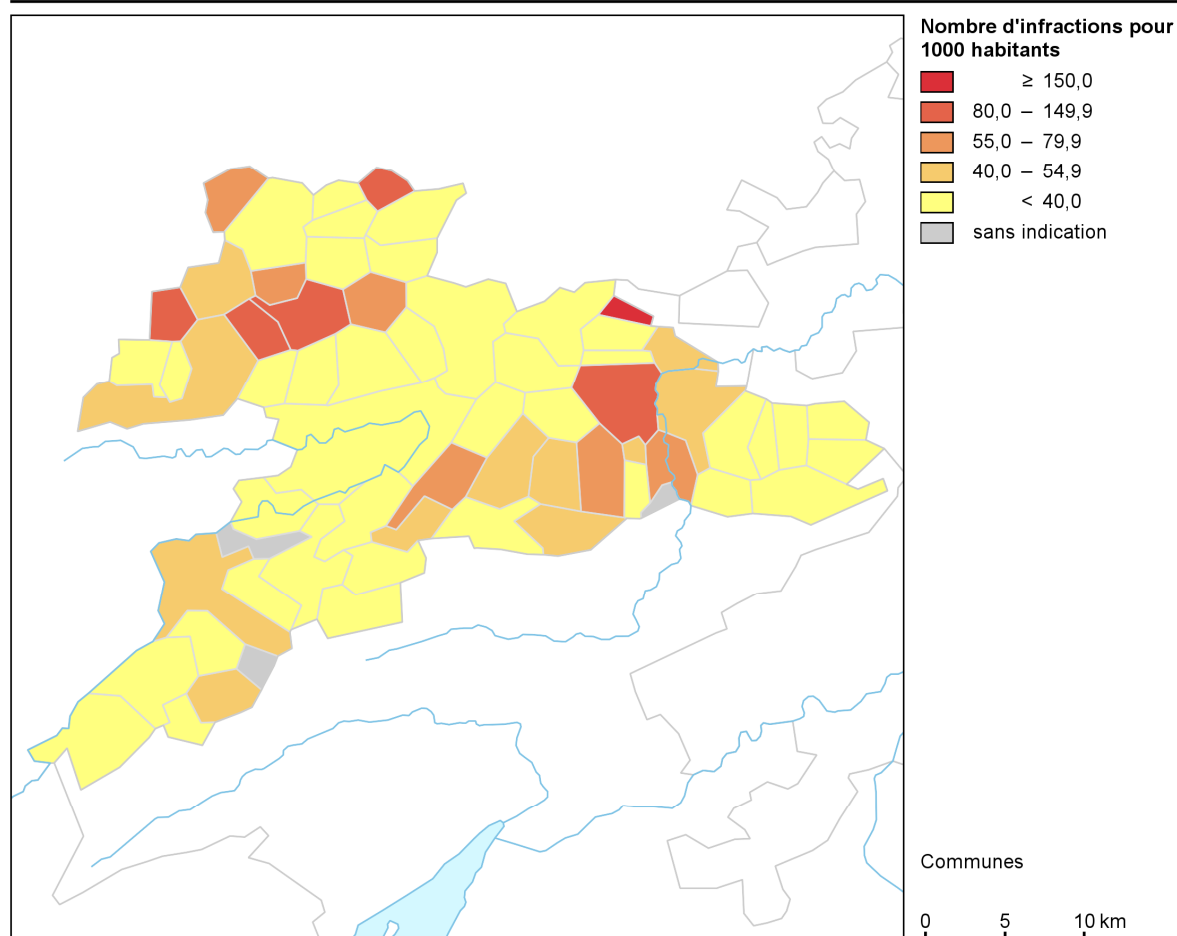
	2011			2012			Différence
	Infrac-tions	Habi-tants	Fré-quence	Infrac-tions	Habi-tants	Fré-quence	
Delémont	2 136	35 921	61,0	2 716	36 330	74,8	27%
Porrentruy	1 142	24 145	47,3	1 326	24 184	54,8	16%
Les Franches-Montagnes	415	9 966	41,6	326	10 028	32,5	-21%

© Office fédéral de la statistique (OFS)

Tableau 3: Code pénal: fréquence (‰) et évolution par district

1.3.1.3 Fréquence (‰) par commune

Code pénal (CP): Fréquence (‰) par commune



État de la base de données: 11.2.2013

Source: SPC (2012), STATPOP (2011)

© OFS, ThemaKart - Neuchâtel 2013

Figure 5: Code pénal (CP): Fréquence (‰) par commune

1.3.1.4 Fréquence (‰) et évolution par commune

Code pénal: fréquence (‰) et évolution par commune

	2011			2012			Différence
	Infrac-tions	Habi-tants	Fré-quence	Infrac-tions	Habi-tants	Fré-quence	
Delémont	1 351	11 639	116,1	1 653	11 676	141,6	22%
Porrentruy	523	6 687	78,2	629	6 698	93,9	20%
Bassecourt	161	3 288	49,0	138	3 439	40,1	-14%
Courroux	128	3 025	42,3	132	3 066	43,1	3%
Courrendlin	123	2 564	48,0	203	2 613	77,7	65%
Saignelégier	134	2 500	53,6	136	2 546	53,4	1%
Courtételle	58	2 370	24,5	165	2 415	68,3	184%
Courgenay	69	2 154	32,0	67	2 179	30,7	-3%
Vicques	48	1 730	27,7	52	1 763	29,5	8%
Le Noirmont	100	1 664	60,1	56	1 696	33,0	-44%
Alle	49	1 686	29,1	95	1 693	56,1	94%
Courfaivre	62	1 609	38,5	83	1 618	51,3	34%
Les Breuleux	54	1 399	38,6	61	1 415	43,1	13%
Develier	63	1 353	46,6	29	1 360	21,3	-54%
Basse-Allaine	90	1 307	68,9	51	1 280	39,8	-43%
Boncourt	88	1 300	67,7	83	1 280	64,8	-6%
Clos du Doubs	23	1 261	18,2	25	1 272	19,7	9%
Fontenais	14	1 251	11,2	22	1 260	17,5	57%
Glovelier	35	1 201	29,1	66	1 200	55,0	89%
La Baroche	22	1 189	18,5	45	1 161	38,8	105%
Les Bois	37	1 164	31,8	30	1 155	26,0	-19%
Haute-Ajoie	25	998	25,1	46	997	46,1	84%
Cornol	24	914	26,3	24	958	25,1	0%
Boécourt	18	862	20,9	26	871	29,9	44%
Courtedoux	37	721	51,3	63	727	86,7	70%
Coeuve	21	677	31,0	7	689	10,2	-67%
Lajoux (JU)	8	681	11,7	5	678	7,4	-38%
Bure	28	664	42,2	29	670	43,3	4%
Bonfol	23	681	33,8	19	664	28,6	-17%
Montfaucon	25	594	42,1	9	592	15,2	-64%
Rossemaison	6	552	10,9	27	585	46,2	350%
Mervelier	7	551	12,7	13	553	23,5	86%
Vendlincourt	6	549	10,9	12	550	21,8	100%
Les Genevez (JU)	34	538	63,2	8	528	15,2	-76%
Montsevelier	7	499	14,0	1	508	2,0	-86%
Soyhières	5	488	10,2	23	490	46,9	360%
Muriaux	9	486	18,5	7	488	14,3	-22%
Corban	s.i.	466	s.i.	1	471	2,1	s.i.
Châtilion (JU)	3	433	6,9	7	441	15,9	133%
Courchapoix	2	426	4,7	8	423	18,9	300%
Autres communes	173	5 911	725,7	212	5 874	841,3	23%

© Office fédéral de la statistique (OFS)

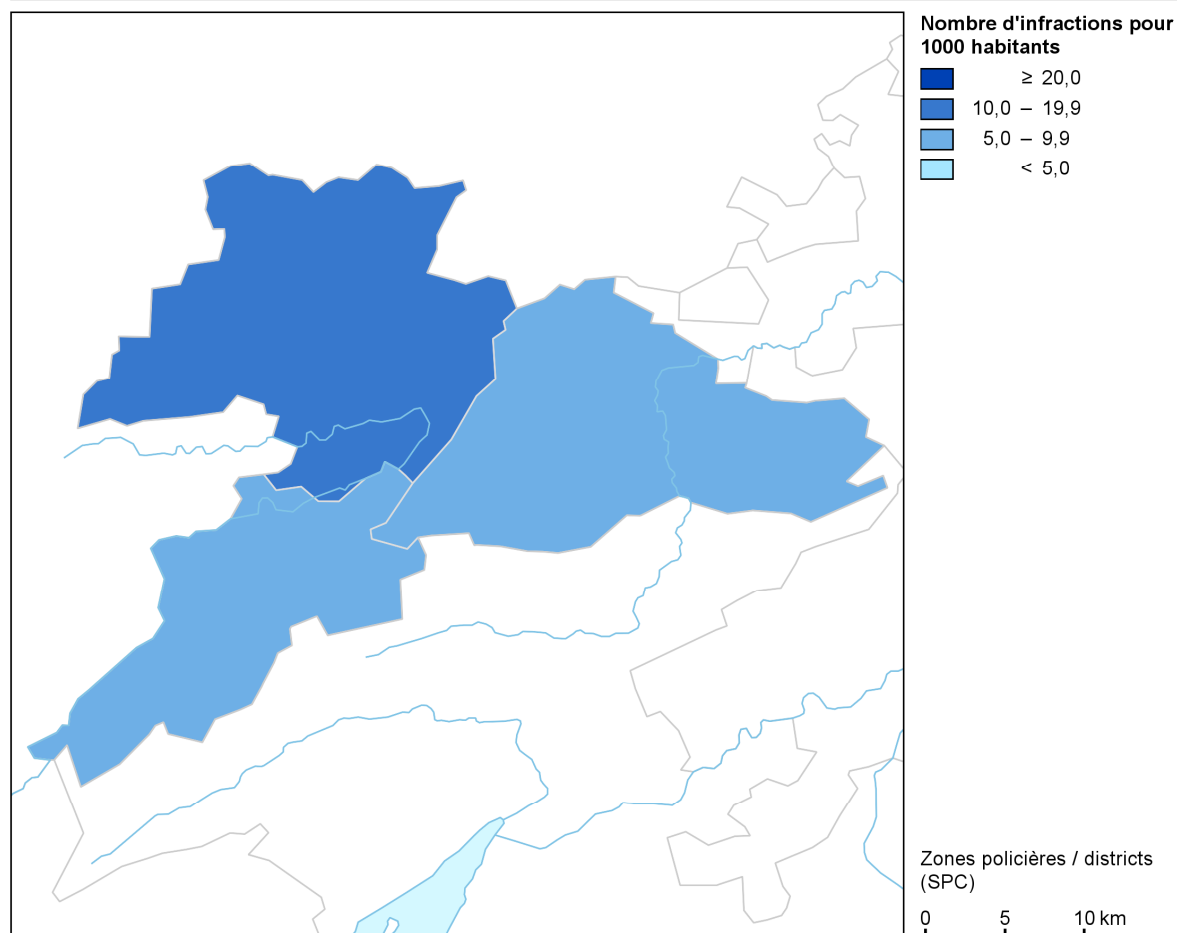
Tableau 4: Code pénal: fréquence (‰) et évolution par commune

1.3.2 Loi sur les stupéfiants (LStup)

La comptabilisation des fréquences (nombre d'infractions pour 1000 habitants) améliore la comparabilité. Lors de comparaisons, il faut toutefois garder à l'esprit que ces fréquences ne tiennent pas compte de la structure d'opportunité (p. ex. des lieux où la population tend à se concentrer), ni des ressources en personnel disponibles pour procéder à des contrôles, qui influent grandement sur la fréquence des infractions dans ce domaine. Il faut par ailleurs tenir compte de la fréquence très élevée des dénonciations pour consommation, qui affecte fortement la situation d'ensemble.

1.3.2.1 Fréquence (‰) par district

Loi sur les stupéfiants (LStup): fréquence (‰) par région/district



État de la base de données: 11.2.2013

Source: SPC (2012), STATPOP (2011)

© OFS, ThemaKart - Neuchâtel 2013

Figure 6: Loi sur les stupéfiants (LStup): fréquence (‰) par district

1.3.2.2 Fréquence (‰) et évolution par district

Loi sur les stupéfiants: fréquence (‰) et évolution par district

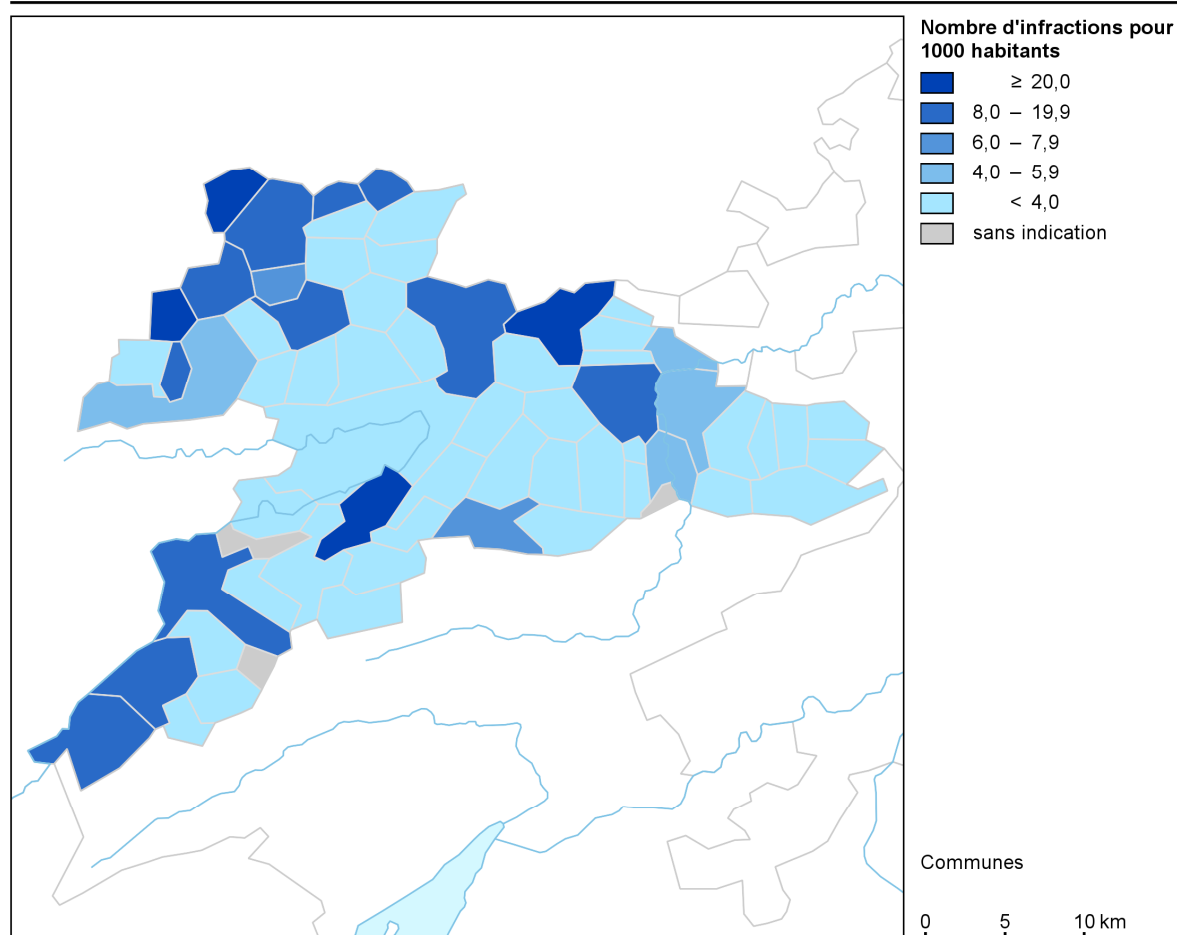
	2011			2012			Différence
	Infrac-tions	Habi-tants	Fré-quence	Infrac-tions	Habi-tants	Fré-quence	
Porrentruy	316	24 145	13,1	357	24 184	14,8	13%
Delémont	184	35 921	5,3	194	36 330	5,3	5%
Les Franches-Montagnes	64	9 966	6,4	67	10 028	6,7	5%

© Office fédéral de la statistique (OFS)

Tableau 5: Loi sur les stupéfiants: fréquence (‰) et évolution par district

1.3.2.3 Fréquence (‰) par commune

Loi sur les stupéfiants (LStup): Fréquence (‰) par commune



État de la base de données: 11.2.2013

Source: SPC (2012), STATPOP (2011)

© OFS, ThemaKart - Neuchâtel 2013

Figure 7: Loi sur les stupéfiants (LStup): Fréquence (‰) par commune

1.3.2.4 Fréquence (‰) et évolution par commune

Loi sur les stupéfiants: fréquence (‰) et évolution par commune

	2011			2012			Différence
	Infrac-tions	Habi-tants	Fré-quence	Infrac-tions	Habi-tants	Fré-quence	
Delémont	125	11 639	10,7	137	11 676	11,7	10%
Porrentruy	63	6 687	9,4	57	6 698	8,5	-10%
Bassecourt	7	3 288	2,1	3	3 439	0,9	-57%
Courroux	10	3 025	3,3	16	3 066	5,2	60%
Courrendlin	11	2 564	4,3	12	2 613	4,6	9%
Saignelégier	21	2 500	8,4	21	2 546	8,2	0%
Courtételle	0	2 370	0,0	6	2 415	2,5	s.i.
Courgenay	10	2 154	4,6	4	2 179	1,8	-60%
Vicques	4	1 730	2,3	2	1 763	1,1	-50%
Le Noirmont	8	1 664	4,8	16	1 696	9,4	100%
Alle	4	1 686	2,4	2	1 693	1,2	-50%
Courfaivre	1	1 609	0,6	5	1 618	3,1	400%
Les Breuleux	8	1 399	5,7	4	1 415	2,8	-50%
Develier	4	1 353	3,0	0	1 360	0,0	-100%
Basse-Allaine	5	1 307	3,8	18	1 280	14,1	260%
Boncourt	109	1 300	83,8	172	1 280	134,4	58%
Clos du Doubs	2	1 261	1,6	3	1 272	2,4	50%
Fontenais	5	1 251	4,0	0	1 260	0,0	-100%
Glovelier	4	1 201	3,3	0	1 200	0,0	-100%
La Baroche	18	1 189	15,1	20	1 161	17,2	11%
Les Bois	8	1 164	6,9	18	1 155	15,6	125%
Haute-Ajoie	15	998	15,0	5	997	5,0	-67%
Cornol	2	914	2,2	0	958	0,0	-100%
Boécourt	0	862	0,0	0	871	0,0	0%
Courtedoux	2	721	2,8	0	727	0,0	-100%
Coeuve	4	677	5,9	2	689	2,9	-50%
Lajoux (JU)	0	681	0,0	0	678	0,0	0%
Bure	4	664	6,0	10	670	14,9	150%
Bonfol	8	681	11,7	0	664	0,0	-100%
Montfaucon	3	594	5,1	0	592	0,0	-100%
Rossemaison	0	552	0,0	0	585	0,0	0%
Mervelier	0	551	0,0	0	553	0,0	0%
Vendlincourt	8	549	14,6	2	550	3,6	-75%
Les Genevez (JU)	0	538	0,0	0	528	0,0	0%
Montsevelier	0	499	0,0	0	508	0,0	0%
Soyhières	4	488	8,2	2	490	4,1	-50%
Muriaux	6	486	12,3	0	488	0,0	-100%
Corban	s.i.	466	s.i.	0	471	0,0	s.i.
Châtilion (JU)	0	433	0,0	0	441	0,0	0%
Courchapoix	0	426	0,0	0	423	0,0	0%
Autres communes	81	5 911	326,5	81	5 874	259,6	0%

© Office fédéral de la statistique (OFS)

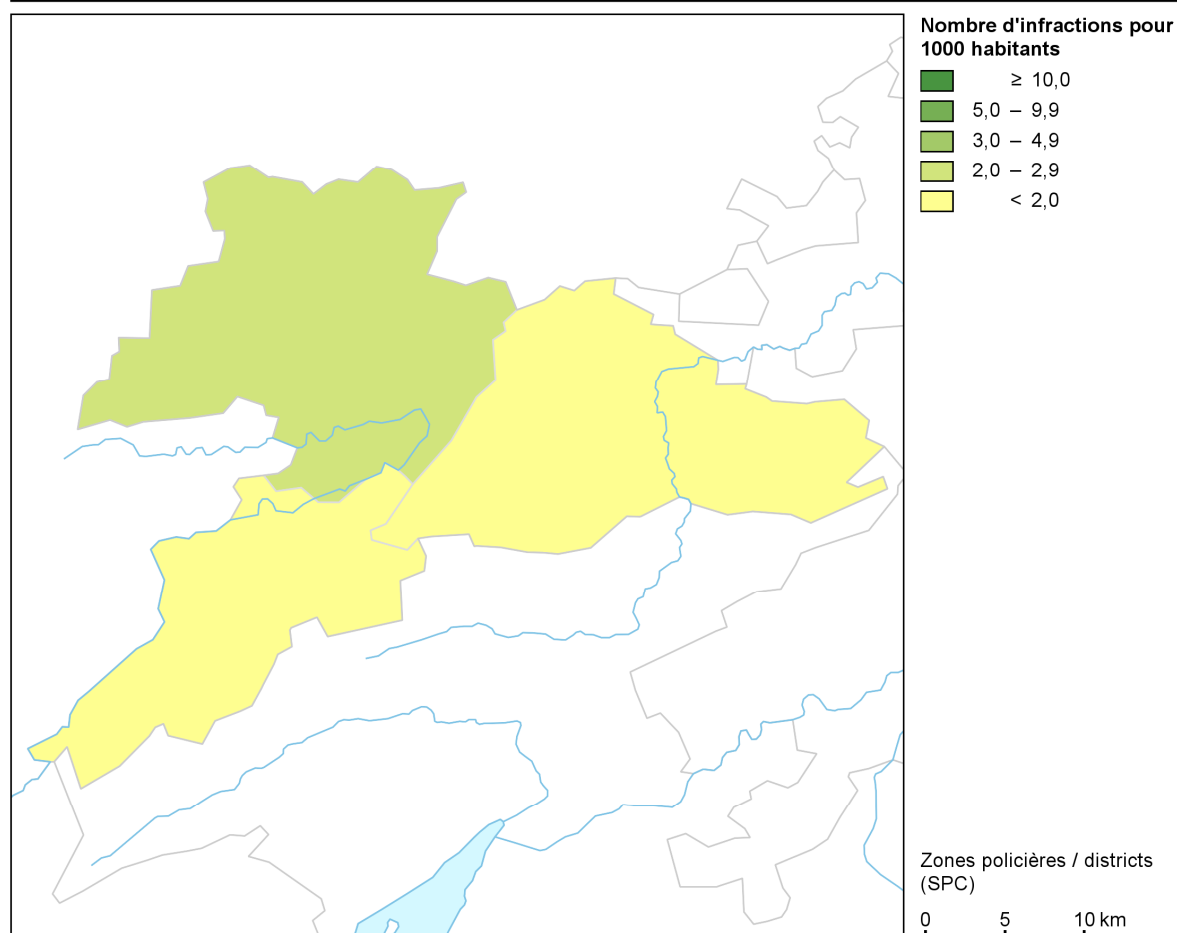
Tableau 6: Loi sur les stupéfiants: fréquence (‰) et évolution par commune

1.3.3 Loi sur les étrangers (LEtr)

Ces fréquences ne tiennent pas compte de la situation géographique (proximité d'une frontière) ni de l'intensité des contrôles, deux facteurs qui déterminent fortement la fréquence des infractions dans ce domaine. Il s'agit de garder cet élément à l'esprit lors de comparaisons.

1.3.3.1 Fréquence (‰) par district

Loi sur les étrangers (LEtr): fréquence (‰) par région/district



État de la base de données: 11.2.2013

Source: SPC (2012), STATPOP (2011)

© OFS, ThemaKart - Neuchâtel 2013

Figure 8: Loi sur les étrangers (LEtr): fréquence (‰) par district

1.3.3.2 Fréquence (‰) et évolution par district

Loi sur les étrangers: fréquence (‰) et évolution par district

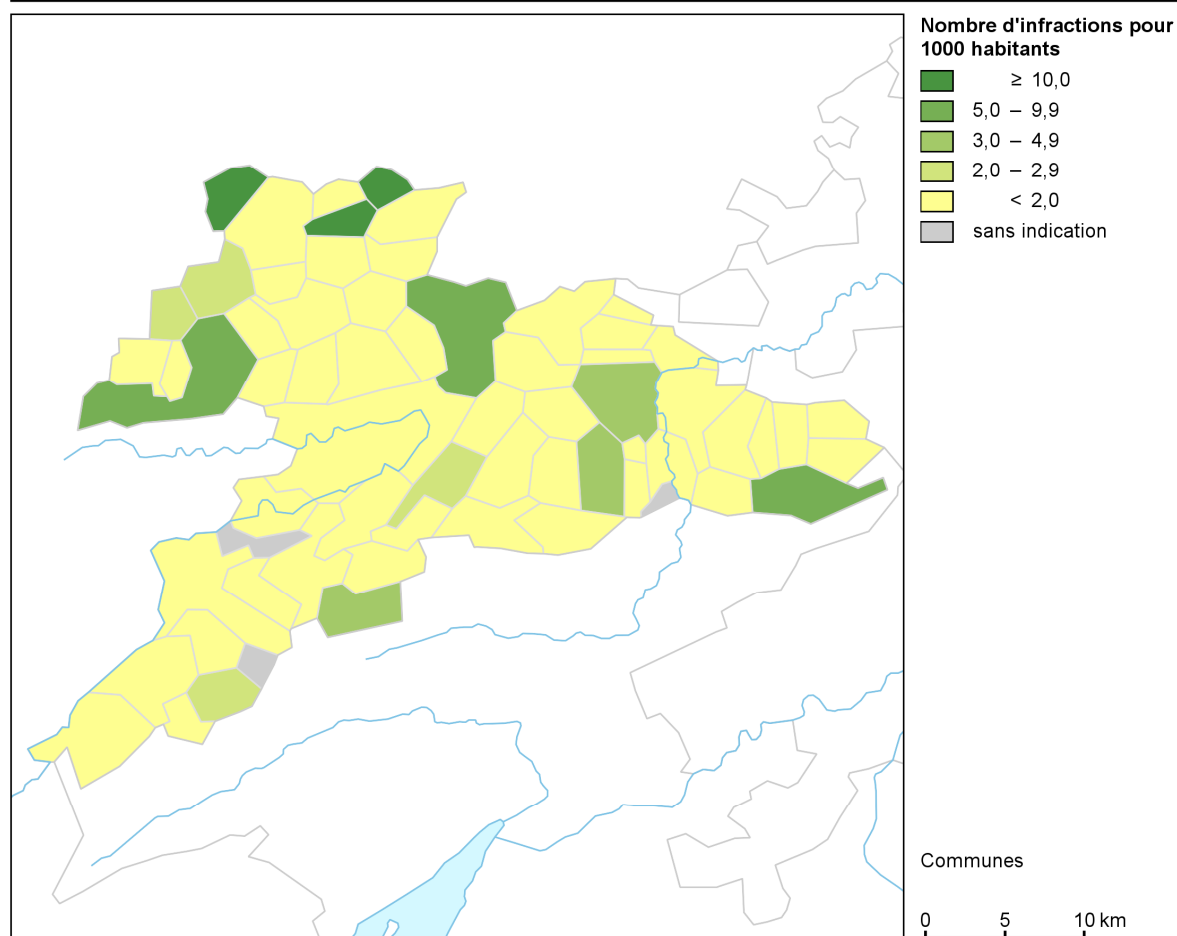
	2011			2012			Différence
	Infrac-tions	Habi-tants	Fré-quence	Infrac-tions	Habi-tants	Fré-quence	
Delémont	34	35 921	0,9	65	36 330	1,8	91%
Porrentruy	36	24 145	1,5	58	24 184	2,4	61%
Les Franches-Montagnes	2	9 966	0,2	8	10 028	0,8	300%

© Office fédéral de la statistique (OFS)

Tableau 7: Loi sur les étrangers: fréquence (‰) et évolution par district

1.3.3.3 Fréquence (‰) par commune

Loi sur les étrangers (LEtr): Fréquence (‰) par commune



État de la base de données: 11.2.2013

Source: SPC (2012), STATPOP (2011)

© OFS, ThemaKart - Neuchâtel 2013

Figure 9: Loi sur les étrangers (LEtr): Fréquence (‰) par commune

1.3.3.4 Fréquence (‰) et évolution par commune

Loi sur les étrangers: fréquence (‰) et évolution par commune

	2011			2012			Différence
	Infrac-tions	Habi-tants	Fré-quence	Infrac-tions	Habi-tants	Fré-quence	
Delémont	24	11 639	2,1	45	11 676	3,9	88%
Porrentruy	1	6 687	0,1	12	6 698	1,8	1 100%
Bassecourt	3	3 288	0,9	3	3 439	0,9	0%
Courroux	2	3 025	0,7	0	3 066	0,0	-100%
Courrendlin	3	2 564	1,2	2	2 613	0,8	-33%
Saignelégier	1	2 500	0,4	3	2 546	1,2	200%
Courtételle	0	2 370	0,0	10	2 415	4,1	s.i.
Courgenay	3	2 154	1,4	2	2 179	0,9	-33%
Vicques	0	1 730	0,0	0	1 763	0,0	0%
Le Noirmont	0	1 664	0,0	0	1 696	0,0	0%
Alle	1	1 686	0,6	2	1 693	1,2	100%
Courfaivre	0	1 609	0,0	0	1 618	0,0	0%
Les Breuleux	1	1 399	0,7	3	1 415	2,1	200%
Develier	0	1 353	0,0	0	1 360	0,0	0%
Basse-Allaine	0	1 307	0,0	1	1 280	0,8	s.i.
Boncourt	11	1 300	8,5	18	1 280	14,1	64%
Clos du Doubs	0	1 261	0,0	0	1 272	0,0	0%
Fontenais	1	1 251	0,8	0	1 260	0,0	-100%
Glovelier	0	1 201	0,0	3	1 200	2,5	s.i.
La Baroche	2	1 189	1,7	6	1 161	5,2	200%
Les Bois	0	1 164	0,0	0	1 155	0,0	0%
Haute-Ajoie	6	998	6,0	7	997	7,0	17%
Cornol	0	914	0,0	0	958	0,0	0%
Boécourt	0	862	0,0	0	871	0,0	0%
Courtedoux	2	721	2,8	0	727	0,0	-100%
Coeuve	1	677	1,5	0	689	0,0	-100%
Lajoux (JU)	0	681	0,0	0	678	0,0	0%
Bure	0	664	0,0	2	670	3,0	s.i.
Bonfol	0	681	0,0	0	664	0,0	0%
Montfaucon	0	594	0,0	0	592	0,0	0%
Rossemaison	0	552	0,0	0	585	0,0	0%
Mervelier	0	551	0,0	0	553	0,0	0%
Vendlincourt	0	549	0,0	1	550	1,8	s.i.
Les Genevez (JU)	0	538	0,0	2	528	3,8	s.i.
Montsevelier	0	499	0,0	0	508	0,0	0%
Soyhières	1	488	2,0	0	490	0,0	-100%
Muriaux	0	486	0,0	0	488	0,0	0%
Corban	s.i.	466	s.i.	0	471	0,0	s.i.
Châtaillon (JU)	0	433	0,0	0	441	0,0	0%
Courchapoix	0	426	0,0	0	423	0,0	0%
Autres communes	9	5 911	40,7	9	5 874	48,4	0%

© Office fédéral de la statistique (OFS)

Tableau 8: Loi sur les étrangers: fréquence (‰) et évolution par commune

1.4 Prévenus selon la loi

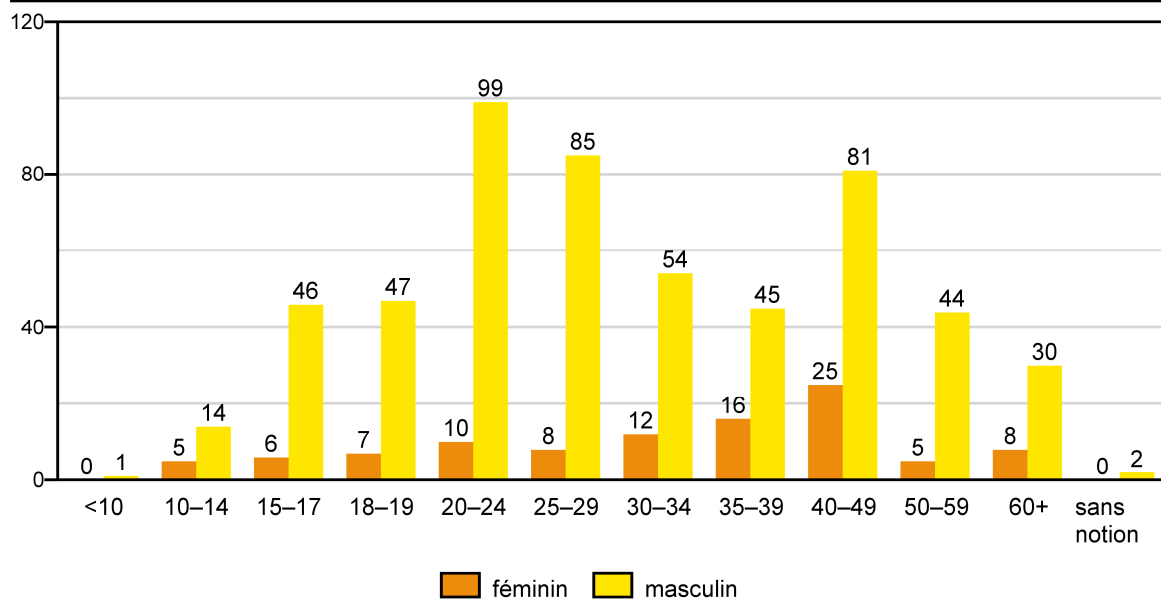
Une personne n'est comptée qu'une seule fois comme personne réelle, indépendamment du nombre d'infractions qui lui sont imputées. Ainsi la référence aux données de la population reste garantie.

1.4.1 Répartition de l'âge et du sexe selon la loi

La population des prévenus présentée ci-dessous est composée de résidents et de non résidents. Une comparaison cohérente des prévenus avec la population résidente n'est possible qu'en sélectionnant des prévenus résidents de la même catégorie d'âge et du même sexe.

1.4.1.1 Code pénal (CP)

Code pénal: prévenus selon l'âge et le sexe



État de la base de données: 11.2.2013

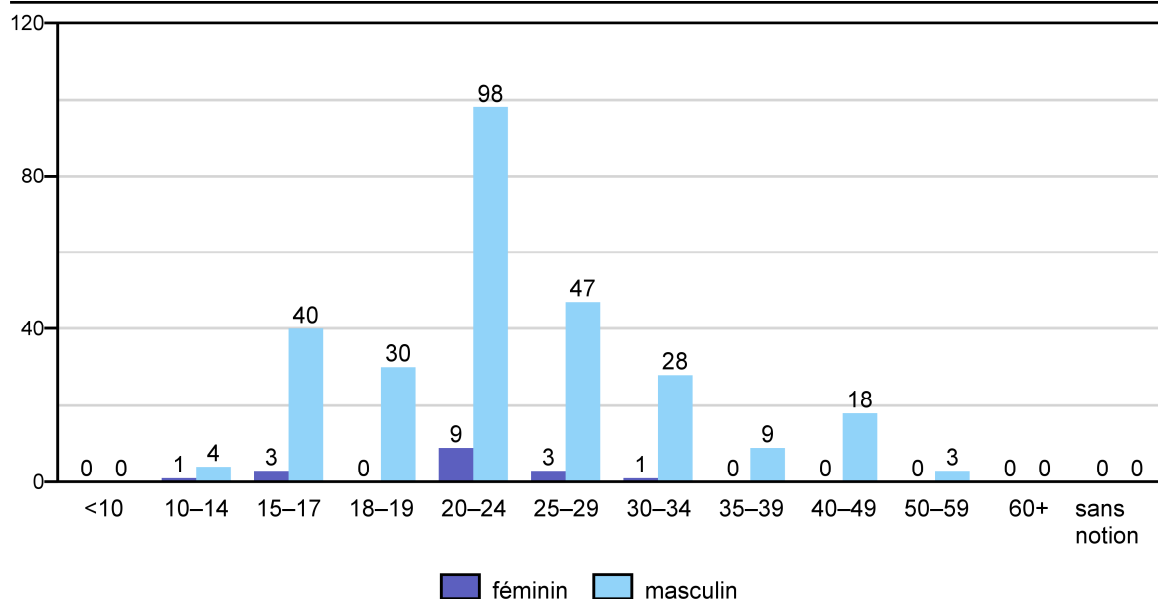
Source: SPC

© Office fédéral de la statistique (OFS)

Figure 10: Code pénal: prévenus selon l'âge et le sexe

1.4.1.2 Loi sur les stupéfiants (LStup)

Loi sur les stupéfiants: prévenus selon l'âge et le sexe



État de la base de données: 11.2.2013

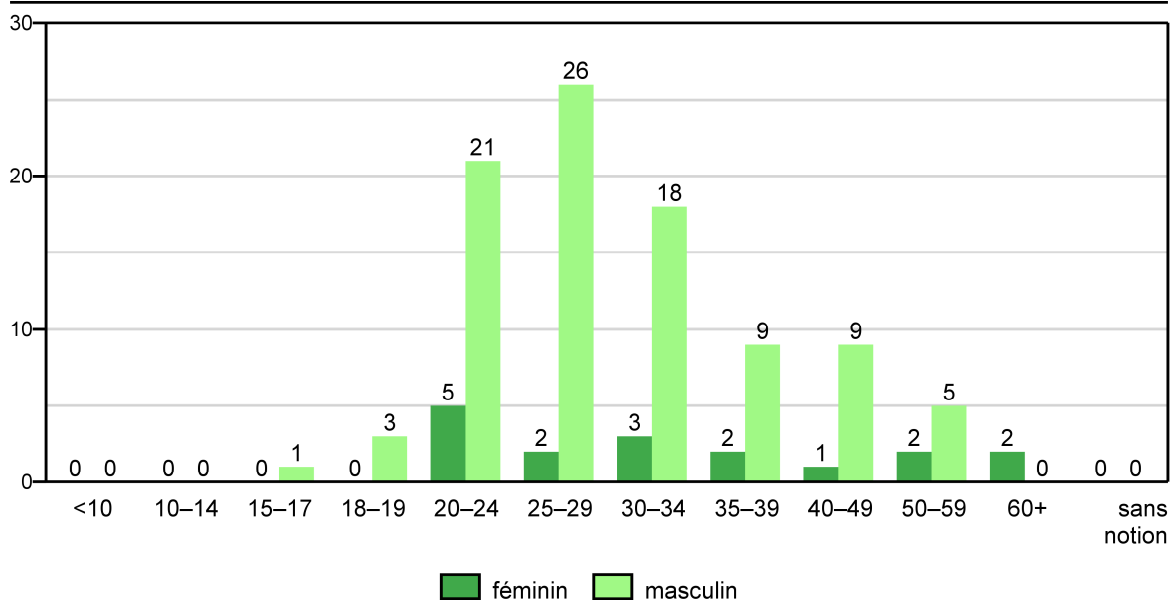
Source: SPC

© Office fédéral de la statistique (OFS)

Figure 11: Loi sur les stupéfiants: prévenus selon l'âge et le sexe

1.4.1.3 Loi sur les étrangers (LEtr)

Loi sur les étrangers: prévenus selon l'âge et le sexe



État de la base de données: 11.2.2013

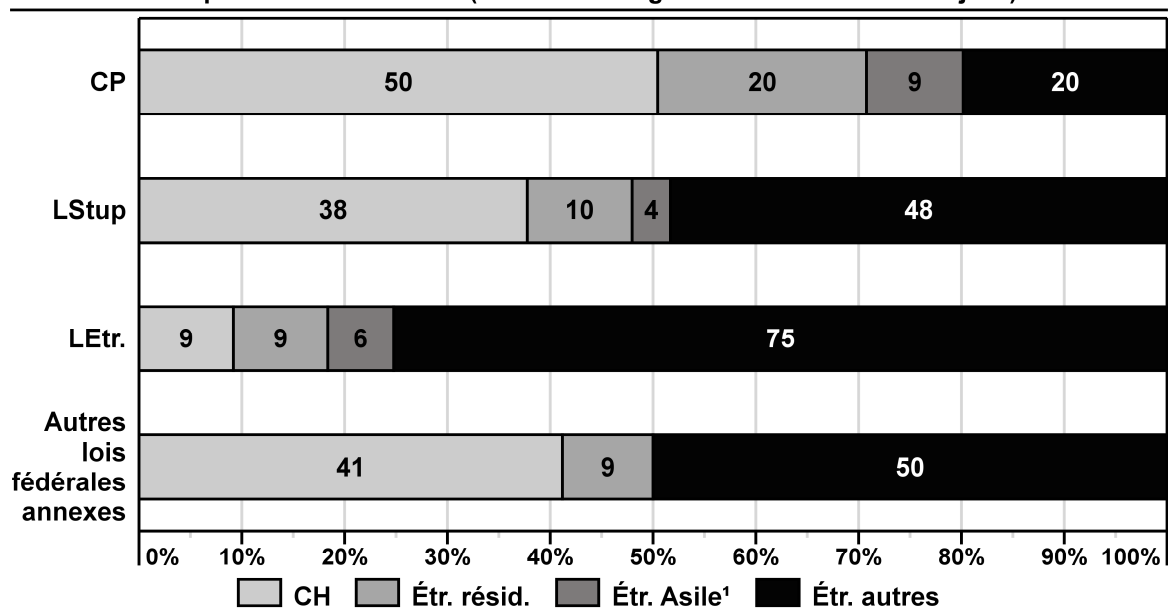
Source: SPC

© Office fédéral de la statistique (OFS)

Figure 12: Loi sur les étrangers: prévenus selon l'âge et le sexe

1.4.2 Nationalité des prévenus selon la loi (Suisse/étrangers selon le statut de séjour)

Nationalité des prévenus selon la loi (Suisse/étrangers selon le statut de séjour)



État de la base de données: 11.2.2013

Source: SPC

© Office fédéral de la statistique (OFS)

Figure 13: Nationalité des prévenus selon la loi (Suisse/étrangers selon le statut de séjour)

Dans la SPC, une distinction entre les étrangers se fait à partir du statut de séjour (ou de son absence) de ces derniers. Trois catégories sont ainsi créées :

Population résidente permanente étrangère (Etr. résid.):

- autorisation de séjour (livret B)
- autorisation d'établissement (livret C)
- autorisation de séjour avec activité lucrative (diplomates, fonctionnaires intern.) (livret Ci)

Requérants d'asile (Etr. Asile):

- étrangers admis provisoirement (livret F)
- requérants d'asile (livret N)
- personnes à protéger (livret S)

Étrangers autres (Etr. Autres):

- autorisation de courte durée (livret L)
- autorisation frontalière (livret G)
- touriste / présence légale sans permis d'établissement ou de séjour
- requérant d'asile avec décision de non entrée en matière
- requérant d'asile débouté avec suppression de l'aide sociale
- renvoi à la frontière
- présence illégale
- en procédure d'annonce
- statut inconnu ou manquant

Cette dernière catégorie (Étr. Autres) ne peut pas être détaillée en sous-catégories car la part des personnes pour lesquelles il n'existe pas de statut ou pour lesquelles la police n'en saisit pas est importante.

Dans la Statpop (cf. définition du glossaire méthodologique), les étrangers avec une autorisation de courte durée (livret L), les étrangers admis provisoirement (livret F) et les requérants d'asile (livret N) résidant depuis plus de 12 mois en Suisse, sont compris dans la population résidente permanente. En revanche, dans la SPC, il n'est pas possible d'effectuer cette distinction car la durée de séjour ne peut pas être déterminée.

Remarques sur la LEtr: les Suisses peuvent violer la loi sur les étrangers de manière restreinte, p.ex. par l'occupation illégale d'étrangers ou la facilitation de leur séjour illégal.

1.4.3 Nationalité selon la loi et le statut de séjour

Pour pouvoir garantir la comparabilité entre les nationalités, le nombre de prévenus d'une nationalité devrait être référé au nombre des personnes effectivement présentes pour la nationalité concernée et converti à 1000 personnes (voir glossaire méthodologique). Cela fait sens seulement au niveau national, puisque les chiffres cantonaux sont en général très bas et qu'il ne faut pas sous-estimer la mobilité intercantonale des prévenus. Les chiffres sur la population correspondante ne seront toutefois disponibles que dans quelques mois. Le taux de criminalité ainsi calculé ne doit pas être surévalué, en particulier pour les petits nombres de personnes, puisqu'une personne de plus ou de moins conduit à des modifications importantes des chiffres.

Les nationalités de Serbie et Serbie-Monténégro ont dû être regroupées. En effet, en raison des modifications politiques encore récentes, beaucoup de personnes n'ont pas encore de papiers d'identité mis à jour. Une attribution différente n'est actuellement pas encore possible.

1.4.3.1 Code pénal (CP)

Code pénal: nombre de prévenus selon la nationalité et le statut de séjour

	Statut de séjour			
	Total	Population résidente	Asile ¹	Autres étrangers
Total	650	460	61	129
Suisse	328	328		
Total étrangers	322	132	61	129
France	54	21	0	33
Roumanie	30	1	0	29
Italie	26	26	0	0
Portugal	26	20	0	6
Algérie	23	2	7	14
Géorgie	17	0	11	6
Espagne	15	12	0	3
Tunisie	15	2	8	5
Kosovo	14	10	1	3
Autres nationalités	102	38	34	30

© Office fédéral de la statistique (OFS)

Tableau 9: Code pénal: nombre de prévenus selon la nationalité et le statut de séjour

1.4.3.2 Loi sur les stupéfiants (LStup)

Loi sur les stupéfiants: nombre de prévenus selon la nationalité et le statut de séjour

	Statut de séjour			
	Total	Population résidente	Asile ²	Autres étrangers
Total	294	141	11	142
Suisse	111	111		
Total étrangers	183	30	11	142
France	118	8	0	110
Portugal	14	7	0	7
Autres nationalités	51	15	11	25

© Office fédéral de la statistique (OFS)

Tableau 10: Loi sur les stupéfiants: nombre de prévenus selon la nationalité et le statut de séjour

^{1/2} Alors que la statistique de la population et des ménages considère les requérants d'asile qui séjournent depuis plus d'un an en Suisse comme faisant partie de la population résidente, la SPC continue de les attribuer au domaine de l'asile, par manque de données sur la durée de séjour.

1.4.3.3 Loi sur les étrangers (LEtr)

Loi sur les étrangers: nombre de prévenus selon la nationalité et le statut de séjour

	Statut de séjour			
	Total	Population résidente	Asile ³	Autres étrangers
Total	109	20	7	82
Suisse	10	10		
Total étrangers	99	10	7	82
France	29	2	0	27
Autres nationalités	70	8	7	55

© Office fédéral de la statistique (OFS)

Tableau 11: Loi sur les étrangers: nombre de prévenus selon la nationalité et le statut de séjour

1.4.4 Nombre d'infractions dans une année civile par prévenu

Les infractions peuvent se dérouler de manière soit concomitante (au même moment, au même endroit), soit répétée sur une année.

1.4.4.1 Code pénal (CP)

Code pénal : nombre d'infractions dans une année civile par prévenu

	Nombre d'infractions par personne						Total
	1	2	3	4	5–10	>10	
Total mineurs	40	13	7	3	8	1	72
Suisses	28	8	6	2	1	0	45
Étrangers	12	5	1	1	7	1	27
résidents	6	2	0	1	5	0	14
asile	3	2	0	0	0	1	6
autres	3	1	1	0	2	0	7
Total adultes	283	114	82	28	52	19	578
Suisses	138	60	36	15	25	9	283
Étrangers	145	54	46	13	27	10	295
résidents	58	30	15	4	8	3	118
asile	28	5	8	5	7	2	55
autres	59	19	23	4	12	5	122

© Office fédéral de la statistique (OFS)

Tableau 12: Code pénal : nombre d'infractions dans une année civile par prévenu

³ Alors que la statistique de la population et des ménages considère les requérants d'asile qui séjournent depuis plus d'un an en Suisse comme faisant partie de la population résidente, la SPC continue de les attribuer au domaine de l'asile, par manque de données sur la durée de séjour.

Les combinaisons des deux ou trois infractions les plus fréquentes selon le Code pénal sont le vol par introduction clandestine (violation de domicile + vol) ou le vol par effraction (violation de domicile + vol + dommages à la propriété).

1.4.4.2 Loi sur les stupéfiants (LStup)

Loi sur les stupéfiants : nombre d'infractions dans une année civile par prévenu

	Nombre d'infractions par personne						Total
	1	2	3	4	5-10	>10	
Total mineurs	22	21	3	2	0	0	48
Suisses	16	12	2	2	0	0	32
Étrangers	6	9	1	0	0	0	16
résidents	2	2	1	0	0	0	5
asile	0	1	0	0	0	0	1
autres	4	6	0	0	0	0	10
Total adultes	19	205	12	4	5	1	246
Suisses	8	61	8	1	0	1	79
Étrangers	11	144	4	3	5	0	167
résidents	4	18	0	0	3	0	25
asile	1	6	2	1	0	0	10
autres	6	120	2	2	2	0	132

© Office fédéral de la statistique (OFS)

Tableau 13: Loi sur les stupéfiants : nombre d'infractions dans une année civile par prévenu

La combinaison de deux infractions que l'on constate le plus souvent dans le domaine des stupéfiants est la possession, respectivement la saisie en rapport avec la consommation de substances illicites. Dans ce domaine de la délinquance, les dénonciations répétées de la même personne sont également sensiblement plus fréquentes que dans les autres domaines.

1.4.4.3 Loi sur les étrangers (LEtr)

Loi sur les étrangers: nombre d'infractions dans une année civile par prévenu

	Nombre d'infractions par personne						Total
	1	2	3	4	5-10	>10	
Total mineurs	0	1	0	0	0	0	1
Suisses	0	0	0	0	0	0	0
Étrangers	0	1	0	0	0	0	1
résidents	0	0	0	0	0	0	0
asile	0	0	0	0	0	0	0
autres	0	1	0	0	0	0	1
Total adultes	95	8	3	1	1	0	108
Suisses	9	1	0	0	0	0	10
Étrangers	86	7	3	1	1	0	98
résidents	10	0	0	0	0	0	10
asile	7	0	0	0	0	0	7
autres	69	7	3	1	1	0	81

© Office fédéral de la statistique (OFS)

Tableau 14: Loi sur les étrangers: nombre d'infractions dans une année civile par prévenu

Dans le domaine de la loi sur les étrangers, le caractère multiple des infractions commises par une personne est relativement fréquent. Une entrée illégale a, par exemple, pour conséquence également un séjour illégal.

1.4.5 Nombre de prévenus par infraction au Code pénal (CP)

Nombre de prévenus par infraction au Code pénal

	Nombre de prévenus					
	1	2	3	4	5-10	>10
Nombre d'infractions	1 228	140	43	7	69	0

© Office fédéral de la statistique (OFS)

Tableau 15: Nombre de prévenus par infraction au Code pénal

Les dénonciations dans le domaine de la loi sur les stupéfiants comme dans le domaine de la loi sur les étrangers sont souvent traitées par personne. Il n'est dès lors plus possible de démontrer statistiquement si les infractions ont été commises seul ou en groupe. Nous avons donc renoncé à une telle exploitation pour ces deux lois.

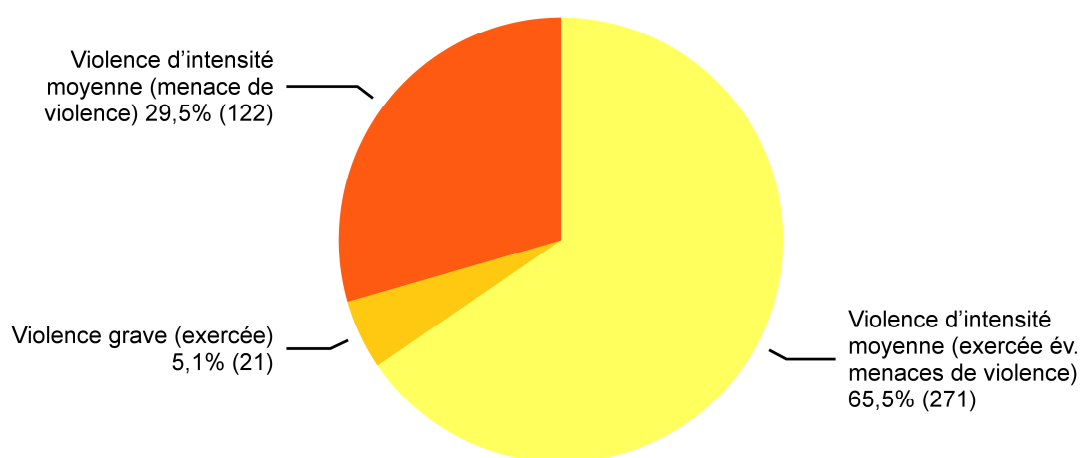
2 Partie détaillée

2.1 Infractions de violence

Par infraction de violence, on entend toutes les infractions comprenant l'exercice ou la menace d'une violence contre une personne. L'exercice de la violence contre des choses n'est pas pris en considération ci-dessous (voir les dommages à la propriété).

2.1.1 Infractions de violence: répartition selon le type de violence

Infractions de violence: répartition selon le type de violence



État de la base de données: 11.2.2013

Source: SPC

© Office fédéral de la statistique (OFS)

Figure 14: Infractions de violence: répartition selon le type de violence

2.1.2 Infractions de violence: élucidations et évolution des infractions

Infractions de violence: élucidations et évolution des infractions

	2011		2012		Différence
	Infrac-tions	Élucida-tions	Infrac-tions	Élucida-tions	
Total infractions de violence	413	87,4%	414	84,5%	0%
Violence grave (exercée)	15	80,0%	21	81,0%	40%
Homicides (Art. 111–113/116), y c. tentatives	2	50,0%	0	s.i.	-100%
Homicides avec arme à feu	0	s.i.	0	s.i.	0%
Homicides avec arme coupante/tranchante	0	s.i.	0	s.i.	0%
Homicides avec arme contondante/d'estoc	0	s.i.	0	s.i.	0%
Homicides avec violence physique	0	s.i.	0	s.i.	0%
Homicides autre instrument	2	50,0%	0	s.i.	-100%
Homicides sans notion/inconnu	0	s.i.	0	s.i.	0%
Lésions corporelles graves (Art. 122)	7	85,7%	8	100,0%	14%
Lés. corp. graves avec arme à feu	0	s.i.	0	s.i.	0%
Lés. corp. graves avec arme coupante/tranchante	0	s.i.	0	s.i.	0%
Lés. corp. graves avec arme contondante/d'estoc	0	s.i.	0	s.i.	0%
Lés. corp. graves avec violence physique	6	83,3%	6	100,0%	0%
Lés. corp. graves autre instrument	1	100,0%	2	100,0%	100%
Lés. corp. graves sans notion / inconnu	0	s.i.	0	s.i.	0%
Prise d'otage (Art. 185)	0	s.i.	1	0,0%	s.i.
Viol (Art. 190)	6	83,3%	9	88,9%	50%
Brigandage (Art. 140 al. 4)	0	s.i.	3	33,3%	s.i.
Violence d'intensité moyenne (exercée év. menaces de violence)	295	86,4%	271	82,3%	-8%
Lésions corporelles simples (Art. 123)	148	85,1%	117	86,3%	-21%
Voies de fait (Art. 126)	49	93,9%	65	96,9%	33%
Participation à rixe (Art. 133)	18	94,4%	9	100,0%	-50%
Participation à agression (Art. 134)	16	81,3%	17	76,5%	6%
Brigandage (Art. 140 al. 1-3)	10	40,0%	21	19,0%	110%
Contrainte (Art. 181)	15	93,3%	10	70,0%	-33%
Séquestration / enlèvement (Art. 183)	9	88,9%	6	50,0%	-33%
Séq. / enl. circonstances aggravantes (Art. 184)	1	100,0%	0	s.i.	-100%
Contrainte sexuelle (Art. 189)	12	75,0%	12	75,0%	0%
Violence / menace contre les fonct. (Art. 285)	17	100,0%	14	100,0%	-18%
Extorsion et chantage (Art. 156 al. 3)	0	s.i.	0	s.i.	0%
Violence d'intensité moyenne (menaces de violence)	103	91,3%	122	90,2%	18%
Menaces (Art. 180)	95	91,6%	115	92,2%	21%
Extorsion et chantage (Art. 156 al. 1,2,4)	8	87,5%	7	57,1%	-13%

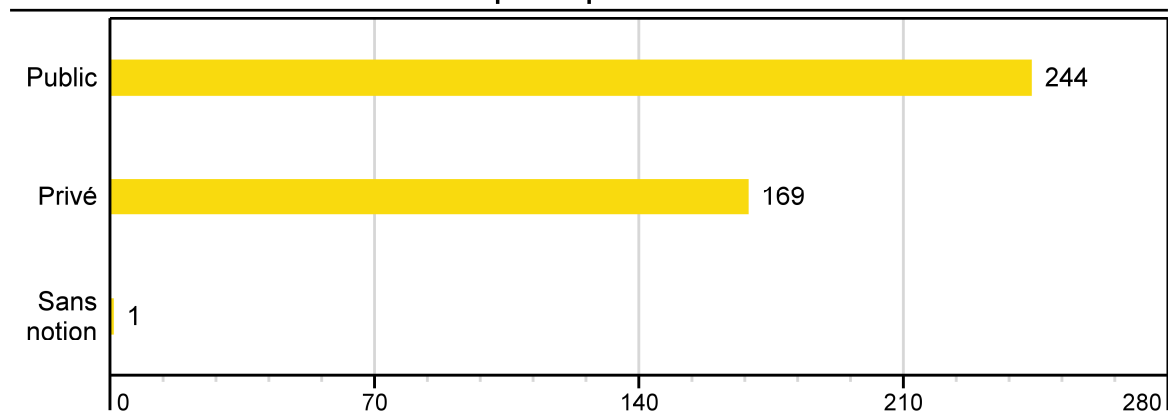
© Office fédéral de la statistique (OFS)

Tableau 16: Infractions de violence: élucidations et évolution des infractions

2.1.3 *Infractions de violence selon l'endroit*

2.1.3.1 *Infractions de violence selon l'endroit: public-privé*

Infractions de violence selon l'endroit: public-privé



État de la base de données: 11.2.2013

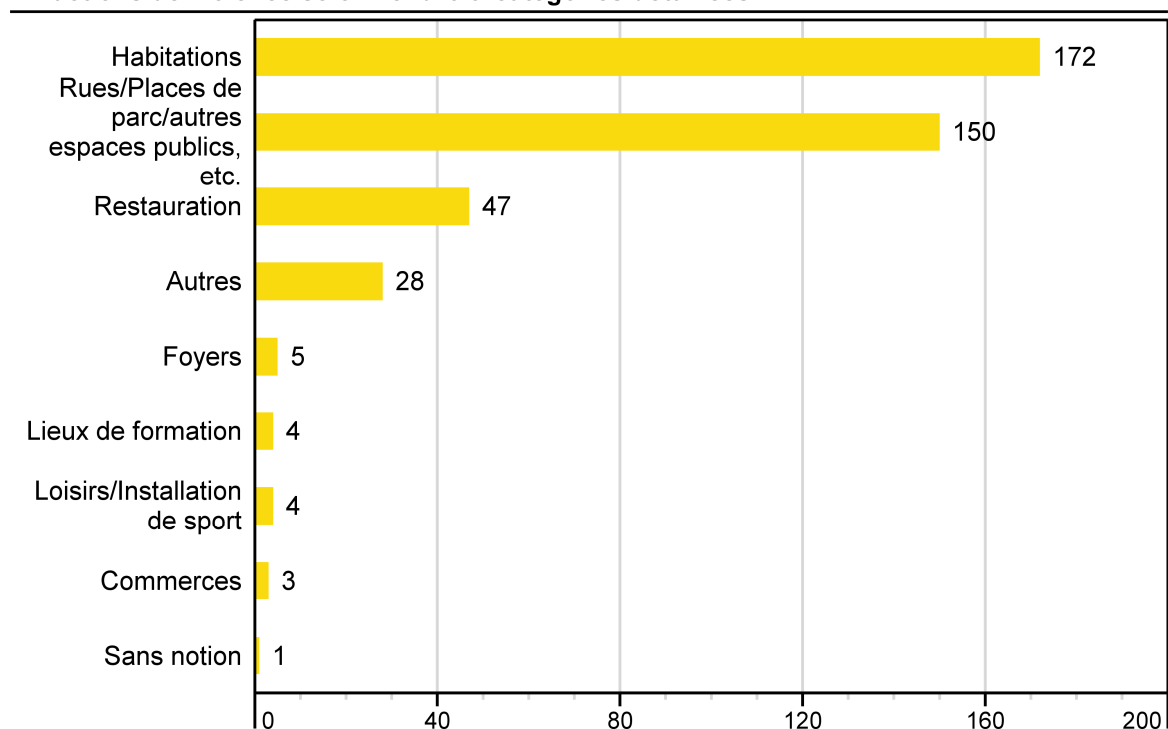
Source: SPC

© Office fédéral de la statistique (OFS)

Figure 15: Infractions de violence selon l'endroit: public-privé

2.1.3.2 *Infractions de violence selon l'endroit: catégories détaillées*

Infractions de violence selon l'endroit: catégories détaillées



État de la base de données: 11.2.2013

Source: SPC

© Office fédéral de la statistique (OFS)

Figure 16: Infractions de violence selon l'endroit: catégories détaillées

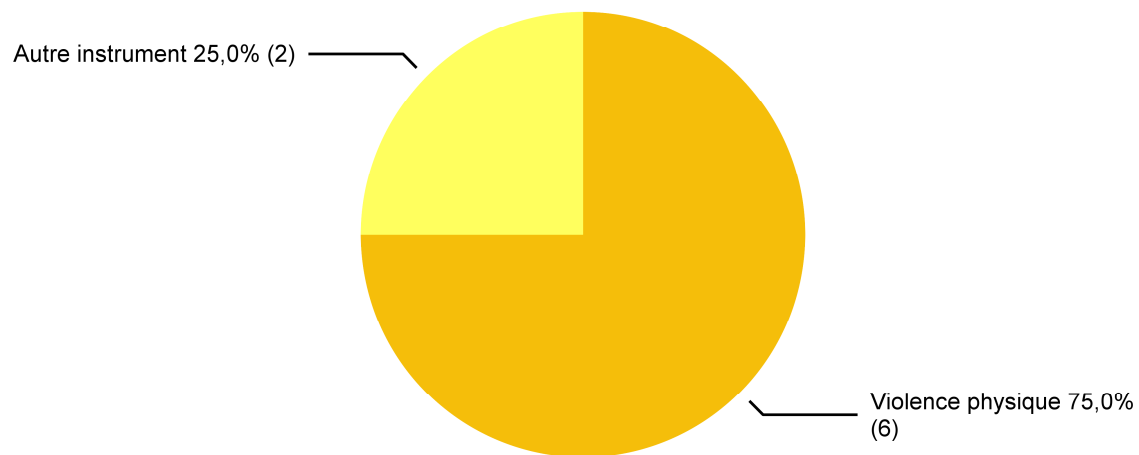
L'espace privé est défini par les « quatre murs », c'est-à-dire les endroits privés non accessibles à d'autres personnes.

Un endroit est par contre public à partir du moment où il est accessible à de nombreuses personnes (par ex: l'escalier d'un immeuble locatif ou la buanderie commune d'une maison à plusieurs familles).

2.1.4 Infractions de violence selon l'instrument

2.1.4.1 Lésions corporelles graves

Lésions corporelles graves (art. 122) selon l'instrument



État de la base de données: 11.2.2013

Source: SPC

© Office fédéral de la statistique (OFS)

Figure 17: Lésions corporelles graves (art. 122) selon l'instrument

2.1.5 Prévenus d'infractions de violence selon l'âge, le sexe et la nationalité

Prévenus d'infractions violentes selon l'âge, le sexe et la nationalité

	Total	Âge/Sexe			Étr./Statut		
		<18	18–24	>24	M	Total	Résid.
Total infractions de violence	253	27	58	168	210	105	70
Violence grave (exercée)	20	6	3	11	19	11	4
Homicides (Art. 111–113/116), y c. tentatives	0	0	0	0	0	0	0
Homicides arme à feu	0	0	0	0	0	0	0
Homicides arme coupante/tranchante	0	0	0	0	0	0	0
Homicides arme contondante/d'estoc	0	0	0	0	0	0	0
Homicides violence physique	0	0	0	0	0	0	0
Homicides autre instrument	0	0	0	0	0	0	0
Homicides sans notion/inconnu	0	0	0	0	0	0	0
Lésions corporelles graves (Art. 122)	9	3	1	5	8	5	2
Lés. corp. grav. arme à feu	0	0	0	0	0	0	0
Lés. corp. grav. arme coupante/tranchante	0	0	0	0	0	0	0
Lés. corp. grav. arme contondante/d'estoc	0	0	0	0	0	0	0
Lés. corp. grav. violence physique	7	2	1	4	6	3	2
Lés. corp. graves autre instrument	2	1	0	1	2	2	0
Lés. corp. graves sans notion/inconnu	0	0	0	0	0	0	0
Prise d'otage (Art. 185)	0	0	0	0	0	0	0
Viol (Art. 190)	10	3	2	5	10	5	2
Brigandage (Art. 140 al. 4)	1	0	0	1	1	1	0
Violence d'intensité moyenne (réalisée év. menaces de violence)	194	22	51	121	164	83	56
Lésions corporelles simples (Art. 123)	99	10	28	61	83	42	28
Voies de fait (Art. 126)	61	9	7	45	52	21	18
Participation à rixe (Art. 133)	9	0	9	0	9	4	4
Participation à agression (Art. 134)	12	2	8	2	12	4	4
Brigandage (Art. 140 al. 1–3)	6	0	4	2	6	2	1
Contrainte (Art. 181)	14	2	2	10	10	11	2
Séquestration/enlèvement (Art. 183)	5	0	3	2	5	2	1
Séq./enl. circonstances aggravantes (Art. 184)	0	0	0	0	0	0	0
Contrainte sexuelle (Art. 189)	9	2	1	6	9	3	2
Violence/menace contre les fonct. (Art. 285)	11	0	3	8	10	5	4
Extorsion et chantage (Art. 156 al. 3)	0	0	0	0	0	0	0
Violence d'intensité moyenne (menaces de violence)	101	5	13	83	81	41	32
Menaces (Art. 180)	101	5	13	83	81	41	32
Extorsion et chantage (Art. 156 al. 1,2,4)	2	0	0	2	0	1	1

© Office fédéral de la statistique (OFS)

Tableau 17: Prévenus d'infractions violentes selon l'âge, le sexe et la nationalité

2.1.6 Lésés d'infractions de violence selon l'âge et le sexe

Lésés d'infractions violentes selon l'âge et le sexe

	Total	Âge			Sexe		Pers. mor.
		<18	18–24	>24	M	F	
Total infractions de violence	306	38	50	213	185	116	5
Violence grave (exercée)	22	5	2	15	9	13	0
Homicides (Art. 111–113/116), y c. tentatives	0	0	0	0	0	0	0
Homicides avec arme à feu	0	0	0	0	0	0	0
Homicides avec arme coupante/tranchante	0	0	0	0	0	0	0
Homicides avec arme contondante/d'estoc	0	0	0	0	0	0	0
Homicides avec violence physique	0	0	0	0	0	0	0
Homicides autre instrument	0	0	0	0	0	0	0
Homicides sans notion/inconnu	0	0	0	0	0	0	0
Lésions corporelles graves (Art. 122)	8	3	1	4	7	1	0
Lés. corp. graves avec arme à feu	0	0	0	0	0	0	0
Lés. corp. graves avec arme coupante/tranchante	0	0	0	0	0	0	0
Lés. corp. graves avec arme contondante/d'estoc	0	0	0	0	0	0	0
Lés. corp. graves avec violence physique	6	2	0	4	5	1	0
Lés. corp. graves autre instrument	2	1	1	0	2	0	0
Lés. corp. graves sans notion/inconnu	0	0	0	0	0	0	0
Prise d'otage (Art. 185)	2	0	0	2	1	1	0
Viol (Art. 190)	9	2	1	6	0	9	0
Brigandage (Art. 140 al. 4)	3	0	0	3	1	2	0
Violence d'intensité moyenne (exercée év. menaces de violence)	223	33	41	144	137	81	5
Lésions corporelles simples (Art. 123)	114	17	25	72	69	45	0
Voies de fait (Art. 126)	64	11	10	43	49	15	0
Participation à rixe (Art. 133)	0	0	0	0	0	0	0
Participation à agression (Art. 134)	10	2	3	5	9	1	0
Brigandage (Art. 140 al. 1–3)	30	3	5	17	11	14	5
Contrainte (Art. 181)	11	1	3	7	6	5	0
Séquestration/enlèvement (Art. 183)	8	0	1	7	2	6	0
Séq./enl. circonstances aggravantes (Art. 184)	0	0	0	0	0	0	0
Contrainte sexuelle (Art. 189)	12	2	4	6	4	8	0
Violence/menace contre les fonct. (Art. 285)	5	0	0	5	4	1	0
Extorsion et chantage (Art. 156 al. 3)	0	0	0	0	0	0	0
Violence d'intensité moyenne (menaces de violence)	125	3	20	102	74	51	0
Menaces (Art. 180)	123	3	19	101	72	51	0
Extorsion et chantage (Art. 156 al. 1,2,4)	10	1	1	8	9	1	0

© Office fédéral de la statistique (OFS)

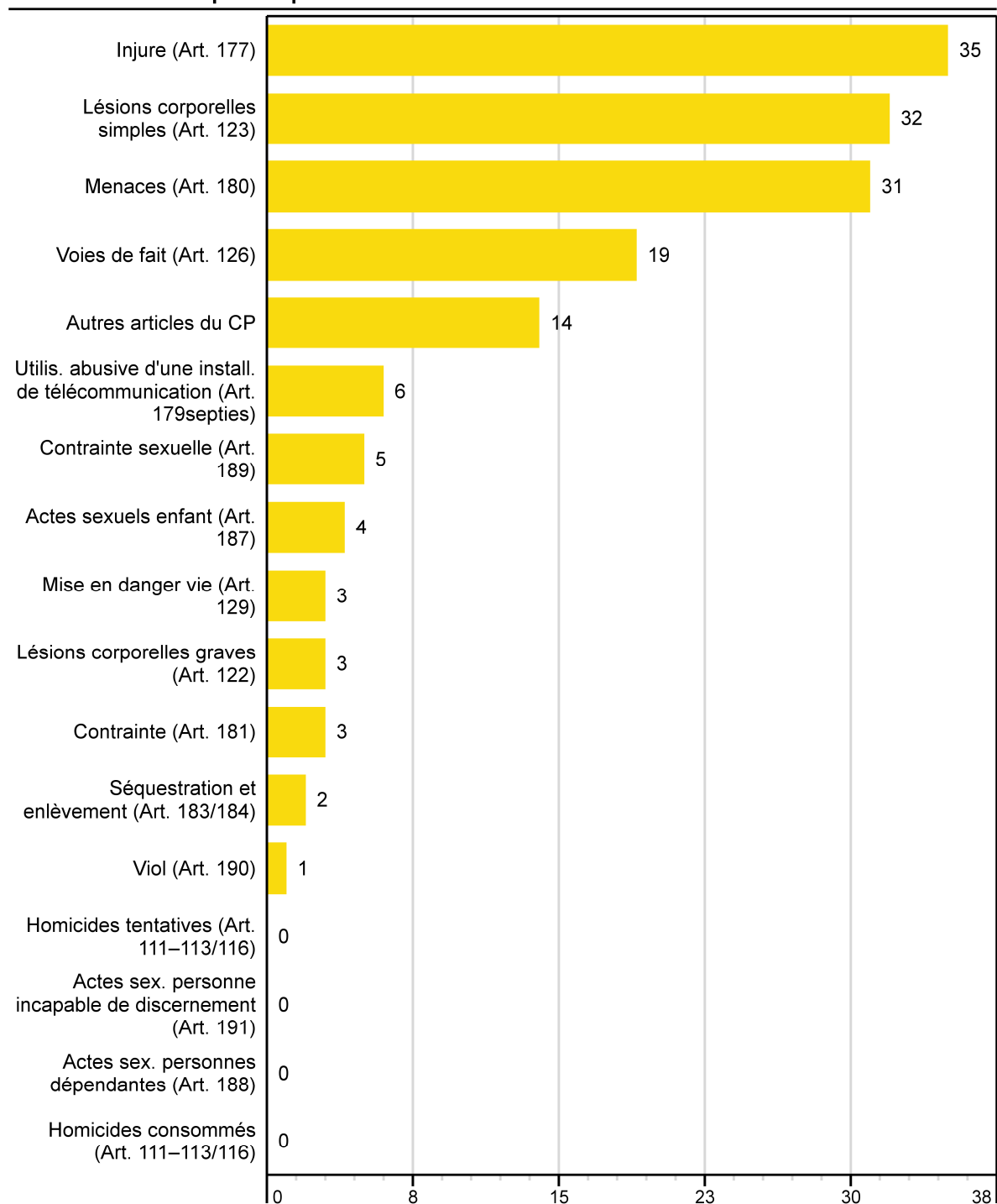
Tableau 18: Lésés d'infractions violentes selon l'âge et le sexe

2.2 Violences domestiques

Par violences domestiques, on entend l'exercice ou la menace d'une violence dans un couple ayant une relation actuelle ou passée, qu'il soit marié ou non, entre parent et enfant ou entre personnes ayant d'autres liens de parenté.

2.2.1 Violences domestiques: répartition selon l'infraction

Violences domestiques: répartition selon l'infraction



État de la base de données: 11.2.2013

Source: SPC

© Office fédéral de la statistique (OFS)

Figure 18: Violences domestiques: répartition selon l'infraction

2.2.2 Violences domestiques: évolution des infractions

Violences domestiques: évolution des infractions

2011

2012

	Infractions	Infractions	Différence
Total infractions de violence domestiques	159	158	-1%
Homicides consommés (Art. 111–113/116)	1	0	-100%
Homicides tentatives (Art. 111–113/116)	0	0	0%
Lésions corporelles graves (Art. 122)	1	3	200%
Lésions corporelles simples (Art. 123)	28	32	14%
Voies de fait (Art. 126)	14	19	36%
Mise en danger vie (Art. 129)	5	3	-40%
Injure (Art. 177)	36	35	-3%
Util. abusive d'une install. de télécommunication (Art. 179septies)	8	6	-25%
Menaces (Art. 180)	38	31	-18%
Contrainte (Art. 181)	8	3	-63%
Séquestration et enlèvement (Art. 183)	2	2	0%
Actes sexuels sur enfant (Art. 187)	5	4	-20%
Actes sex. personnes dépendantes (Art. 188)	0	0	0%
Contrainte sexuelle (Art. 189)	2	5	150%
Viol (Art. 190)	1	1	0%
AOS ⁴ sur pers. incap. de discernement (Art. 191)	0	0	0%
Autres articles du CP ⁵	10	14	40%

© Office fédéral de la statistique (OFS)

Tableau 19: Violences domestiques: évolution des infractions

La relation entre le prévenu et le lésé est saisie pour une sélection d'infractions significatives en matière de violences domestiques afin de pouvoir analyser statistiquement ces dernières. Une relation domestique a été constatée dans 33% de ces infractions.

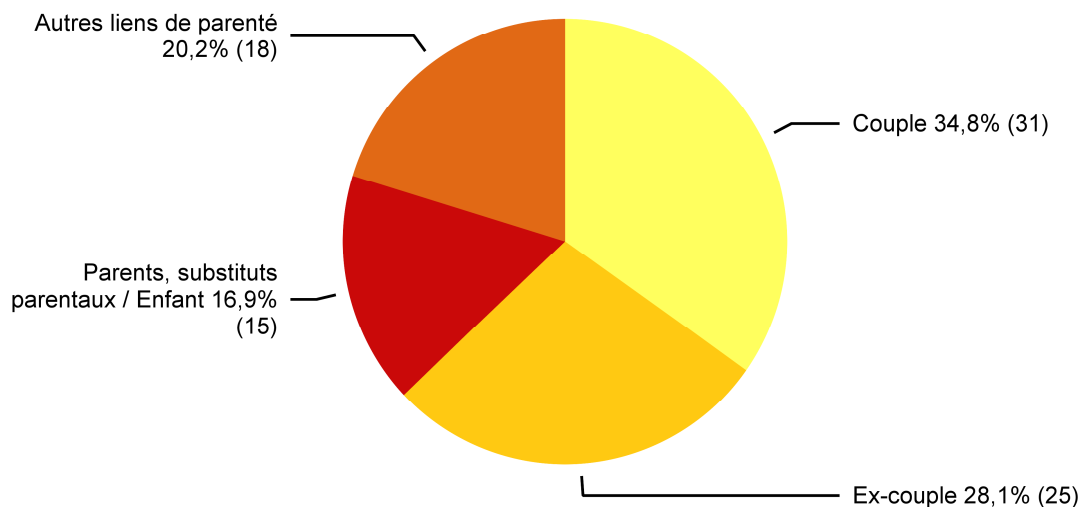
La violation de domicile est une infraction qui est souvent rencontrée dans le domaine des violences domestiques. Cependant, en raison du nombre important de violations de domicile relevé (notamment en relation avec le vol), nous avons renoncé, pour des raisons de charge de travail à l'indication obligatoire de la relation prévenu-lésé dans ce cas. L'exhaustivité des données ne pouvant pas être garantie, cette infraction n'est pas intégrée dans la représentation ci-dessus.

⁴ Actes d'ordre sexuel

⁵ Autres articles du CP: Incitation et assistance au suicide (art. 115 CP), Interruption punissable de grossesse sans consentement de la femme (art. 118.2 CP), mutilation d'organes génitaux féminins (art. 124 CP), exposition (art. 127 CP), remettre à des enfants des substances nocives (art. 136 CP), diffamation (art. 173 CP), calomnie (art. 174 CP), prise d'otage (art. 185 CP), abus de la détresse (art.193 CP), désagréments causés par la confrontation à un acte d'ordre sexuel (art. 198 CP), actes préparatoires pour meurtre, assassinat, lésions corporelles graves, séquestration et enlèvement, prise d'otage (art.260 bis CP).

2.2.3 Violences domestiques: type de relation entre lésé et prévenu

Violences domestiques: type de relation entre lésé et prévenu



État de la base de données: 11.2.2013

Source: SPC

© Office fédéral de la statistique (OFS)

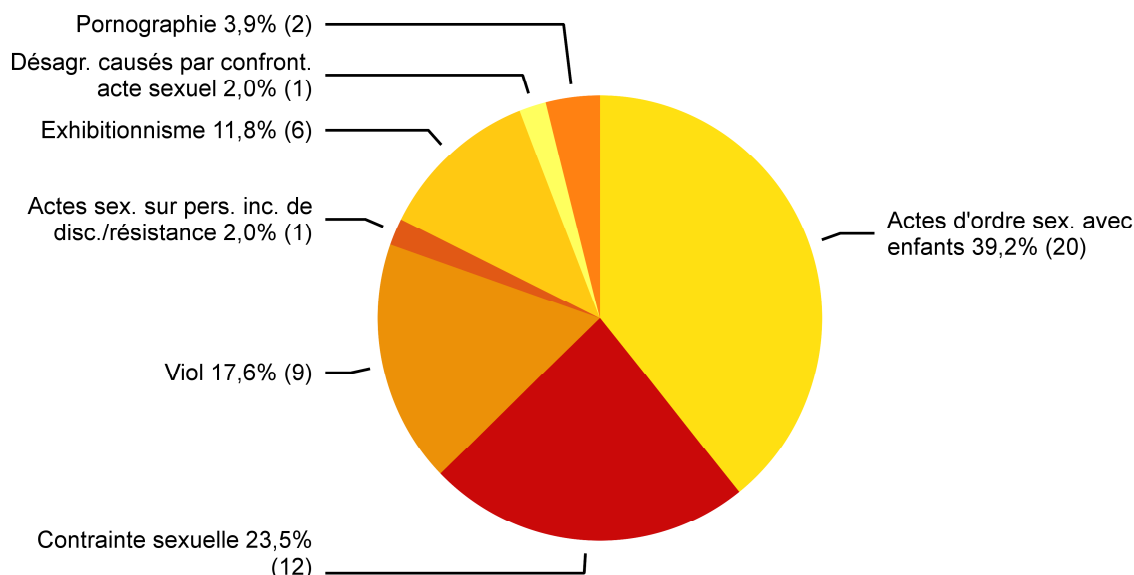
Figure 19: Violences domestiques: type de relation entre lésé et prévenu

Une infraction enregistrée par la police tombe dans le domaine des violences domestiques en raison du type de relation entre le prévenu et le lésé. Dans ce graphique, chaque personne lésée est comptabilisée une seule fois par type de relation. Une personne peut apparaître ainsi plusieurs fois. Exemple : Une personne est lésée d'une agression par son partenaire et ses deux enfants. La personne lésée sera comptée une fois dans le type de relation « couple » et une fois dans le type de relation « parents/enfant ».

2.3 Infractions contre l'intégrité sexuelle

2.3.1 Infractions contre l'intégrité sexuelle: répartition selon l'infraction

Infractions contre l'intégrité sexuelle: répartition selon l'infraction



État de la base de données: 11.2.2013

Source: SPC

© Office fédéral de la statistique (OFS)

Figure 20: Infractions contre l'intégrité sexuelle: répartition selon l'infraction

2.3.2 Infractions contre l'intégrité sexuelle: élucidations et évolution des infractions

Infractions contre l'intégrité sexuelle: élucidations et évolution des infractions

	2011		2012		Différence
	Infrac-tions	Élucida-tions	Infrac-tions	Élucida-tions	
Total intégrité sexuelle	40	77,5%	51	88,2%	28%
AOS ⁶ avec enfants (Art. 187)	10	90,0%	20	100,0%	100%
Contrainte sexuelle (Art. 189)	12	75,0%	12	75,0%	0%
Viol (Art. 190)	6	83,3%	9	88,9%	50%
AOS sur pers. incap. de discernement (Art. 191)	1	0,0%	1	100,0%	0%
Exhibitionnisme (Art. 194)	3	33,3%	6	83,3%	100%
Pornographie (Art. 197)	2	100,0%	2	50,0%	0%
Désagrément par confrontation à AOS (Art. 198)	6	83,3%	1	100,0%	-83%
Autres infractions contre l'intégrité sexuelle	0	s.i.	0	s.i.	0%

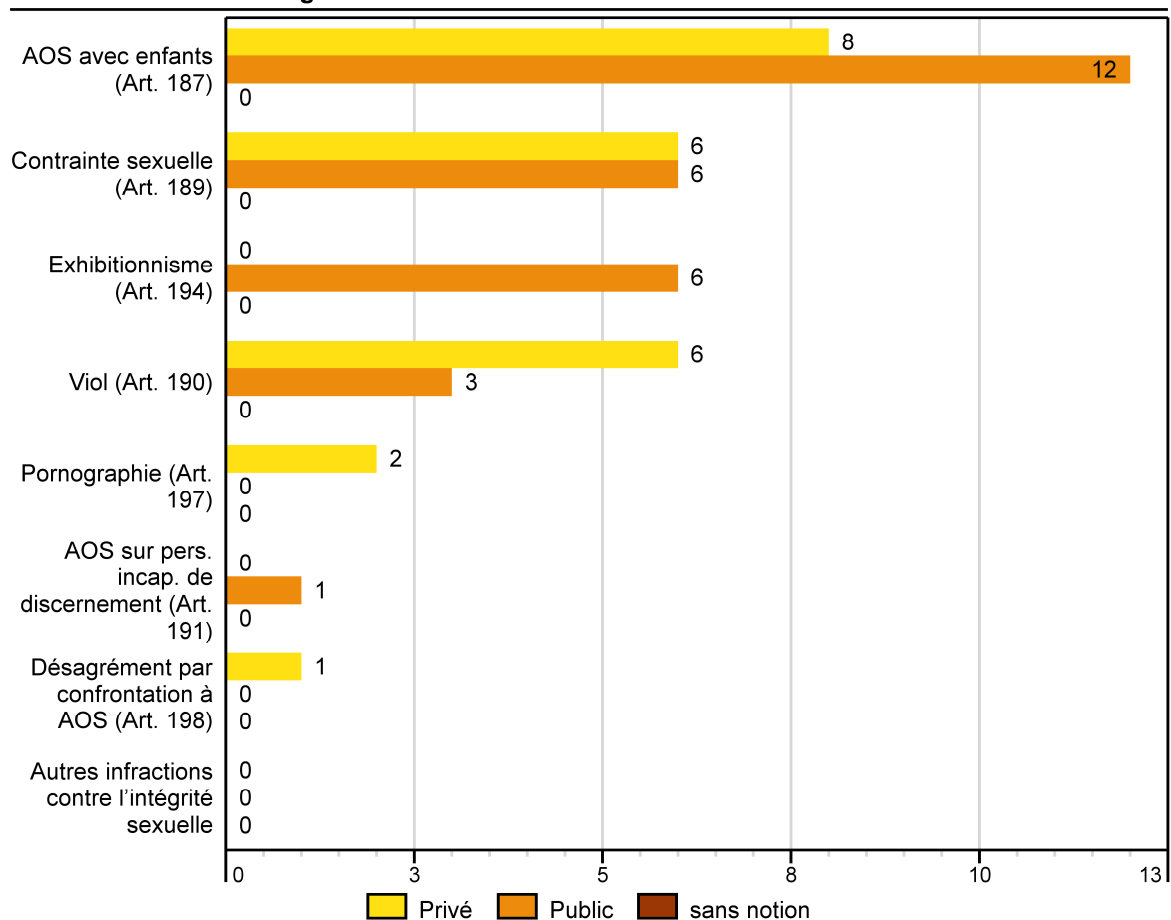
© Office fédéral de la statistique (OFS)

Tableau 20: Infractions contre l'intégrité sexuelle: élucidations et évolution des infractions

⁶ Actes d'ordre sexuel

2.3.3 Infractions contre l'intégrité sexuelle selon l'endroit

Infractions contre l'intégrité sexuelle selon l'endroit



État de la base de données: 11.2.2013

Source: SPC

© Office fédéral de la statistique (OFS)

Figure 21: Infractions contre l'intégrité sexuelle selon l'endroit

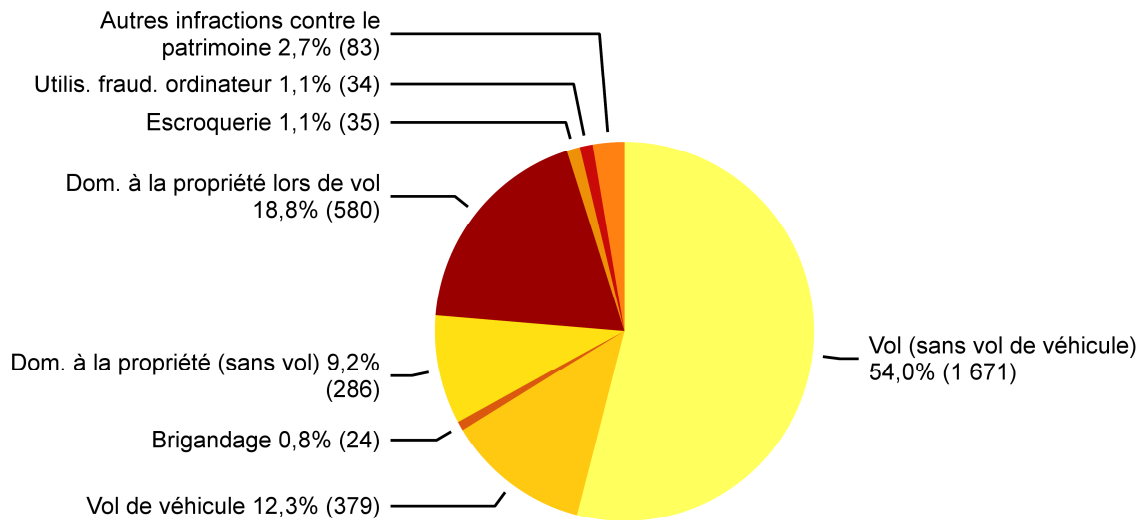
L'espace privé est défini par les « quatre murs », c'est-à-dire les endroits privés non accessibles à d'autres personnes.

Un endroit est par contre public à partir du moment où il est accessible à de nombreuses personnes (par ex: l'escalier d'un immeuble locatif ou la buanderie commune d'une maison à plusieurs familles).

2.4 Infractions contre le patrimoine

2.4.1 Infractions contre le patrimoine: répartition selon l'infraction

Infractions contre le patrimoine: répartition selon l'infraction



État de la base de données: 11.2.2013

Source: SPC

© Office fédéral de la statistique (OFS)

Figure 22: Infractions contre le patrimoine: répartition selon l'infraction

Une des infractions les plus courantes contre le patrimoine sont les dommages à la propriété. Une part substantielle de ces infractions est commise en relation avec des vols (effraction d'un objet immobilier, distributeur, véhicule, etc.).

2.4.2 Infractions contre le patrimoine: élucidations et évolution des infractions

Infractions contre le patrimoine : élucidations et évolution des infractions

	2011		2012		Différence
	Infrac-tions	Élucida-tions	Infrac-tions	Élucida-tions	
Total patrimoine (incl. Art 94 LCR)	2 547	18,1%	3 092	22,9%	21%
Appropriation illégitime (Art. 137)	21	19,0%	29	24,1%	38%
Abus de confiance (Art. 138)	12	91,7%	9	88,9%	-25%
Vol (sans vol de véhicule) (Art. 139)	1 263	16,7%	1 671	22,7%	32%
Vol de véhicule (Art. 139 CP/Art. 94 LCR)	366	5,7%	379	5,8%	4%
Brigandage (Art. 140)	10	40,0%	24	20,8%	140%
Soustraction de chose (Art. 141)	1	100,0%	0	s.i.	-100%
Soustraction de données (Art. 143)	1	0,0%	15	0,0%	1 400%
Accès indu sys. info (Art. 143 bis)	4	0,0%	0	s.i.	-100%
Dom. à la propriété (sans vol) (Art. 144)	324	22,5%	286	22,0%	-12%
Dom. à la propriété lors de vol (Art. 144)	447	14,8%	580	27,6%	30%
Escroquerie (Art. 146)	65	76,9%	35	80,0%	-46%
Utilis. fraud. ordinateur (Art. 147)	16	18,8%	34	29,4%	113%
Filouterie d'auberge (Art. 149)	1	100,0%	2	50,0%	100%
Obtent. fraud. prestation (Art. 150)	1	100,0%	1	100,0%	0%
Extorsion et chantage (Art. 156)	8	87,5%	7	57,1%	-13%
Gestion déloyale (Art. 158)	2	100,0%	1	100,0%	-50%
Détournement de salaire (Art. 159)	0	s.i.	0	s.i.	0%
Recel (Art. 160)	3	100,0%	9	100,0%	200%
Banquer. fraud. et fraude saisie (Art. 163)	0	s.i.	0	s.i.	0%
Détourn. valeur patrimoine (Art. 169)	0	s.i.	1	100,0%	s.i.
Autres infractions contre le patrimoine	2	100,0%	9	77,8%	350%

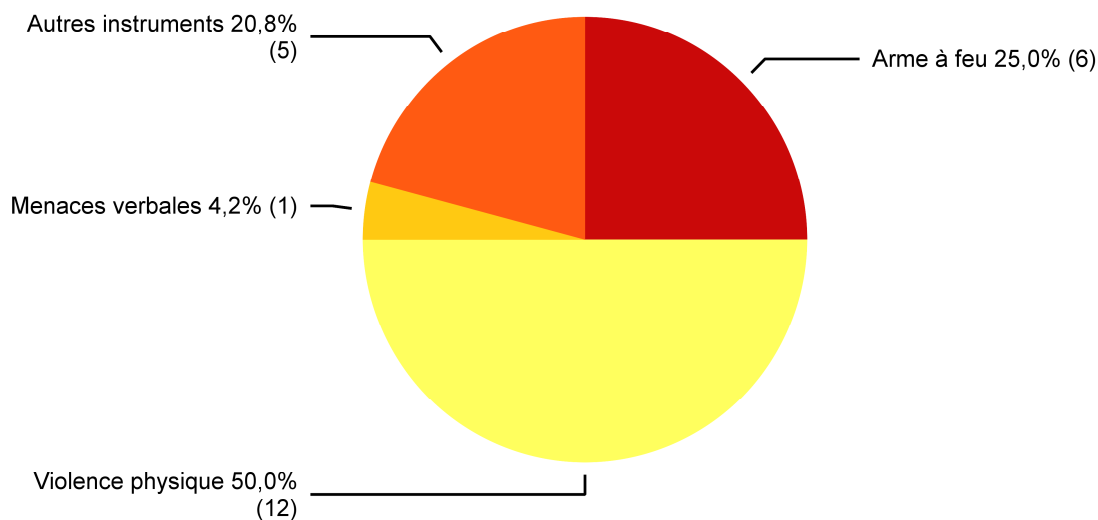
© Office fédéral de la statistique (OFS)

Tableau 21: Infractions contre le patrimoine : élucidations et évolution des infractions

2.5 Brigandage

2.5.1 Brigandage selon l'instrument

Brigandage selon l'instrument



État de la base de données: 11.2.2013

Source: SPC

© Office fédéral de la statistique (OFS)

Figure 23: Brigandage selon l'instrument

2.5.2 Brigandage selon l'instrument: élucidations et évolution des infractions

Brigandage selon l'instrument : élucidations et évolution des infractions

	2011		2012		Différence
	Infractions	Élucidations	Infractions	Élucidations	
Total brigandage (art. 140)	10	40,0%	24	20,8%	140%
Arme à feu	5	40,0%	6	33,3%	20%
Arme coupante / tranchante	0	s.i.	0	s.i.	0%
Arme contondante / d'estoc	0	s.i.	0	s.i.	0%
Violence physique	2	50,0%	12	25,0%	500%
Menaces verbales	0	s.i.	1	0,0%	s.i.
Autres instruments	3	33,3%	5	0,0%	67%
Instrument inconnu	0	s.i.	0	s.i.	0%

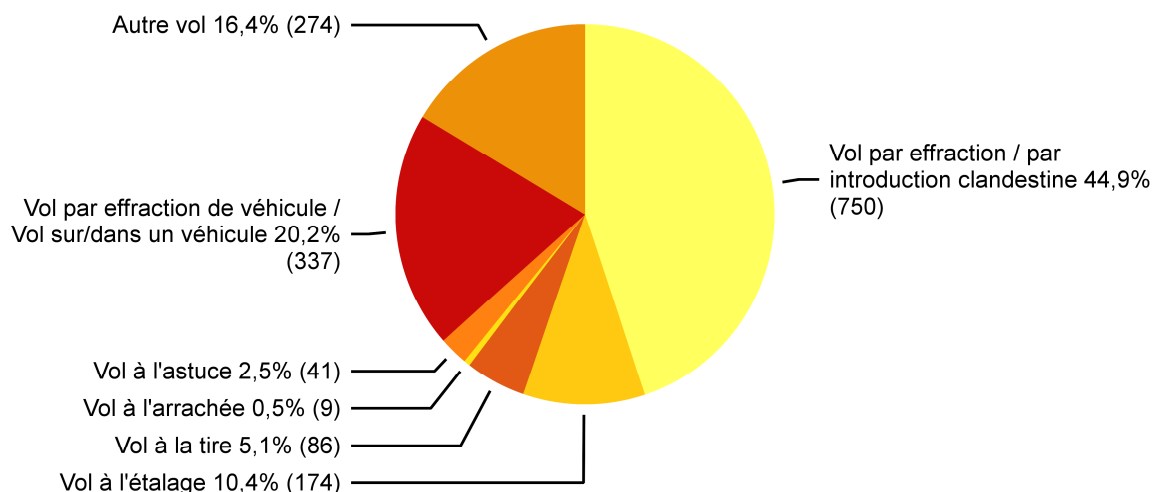
© Office fédéral de la statistique (OFS)

Tableau 22: Brigandage selon l'instrument : élucidations et évolution des infractions

2.6 Vol

2.6.1 Répartition selon le type de vol

Vol (sans vol de véhicules): répartition selon le type de vol



État de la base de données: 11.2.2013

Source: SPC

© Office fédéral de la statistique (OFS)

Figure 24: Vol (sans vol de véhicules): répartition selon le type de vol

A proprement parler, la loi ne connaît que le vol de l'art.139 du CP. Cependant, les formes les plus fréquentes de vols sont différenciées par la police, en fonction de la manière d'agir et du lieu.

Il faut relever que pour les vols à l'étalage, particulièrement fréquents, différents cantons connaissent une procédure simplifiée, par laquelle les commerces peuvent directement transmettre les vols à l'étalage constatés à la justice (p.ex. préfet). Le chiffre effectif des vols à l'étalage est par conséquent plus élevé que celui qui est enregistré par la police.

2.6.2 Type de vol: élucidations et évolution des infractions

Type de vol : élucidation et évolution des infractions

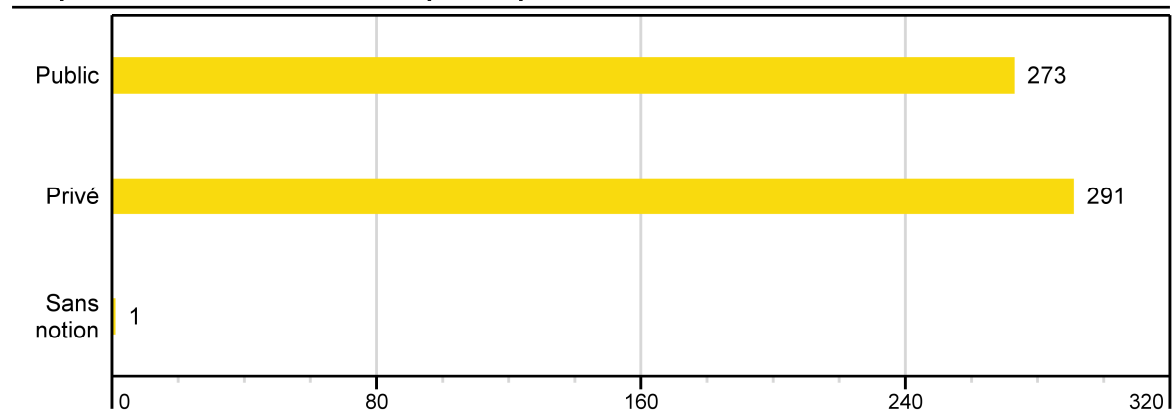
	2011		2012		Différence
	Infractions	Élucidations	Infractions	Élucidations	
Total vols (sans vols de véhicule)	1 263	16,7%	1 671	22,7%	32%
Vol sans spécification	302	12,3%	274	13,5%	-9%
Vol par effraction	432	13,7%	565	27,3%	31%
Vol par introduction clandestine	118	15,3%	185	17,8%	57%
Vol à l'étalage	101	69,3%	174	63,8%	72%
Vol à l'arrachée	7	14,3%	9	22,2%	29%
Vol à la tire	69	1,4%	86	2,3%	25%
Vol à l'astuce	44	11,4%	41	9,8%	-7%
Vol par effraction de véhicule	48	8,3%	138	12,3%	188%
Vol sur/dans un véhicule	142	11,3%	199	10,1%	40%
Vol au préjudice d'un colocataire	0	s.i.	0	s.i.	0%

Tableau 23: Type de vol : élucidation et évolution des infractions

2.6.3 Vol par effraction selon l'endroit

2.6.3.1 Vol par effraction selon l'endroit: public-privé

Vol par effraction selon l'endroit: public-privé



État de la base de données: 11.2.2013

Source: SPC

© Office fédéral de la statistique (OFS)

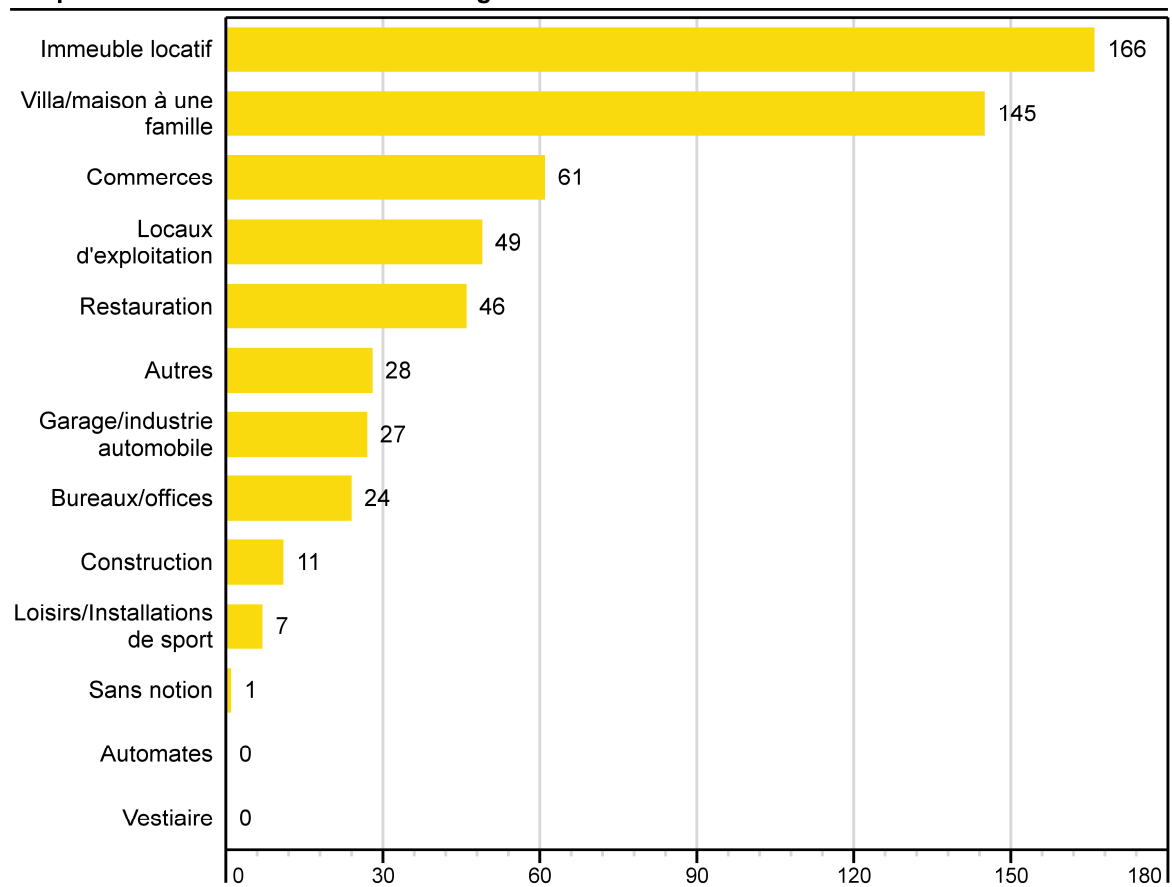
Figure 25: Vol par effraction selon l'endroit: public-privé

L'espace privé est défini par les « quatre murs », c'est-à-dire les endroits privés non accessibles à d'autres personnes.

Un endroit est par contre public à partir du moment où il est accessible à de nombreuses personnes (par ex: l'escalier d'un immeuble locatif ou la buanderie commune d'une maison à plusieurs familles).

2.6.3.2 Vol par effraction selon l'endroit: catégories détaillées

Vol par effraction selon l'endroit: catégories détaillées



État de la base de données: 11.2.2013

Source: SPC

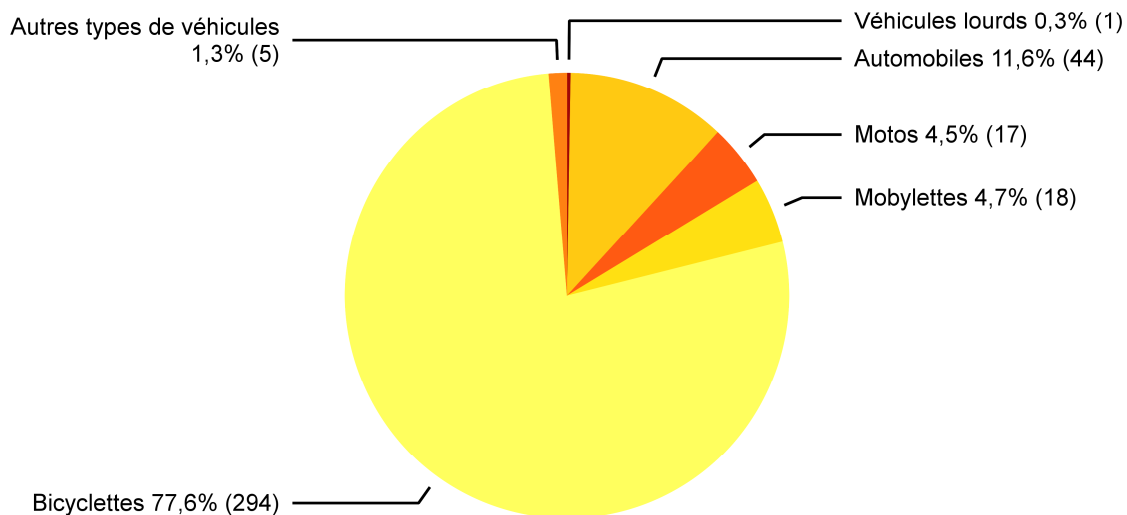
© Office fédéral de la statistique (OFS)

Figure 26: Vol par effraction selon l'endroit: catégories détaillées

2.7 Vol de véhicule

2.7.1 Vol de véhicule: répartition selon le type de véhicule

Vol de véhicule: répartition selon le type de véhicule



État de la base de données: 11.2.2013

Source: SPC

© Office fédéral de la statistique (OFS)

Figure 27: Vol de véhicule: répartition selon le type de véhicule

2.7.2 Vol de véhicule: élucidations et évolution des infractions

Vol de véhicule : élucidations et évolution des infractions

	2011		2012		Différence
	Infractions	Élucidations	Infractions	Élucidations	
Total vols de véhicules	366	5,7%	379	5,8%	4%
Véhicules lourds	3	33,3%	1	0,0%	-67%
Automobiles	38	18,4%	44	29,5%	16%
Motos	15	13,3%	17	11,8%	13%
Mobylettes	16	0,0%	18	0,0%	13%
Bicyclettes	285	3,5%	294	2,0%	3%
Autres véhicules	9	11,1%	5	20,0%	-44%

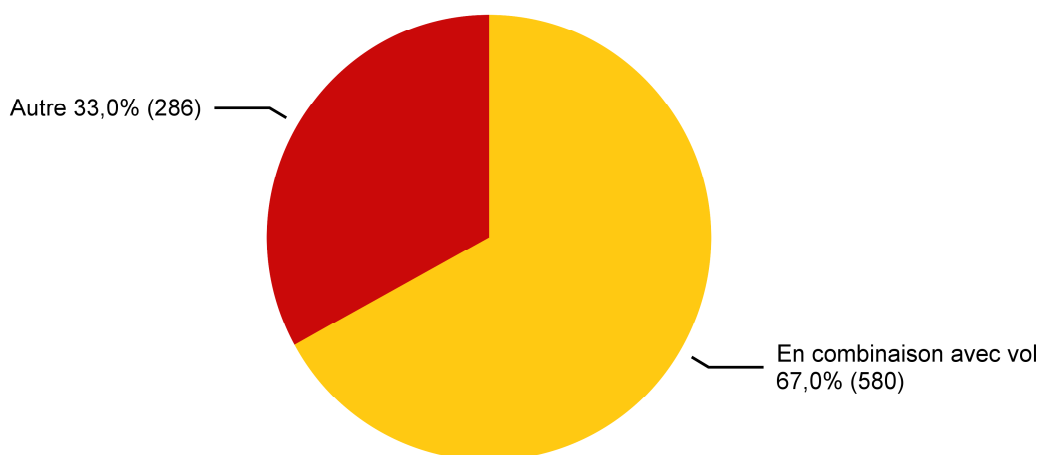
© Office fédéral de la statistique (OFS)

Tableau 24: Vol de véhicule : élucidations et évolution des infractions

2.8 Dommages à la propriété

2.8.1 Dommages à la propriété: répartition selon le contexte

Dommages à la propriété : répartition selon le contexte



État de la base de données: 11.2.2013

Source: SPC

© Office fédéral de la statistique (OFS)

Figure 28: Dommages à la propriété : répartition selon le contexte

L'art. 144 CP, dommages à la propriété, peut intervenir dans différents contextes. La combinaison avec le vol est particulièrement fréquente, p.ex. lors d'un vol par effraction lorsqu'un dommage est causé par un acte violent. Par ailleurs, les dommages à la propriété peuvent aussi intervenir lors d'actes violents sur des personnes. Le vandalisme désigne tout acte d'endommagement, de détérioration ou de destruction illégal, volontaire et sans objectifs précis (ex: vol), s'attaquant à des biens publics ou privés. Cet acte devient un dommage à partir du dépôt d'une plainte. L'ampleur du dommage provoqué n'est pas déterminante.

2.8.2 Dommages à la propriété selon le contexte: élucidations et évolution des infractions

Dommages à la propriété : élucidations et évolution des infractions

	2011		2012		Différence
	Infractions	Élucidations	Infractions	Élucidations	
Total dommages à la propriété	771	18,0%	866	25,8%	12%
En combinaison avec vol	447	14,8%	580	27,6%	30%
Vandalisme	0	s.i.	0	s.i.	0%
Autre	324	22,5%	286	22,0%	-12%

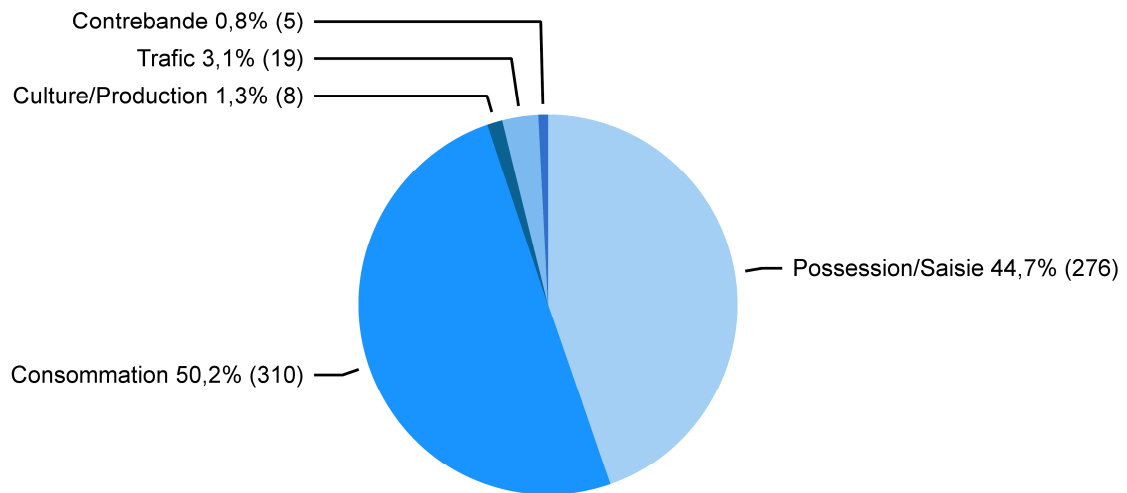
© Office fédéral de la statistique (OFS)

Tableau 25: Dommages à la propriété : élucidations et évolution des infractions

2.9 Loi sur les stupéfiants (LStup)

2.9.1 Loi sur les stupéfiants: répartition selon la forme d'infraction

Loi sur les stupéfiants : répartition selon la forme d'infraction



État de la base de données: 11.2.2013

Source: SPC

© Office fédéral de la statistique (OFS)

Figure 29: Loi sur les stupéfiants : répartition selon la forme d'infraction

Les infractions à la loi sur les stupéfiants sont réprimées comme des contraventions lorsqu'elles sont clairement en rapport avec de la consommation personnelle. Dès que des formes de trafic de substances illégales peuvent être constatées, les infractions deviennent des délits ou des crimes en fonction de la quantité et de la manière d'agir (en bande, par métier). Les crimes sont passibles d'une peine plus élevée.

2.9.2 Loi sur les stupéfiants: élucidations et évolution des infractions

Loi sur les stupéfiants : élucidations et évolution des infractions

	2011		2012		Différence
	Infrac-tions	Élucida-tions	Infrac-tions	Élucida-tions	
Total infractions à la LStup	564	98,9%	618	98,9%	10%
Total possession/saisie	236	97,5%	276	98,2%	17%
Possession/saisie contravention	0	s.i.	0	s.i.	0%
Possession/saisie délit	235	97,4%	275	98,2%	17%
Possession/saisie crime	1	100,0%	1	100,0%	0%
Total consommation	289	100,0%	310	99,7%	7%
Total culture/production	12	100,0%	8	100,0%	-33%
Culture/production contravention	0	s.i.	0	s.i.	0%
Culture / production délit	12	100,0%	8	100,0%	-33%
Culture / production crime	0	s.i.	0	s.i.	0%
Total trafic	19	100,0%	19	94,7%	0%
Trafic délit	11	100,0%	13	92,3%	18%
Trafic crime	8	100,0%	6	100,0%	-25%
Total contrebande	8	100,0%	5	100,0%	-38%
Importation, exportation, transit délit	6	100,0%	2	100,0%	-67%
Importation, exportation, transit crime	2	100,0%	3	100,0%	50%

© Office fédéral de la statistique (OFS)

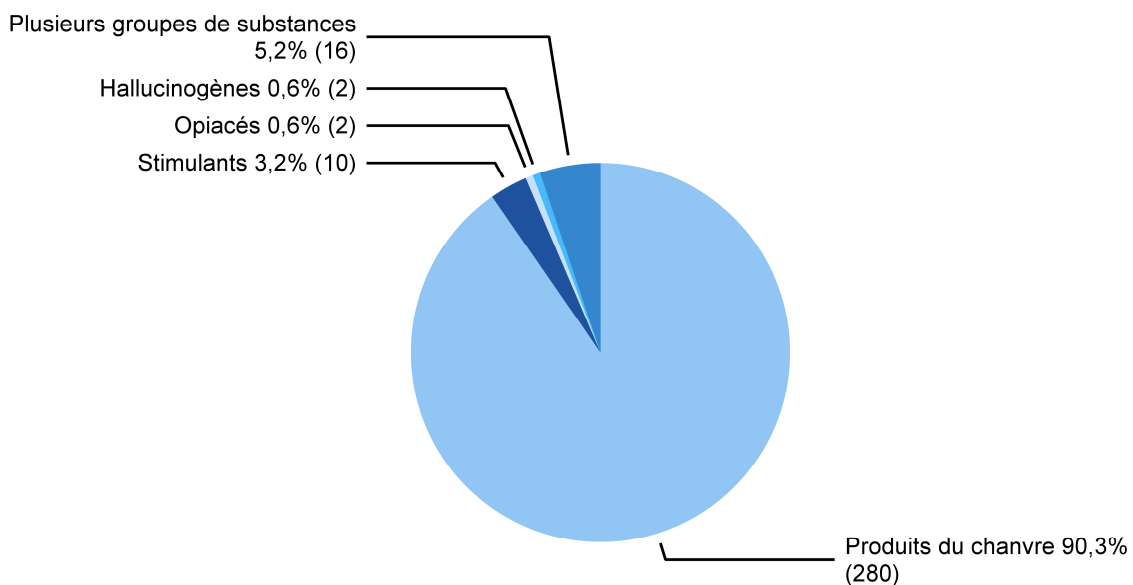
Tableau 26: Loi sur les stupéfiants : élucidations et évolution des infractions

2.9.3 Loi sur les stupéfiants: substances selon la forme d'infraction

Les substances illégales sont présentées d'après le nombre d'infractions enregistrées et non d'après les quantités de drogue. La quantité, respectivement le poids de la drogue, ne peut être donné de manière fiable que pour la saisie de substances. En ce qui concerne la consommation et les différentes formes de trafic, cela n'est pas possible.

2.9.3.1 Consommation par substances

Loi sur les stupéfiants: consommation par substances



État de la base de données: 11.2.2013

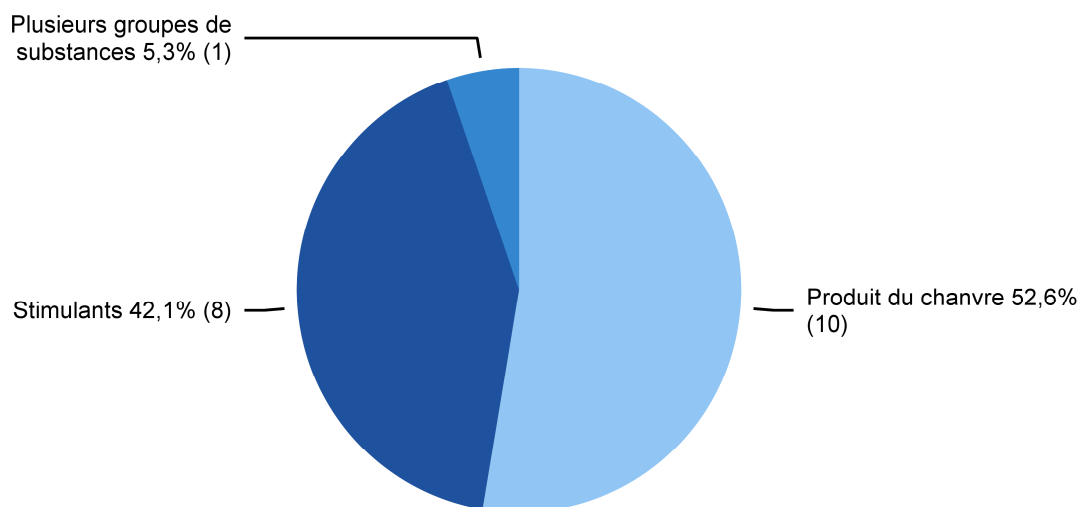
Source: SPC

© Office fédéral de la statistique (OFS)

Figure 30: Loi sur les stupéfiants: consommation par substances

2.9.3.2 Trafic par substances

Loi sur les stupéfiants: trafic par substances



État de la base de données: 11.2.2013

Source: SPC

© Office fédéral de la statistique (OFS)

Figure 31: Loi sur les stupéfiants: trafic par substances

2.9.4 Loi sur les stupéfiants: prévenus

2.9.4.1 Consommation selon la catégorie d'âge et la nationalité des prévenus

Loi sur les stupéfiants : consommation selon le groupe d'âge et la nationalité des prévenus

	Total	<10	10-14	15-17	18-19	20-24	25-29	30-39	40-49	50-59	60+
Suisses	100	0	3	25	14	27	12	11	6	2	0
Étrangers	166	0	1	12	15	69	31	26	12	0	0
résidents	30	0	1	4	5	8	5	5	2	0	0
asile	10	0	0	1	1	4	3	1	0	0	0
autres	126	0	0	7	9	57	23	20	10	0	0
Suissesses	7	0	0	3	0	3	1	0	0	0	0
Étrangères	9	0	1	0	0	6	1	1	0	0	0
résidents	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
asile	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
autres	9	0	1	0	0	6	1	1	0	0	0

© Office fédéral de la statistique (OFS)

Tableau 27: Loi sur les stupéfiants : consommation selon le groupe d'âge et la nationalité des prévenus

2.9.4.2 Trafic selon la catégorie d'âge et la nationalité des prévenus

Loi sur les stupéfiants: trafic selon la catégorie d'âge et la nationalité des prévenus

	Total	<10	10-14	15-17	18-19	20-24	25-29	30-39	40-49	50-59	60+
Suisses	5	0	0	3	1	1	0	0	0	0	0
Étrangers	11	0	0	0	0	5	4	2	0	0	0
résidents	1	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0
asile	3	0	0	0	0	2	1	0	0	0	0
autres	7	0	0	0	0	3	3	1	0	0	0
Suissesses	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Étrangères	1	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0
résidents	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
asile	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
autres	1	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0

© Office fédéral de la statistique (OFS)

Tableau 28: Loi sur les stupéfiants: trafic selon la catégorie d'âge et la nationalité des prévenus

2.9.4.3 Loi sur les stupéfiants: fréquences des enregistrements par prévenu dans une année civile

Loi sur les stupéfiants: fréquences des enregistrements par prévenu dans une année civile

	Enregistrements (affaires)						Total
	1	2	3	4	5-10	>10	
Total mineurs	43	4	1	0	0	0	48
Suisses	28	3	1	0	0	0	32
Étrangers	15	1	0	0	0	0	16
résidents	4	1	0	0	0	0	5
asile	1	0	0	0	0	0	1
autres	10	0	0	0	0	0	10
Total adultes	232	8	3	1	2	0	246
Suisses	76	2	0	0	1	0	79
Étrangers	156	6	3	1	1	0	167
résidents	22	0	1	1	1	0	25
asile	8	2	0	0	0	0	10
autres	126	4	2	0	0	0	132

© Office fédéral de la statistique (OFS)

Tableau 29: Loi sur les stupéfiants: fréquences des enregistrements par prévenu dans une année civile

2.9.5 Décès dus à la drogue: évolution

Décès dus à la drogue: évolution

	2011	2012	Différence
Hommes	1	1	0%
Femmes	0	0	0%
Adultes	1	1	0%
Mineurs	0	0	0%
Suisses/sses	0	1	s.i.
Étrangers/ères	1	0	-100%
Total décès dûs à la drogue	1	1	0%

© Office fédéral de la statistique (OFS)

Tableau 30: Décès dus à la drogue: évolution

La détermination de la cause de la mort ne tombe pas dans le domaine de compétence de la police. Aussi, une classification d'après des critères médicaux n'est pas possible pour la police. La police va souvent, mais certainement pas toujours, relever quand une personne décède des conséquences d'une consommation de drogue. Les chiffres présentés sont à comprendre comme l'indication de la fréquence des décès dus à la drogue rencontrés par la police lors d'une intervention. C'est pourquoi le nombre de «décès dus à la drogue» médicalement diagnostiqués différera des chiffres transmis par la police.

2.9.6 Loi sur les stupéfiants: Saisies de stupéfiants

Loi sur les stupéfiants: Saisies de stupéfiants

	affaires	pièces/tablettes/ doses/joints	kilo	ml	plantes
Produits de chanvre					
Cannabis	-	-	-	-	-
Chanvre (Plante fraîche: avec inflorescences)	-	-	-	-	-
Chanvre (Plante sèche: avec inflorescences)	1	-	0,054	-	-
Haschisch	98	2	0,678	-	-
Huile de haschisch	-	-	-	-	-
Marijuana	182	22	10,102	-	201
Stimulants					
Amphétamines	4	7	0,004	-	-
Crack	-	-	-	-	-
Ecstasy	3	180	0,002	-	-
Khat	-	-	-	-	-
Feuilles de coca	-	-	-	-	-
Cocaïne	13	-	1,593	-	-
Méthamphétamine (pilules thaïes, ice, crystal)	1	-	0,001	-	-
Opiacés					
Héroïne	7	-	0,087	-	-
Morphine/Héroïne base	-	-	-	-	-
Opium	-	-	-	-	-
Méthadone	3	-	-	157,500	-
Autres produits de substitution	-	-	-	-	-
Hallucinogènes					
Champignons hallucinogènes (Psilocybes)	2	-	0,018	-	-
LSD	3	2	-	-	-
Mescaline	-	-	-	-	-
Autres hallucinogènes	-	-	-	-	-
Autres substances					
Flunitrazepam (Rohypnol)	-	-	-	-	-
GHB/GBL	-	-	-	-	-
Autres substances stupéifiantes	2	-	0,003	-	-
Médicament sur ordonnance contenant des subst. stupéifiantes	-	-	-	-	-
Médicament en vente libre contenant des subst. stupéifiantes	-	-	-	-	-
Substance pas encore connue	-	-	-	-	-

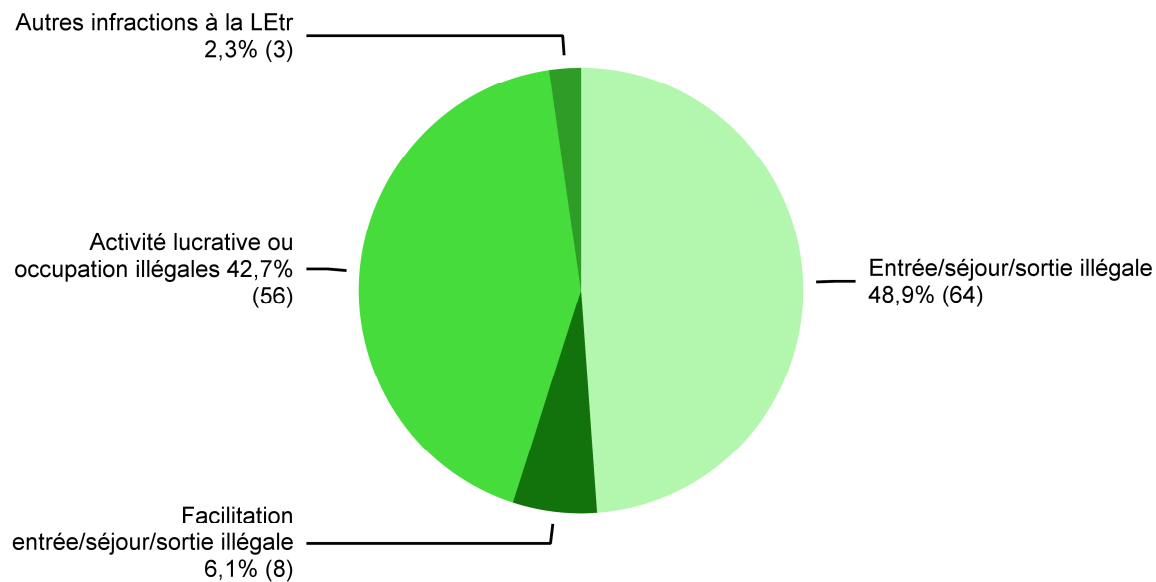
© Office fédéral de la statistique (OFS)

Tableau 31: Loi sur les stupéfiants: Saisies de stupéfiants

2.10 Loi sur les étrangers (LEtr)

2.10.1 Loi sur les étrangers: répartition selon l'infraction

Loi sur les étrangers: répartition selon l'infraction



État de la base de données: 11.2.2013

Source: SPC

© Office fédéral de la statistique (OFS)

Figure 32: Loi sur les étrangers: répartition selon l'infraction

2.10.2 Loi sur les étrangers: élucidations et évolution des infractions

Loi sur les étrangers: élucidations et évolution des infractions

	2011		2012		Différence
	Infrac-tions	Élucida-tions	Infrac-tions	Élucida-tions	
Total infractions à la LEtr	72	100,0%	131	100,0%	82%
Total entrée/séjour/sortie illégal	30	100,0%	64	100,0%	113%
Viol. des dispo. sur l'entrée	4	100,0%	2	100,0%	-50%
Séjour illégal	26	100,0%	61	100,0%	135%
Entrer/quitter CH sans passer par poste front. autorisé	0	s.i.	1	100,0%	s.i.
Viol. dispo. sur l'entrée dans autres pays	0	s.i.	0	s.i.	0%
Total facilitation entrée/séjour/sortie ill.	5	100,0%	8	100,0%	60%
Incitation à l'entrée/séjour/sortie illégal	5	100,0%	8	100,0%	60%
Faciliter entrée illég. sur territoire autre état	0	s.i.	0	s.i.	0%
Assist. illég., but enrichissement ou dans une assoc.	0	s.i.	0	s.i.	0%
Total activité lucrative ou occupation illégales	36	100,0%	56	100,0%	56%
Exercer une activité lucrative sans autoris.	27	100,0%	43	100,0%	59%
Procurer une activité lucrative sans autoris.	0	s.i.	0	s.i.	0%
Occupation d'étrangers non autorisée	9	100,0%	13	100,0%	44%
Emploi répété d'étrangers sans autoris.	0	s.i.	0	s.i.	0%
Changement d'emploi sans autoris.	0	s.i.	0	s.i.	0%
Total induire la justice en erreur	0	s.i.	0	s.i.	0%
Fausses indications / dissimulation de faits	0	s.i.	0	s.i.	0%
Mariage pour éluder prescr. admission/séjour	0	s.i.	0	s.i.	0%
Total autres infractions à la LEtr	1	100,0%	3	100,0%	200%
Non-respect assign. lieu de résidence	1	100,0%	1	100,0%	0%
Viol. obligation de déclarer son arrivée/départ	0	s.i.	2	100,0%	s.i.
Déplacement résidence dans autre canton sans autorisation	0	s.i.	0	s.i.	0%
Non-respect des conditions de l'autorisation	0	s.i.	0	s.i.	0%
Non-respect de l'obligation de collaborer, doc. de voyage	0	s.i.	0	s.i.	0%
Autres infractions à la LEtr	0	s.i.	0	s.i.	0%

© Office fédéral de la statistique (OFS)

Tableau 32: Loi sur les étrangers: élucidations et évolution des infractions

3 Évolution

3.1 Tableaux

3.1.1 *Infractions selon la loi*

Infractions selon la loi

	2009	2010	2011	2012
Code pénal (CP)	2 986	3 336	3 693	4 368
Loi sur les stupéfiants (LStup)	481	601	564	618
Loi sur les Étrangers (LEtr)	114	80	72	131

© Office fédéral de la statistique (OFS)

Tableau 33: Infractions selon la loi

3.1.2 Titres du Code pénal et sélection d'infractions

Titres du Code pénal et sélection d'infractions

	2009	2010	2011	2012
Total général du Code pénal	2 986	3 336	3 693	4 368
Total vie et intégrité corporelle	232	240	256	230
Homicides consommés (Art. 111–113/116)	0	0	1	0
Homicides tentatives (Art. 111–113/116)	0	0	1	0
Lésions corporelles graves (Art. 122)	5	2	7	8
Lésions corporelles simples (Art. 123)	106	104	148	117
Total patrimoine	2 067	2 338	2 547	3 092
Vol (sans vol de véhicule) (Art. 139)	934	1 111	1 263	1 671
dont vol par effraction	289	396	432	565
dont vol à l'arrachée	2	2	7	9
Vol de véhicule	293	341	366	379
Brigandage (Art. 140)	7	5	10	24
Dom. à la propriété (sans vol) (Art. 144)	434	361	324	286
Escroquerie (Art. 146)	33	31	65	35
Extorsion et chantage (Art. 156)	3	1	8	7
Infract. ds faillite, pours. pr dettes (Art. 163–171)	0	1	0	1
Total honneur, domaine secret ou privé	131	145	171	162
Diffamation et calomnie (Art. 173 + 174)	19	35	41	43
Total liberté	393	499	559	711
Menaces (Art. 180)	93	76	95	115
Contrainte (Art. 181)	12	8	15	10
Traite d'êtres humains (Art. 182)	0	0	0	0
Séquestration et enlèvement (Art. 183)	1	4	9	6
Violation de domicile sans vol (Art. 186)	9	17	10	14
Total intégrité sexuelle	30	26	40	51
Actes d'ordre sexuel avec des enfants (Art. 187)	12	13	10	20
Viol (Art. 190)	2	4	6	9
Exhibitionnisme (Art. 194)	3	1	3	6
Pornographie (Art. 197)	3	3	2	2
Total danger collectif	48	31	52	41
Incendie intentionnel (Art. 221)	20	11	22	7
Total autorité publique	33	22	27	22
Violence ou menace contre fonction. (Art. 285)	15	11	17	14
Total administration de la justice	2	3	1	8
Blanchiment d'argent (Art. 305bis)	0	0	0	4
Autres Code pénal	50	32	40	51

© Office fédéral de la statistique (OFS)

Tableau 34: Titres du Code pénal et sélection d'infractions

3.1.3 Code pénal: Infractions par district

	2009	2010	2011	2012
Delémont	1 719	2 014	2 136	2 716
Porrentruy	1 015	1 027	1 142	1 326
Les Franches-Montagnes	252	295	415	326

© Office fédéral de la statistique (OFS)

Tableau 35: Code pénal: Infractions par district

3.1.4 Code pénal: Infractions par commune

	2009	2010	2011	2012
Delémont	1 035	1 192	1 351	1 653
Porrentruy	467	444	523	629
Courrendlin	119	132	123	203
Courtételle	93	101	58	165
Bassecourt	119	106	161	138
Saignelégier	119	118	134	136
Courroux	95	70	128	132
Alle	58	39	49	95
Boncourt	78	87	88	83
Courfaivre	35	47	62	83
Courgenay	65	55	69	67
Glovelier	37	109	35	66
Courtedoux	22	28	37	63
Les Breuleux	28	20	54	61
Le Noirmont	49	74	100	56
Vicques	31	48	48	52
Basse-Allaine	31	43	90	51
Fahy	18	38	35	49
Haute-Ajoie	23	21	25	46
La Baroche	30	33	22	45
Les Bois	19	18	37	30
Bure	17	15	28	29
Develier	20	61	63	29
Rossemaison	13	1	6	27
Boécourt	12	23	18	26
Clos du Doubs	48	57	23	25
Cornol	33	28	24	24
Soyhières	43	35	5	23
Fontenais	17	27	14	22
Bonfol	42	19	23	19
Ederswiler	s.i.	8	11	19
Courchavon	3	3	6	18
Movelier	10	11	12	15
Grandfontaine	6	16	12	14
Mervelier	9	6	7	13
Saulcy	1	3	3	12
Vendlincourt	12	14	6	12
Beurnevésin	8	5	7	11
Soulce	1	3	1	11
Bressaucourt	9	21	9	9
Autres	111	157	186	107

© Office fédéral de la statistique (OFS)

Tableau 36: Code pénal: Infractions par commune

3.1.5 Infractions à la loi sur les stupéfiants

	2009	2010	2011	2012
Total infractions à la LStup	481	601	564	618
Total possession/saisie	200	193	236	276
Possession/saisie contravention	0	0	0	0
Possession/saisie délit	197	191	235	275
Possession/saisie crime	3	2	1	1
Total consommation	252	337	289	310
Total culture/production	12	16	12	8
Culture/production contravention	0	0	0	0
Culture / production délit	6	15	12	8
Culture / production crime	6	1	0	0
Total trafic	8	54	19	19
Trafic délit	7	48	11	13
Trafic crime	1	6	8	6
Total contrebande	9	1	8	5
Importation, exportation, transit délit	9	1	6	2
Importation, exportation, transit crime	0	0	2	3

© Office fédéral de la statistique (OFS)

Tableau 37: Infractions à la loi sur les stupéfiants

3.1.6 Loi sur les stupéfiants: Infractions par district

	2009	2010	2011	2012
Porrentruy	262	321	316	357
Delémont	154	243	184	194
Les Franches-Montagnes	65	37	64	67

© Office fédéral de la statistique (OFS)

Tableau 38: Loi sur les stupéfiants: Infractions par district

3.1.7 Loi sur les stupéfiants: Infractions par commune

	2009	2010	2011	2012
Boncourt	72	91	109	172
Delémont	75	101	125	137
Porrentruy	48	103	63	57
Fahy	25	16	39	52
Saignelégier	29	13	21	21
La Baroche	7	10	18	20
Basse-Allaine	4	8	5	18
Les Bois	13	14	8	18
Courroux	2	7	10	16
Le Noirmont	14	3	8	16
Courrendlin	19	4	11	12
Bure	52	8	4	10
Pleigne	0	0	0	9
Saint-Brais	3	0	2	8
Courtételle	20	2	0	6
Courfaivre	9	1	1	5
Haute-Ajoie	13	11	15	5
Courgenay	3	8	10	4
Les Breuleux	2	0	8	4
Lugnez	10	2	2	4
Bassecourt	9	5	7	3
Clos du Doubs	7	36	2	3
Alle	2	2	4	2
Beurnevésin	13	10	14	2
Coeuve	0	0	4	2
Courchavon	0	0	2	2
Rocourt	2	0	0	2
Soyhières	7	7	4	2
Undervelier	2	6	2	2
Vendlincourt	0	2	8	2
Vicques	5	52	4	2
Boécourt	0	0	0	0
Bonfol	1	6	8	0
Bourrignon	0	s.i.	0	0
Bressaucourt	0	1	0	0
Châtillon (JU)	0	0	0	0
Corban	0	3	s.i.	0
Cornol	1	4	2	0
Courchapoix	0	0	0	0
Courtedoux	0	2	2	0
Autres communes	12	63	42	0

© Office fédéral de la statistique (OFS)

Tableau 39: Loi sur les stupéfiants: Infractions par commune

3.1.8 Infractions à la loi sur les étrangers

	2009	2010	2011	2012
Total général infractions à la LEtr	114	80	72	131
Total entrée/séjour/sortie illégal	24	20	30	64
Violation des dispositions sur l'entrée	9	1	4	2
Séjour illégal	13	17	26	61
Entrer/sortir sans passer par poste front. autorisé	2	2	0	1
Viol. dispo. sur l'entrée dans autres pays	0	0	0	0
Total facilitation entrée/séjour/sortie ill.	7	4	5	8
Incitation à l'entrée/séjour/sortie illégal	7	4	5	8
Faciliter entrée illég. sur territoire autre état	0	0	0	0
Assist. illég., but enrichissement ou dans une assoc.	0	0	0	0
Total activité lucrative ou occupation illégales	69	49	36	56
Exercer une activité lucrative sans autoris.	38	33	27	43
Procurer une activité lucrative sans autoris.	0	0	0	0
Occupation d'étrangers non autorisée	31	16	9	13
Emploi répété d'étrangers sans autoris.	0	0	0	0
Changement d'emploi sans autoris.	0	0	0	0
Total induire la justice en erreur	0	0	0	0
Fausse indications / dissimulation de faits	0	0	0	0
Mariage pour éluder prescr. admission/séjour	0	0	0	0
Total autres infractions à la LEtr	14	7	1	3
Non-respect assign. lieu de résidence	0	7	1	1
Viol. obligation de déclarer son arrivée/départ	0	0	0	2
Déplacement résidence dans autre canton sans autorisation	0	0	0	0
Non-respect des conditions de l'autorisation	0	0	0	0
Non-respect de l'obligation de collaborer, doc. de voyage	0	0	0	0
Autres infractions à la LEtr	14	0	0	0

© Office fédéral de la statistique (OFS)

Tableau 40: Infractions à la loi sur les étrangers

3.1.9 Loi sur les étrangers: Infractions par district

	2009	2010	2011	2012
Delémont	56	21	34	65
Porrentruy	47	51	36	58
Les Franches-Montagnes	11	8	2	8

© Office fédéral de la statistique (OFS)

Tableau 41: Loi sur les étrangers: Infractions par district

3.1.10 Loi sur les étrangers: Infractions par commune

	2009	2010	2011	2012
Delémont	22	6	24	45
Boncourt	5	12	11	18
Haute-Ajoie	2	4	6	7
Lugnez	0	0	5	0
Bassecourt	2	2	3	3
Courgenay	1	0	3	2
Courrendlin	5	2	3	2
Courroux	0	0	2	0
Courtedoux	1	6	2	0
Fahy	5	0	2	1
La Baroche	2	4	2	6
Alle	1	0	1	2
Beurnevésin	2	0	1	3
Coeuve	0	1	1	0
Fontenais	0	0	1	0
Les Breuleux	2	4	1	3
Porrentruy	15	20	1	12
Saignelégier	5	2	1	3
Soyhières	2	3	1	0
Undervelier	0	3	1	0
Basse-Allaine	8	1	0	1
Boécourt	3	1	0	0
Bonfol	0	0	0	0
Bourrignon	0	s.i.	0	0
Bressaucourt	0	0	0	0
Bure	1	0	0	2
Châtillon (JU)	0	0	0	0
Clos du Doubs	4	3	0	0
Corban	0	0	s.i.	0
Cornol	0	0	0	0
Courchapoix	0	0	0	0
Courchavon	0	0	0	0
Courfaivre	2	0	0	0
Courtételle	6	3	0	10
Damphreux	s.i.	0	0	3
Develier	0	0	0	0
Ederswiler	s.i.	0	0	0
Glovelier	0	1	0	3
Grandfontaine	0	0	0	0
La Chaux-des-Breuleux	0	s.i.	0	s.i.
Autres communes	18	2	0	5

© Office fédéral de la statistique (OFS)

Tableau 42: Loi sur les étrangers: Infractions par commune

3.1.11 *Infractions de violence*

	2009	2010	2011	2012
Total infractions de violence	360	330	413	414
Violence grave (exercée)	7	6	15	21
Homicides (Art. 111–113/116), y c. tentatives	0	0	2	0
Homicides avec arme à feu	0	0	0	0
Homicides avec arme coupante/tranchante	0	0	0	0
Homicides avec arme contondante/d'estoc	0	0	0	0
Homicides avec violence physique	0	0	0	0
Homicides autre instrument	0	0	2	0
Homicides sans notion/inconnu	0	0	0	0
Lésions corporelles graves (Art. 122)	5	2	7	8
Lés. corp. graves avec arme à feu	0	0	0	0
Lés. corp. graves avec arme coupante/tranchante	0	0	0	0
Lés. corp. graves avec arme contondante/d'estoc	0	0	0	0
Lés. corp. graves avec violence physique	4	2	6	6
Lés. corp. graves autre instrument	1	0	1	2
Lés. corp. graves sans notion/inconnu	0	0	0	0
Prise d'otage (Art. 185)	0	0	0	1
Viol (Art. 190)	2	4	6	9
Brigandage (Art. 140 al. 4)	0	0	0	3
Violence d'intensité moyenne (exercée év. menaces de violence)	257	247	295	271
Lésions corporelles simples (Art. 123)	106	104	148	117
Voies de fait (Art. 126)	90	66	49	65
Participation à rixe (Art. 133)	10	18	18	9
Participation à agression (Art. 134)	10	29	16	17
Brigandage (Art. 140 al. 1–3)	7	5	10	21
Contrainte (Art. 181)	12	8	15	10
Séquestration/enlèvement (Art. 183)	1	4	9	6
Séq./enl. circonstances aggravantes (Art. 184)	0	0	1	0
Contrainte sexuelle (Art. 189)	6	2	12	12
Violence/menace contre les fonct. (Art. 285)	15	11	17	14
Extorsion et chantage (Art. 156 al. 3)	0	0	0	0
Violence d'intensité moyenne (menaces de violence)	96	77	103	122
Menaces (Art. 180)	93	76	95	115
Extorsion et chantage (Art. 156 al. 1,2,4)	3	1	8	7

© Office fédéral de la statistique (OFS)

Tableau 43: Infractions de violence

3.1.12 Infractions de violence domestique

	2009	2010	2011	2012
Total infractions de violence domestiques	177	148	159	158
Homicides consommés (Art. 111–113/116)	0	0	1	0
Homicides tentatives (Art. 111–113/116)	0	0	0	0
Lésions corporelles graves (Art. 122)	0	1	1	3
Lésions corporelles simples (Art. 123)	41	22	28	32
Voies de fait (Art. 126)	34	23	14	19
Mise en danger vie (Art. 129)	2	2	5	3
Injure (Art. 177)	38	39	36	35
Util. abusive d'une install. de télécommunication (Art. 179septies)	3	10	8	6
Menaces (Art. 180)	43	32	38	31
Contrainte (Art. 181)	5	5	8	3
Séquestration et enlèvement (Art. 183/184)	0	2	2	2
Actes sexuels enfant (Art. 187)	5	4	5	4
Actes sex. personnes dépendantes (Art. 188)	0	0	0	0
Contrainte sexuelle (Art. 189)	1	0	2	5
Viol (Art. 190)	1	2	1	1
AOS sur pers. incap. de discernement (Art. 191)	0	0	0	0
Autres articles du CP	4	6	10	14

© Office fédéral de la statistique (OFS)

Tableau 44: Infractions de violence domestiques

3.1.13 Infractions contre le patrimoine

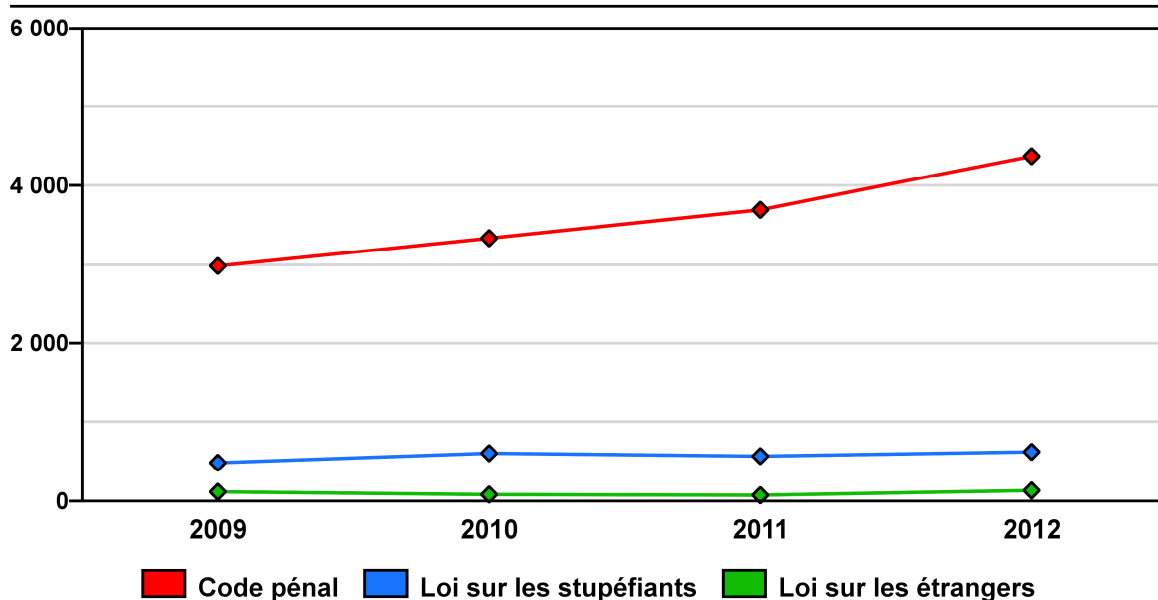
	2009	2010	2011	2012
Total patrimoine (incl. Art 94 LCR)	2 067	2 338	2 547	3 092
Appropriation illégitime (Art. 137)	11	22	21	29
Abus de confiance (Art. 138)	10	20	12	9
Vol (sans vol de véhicule) (Art. 139)	934	1 111	1 263	1 671
Vol de véhicule (Art. 139 CP/Art. 94 LCR)	293	341	366	379
Brigandage (Art. 140)	7	5	10	24
Soustraction de chose (Art. 141)	0	1	1	0
Soustraction de données (Art. 143)	0	0	1	15
Accès indu sys. info (Art. 143 bis)	0	0	4	0
Dom. à la propriété (Art. 144)	434	361	324	286
Dom. à la propriété lors de vol (Art. 144)	315	414	447	580
Escroquerie (Art. 146)	33	31	65	35
Utilis. fraud. ordinateur (Art. 147)	11	12	16	34
Filouterie d'auberge (Art. 149)	1	3	1	2
Obtent. fraud. prestation (Art. 150)	2	3	1	1
Extorsion et chantage (Art. 156)	3	1	8	7
Gestion déloyale (Art. 158)	1	2	2	1
Détournement de salaire (Art. 159)	0	0	0	0
Recel (Art. 160)	6	9	3	9
Banquer. fraud. et fraude saisie (Art. 163)	0	0	0	0
Détourn. valeur patrimoine (Art. 169)	0	1	0	1
Autres infractions contre le patrimoine	6	1	2	9

3.2 Graphiques

Afin d'observer facilement l'évolution des dénonciations enregistrées par la police, une sélection de graphiques a été effectuée. Pour chaque graphique, le total est indiqué par une ligne noire, soit pour les lois (Code pénal et LStup) ou les titres du code pénal. Les autres couleurs représentent l'évolution d'infractions ou de groupes d'infractions choisis.

3.2.1 Infractions selon la loi

Infractions selon la loi



État de la base de données: 11.2.2013

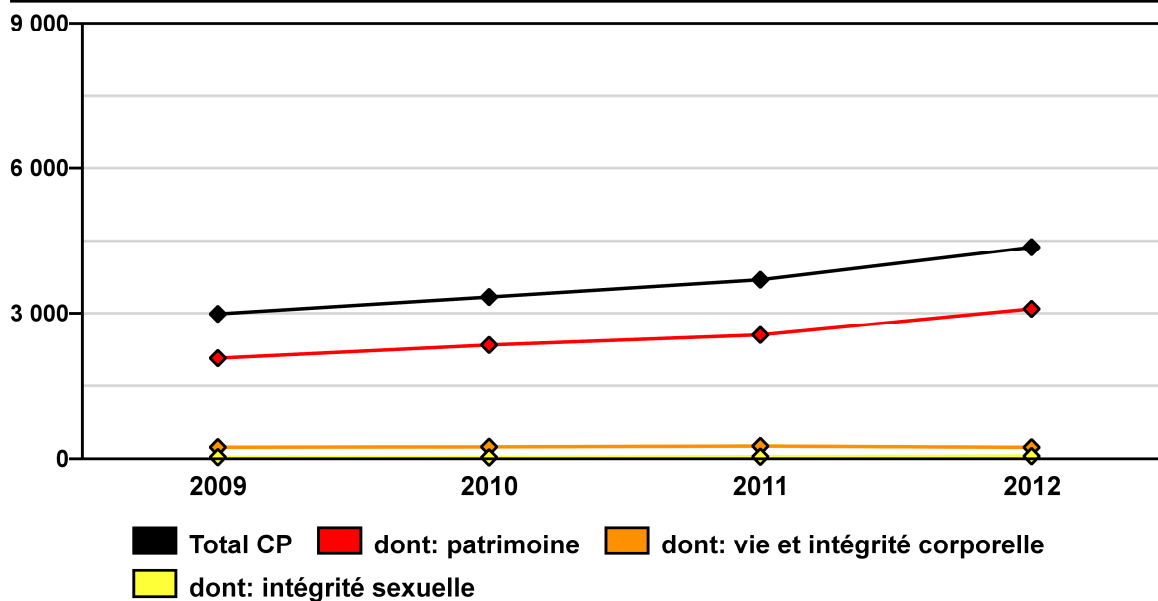
Source: SPC

© Office fédéral de la statistique (OFS)

Figure 33: Infractions selon la loi

3.2.2 Code pénal: sélection de titres

Code pénal: sélection de titres



État de la base de données: 11.2.2013

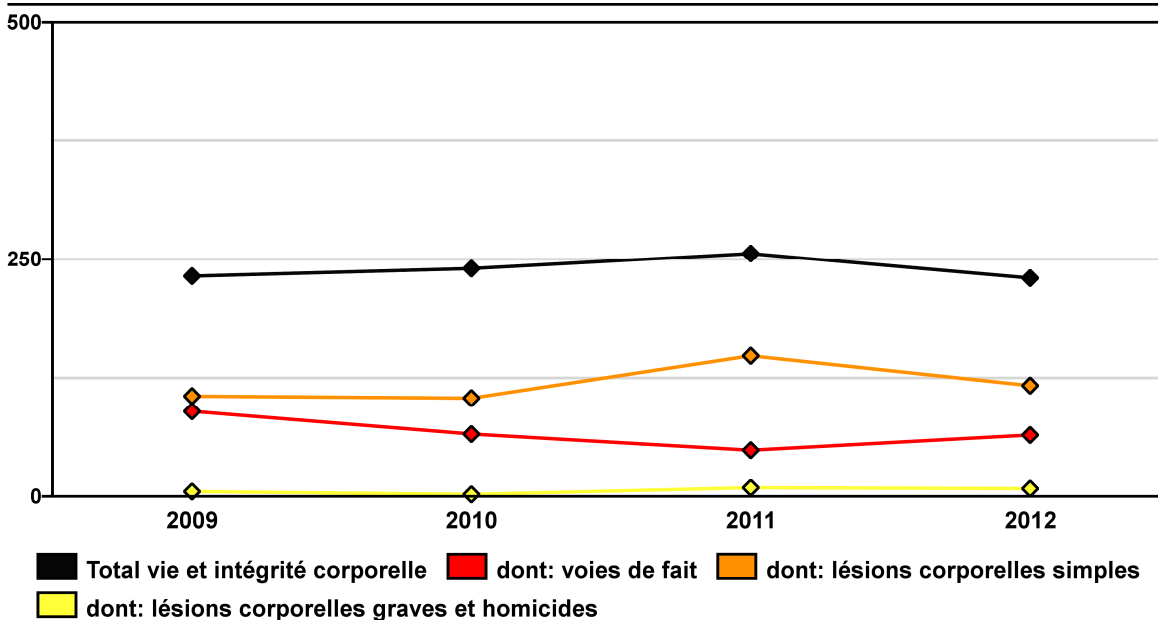
Source: SPC

© Office fédéral de la statistique (OFS)

Figure 34: Code pénal: sélection de titres

3.2.3 Infractions contre la vie et l'intégrité corporelle

Infractions contre la vie et l'intégrité corporelle



État de la base de données: 11.2.2013

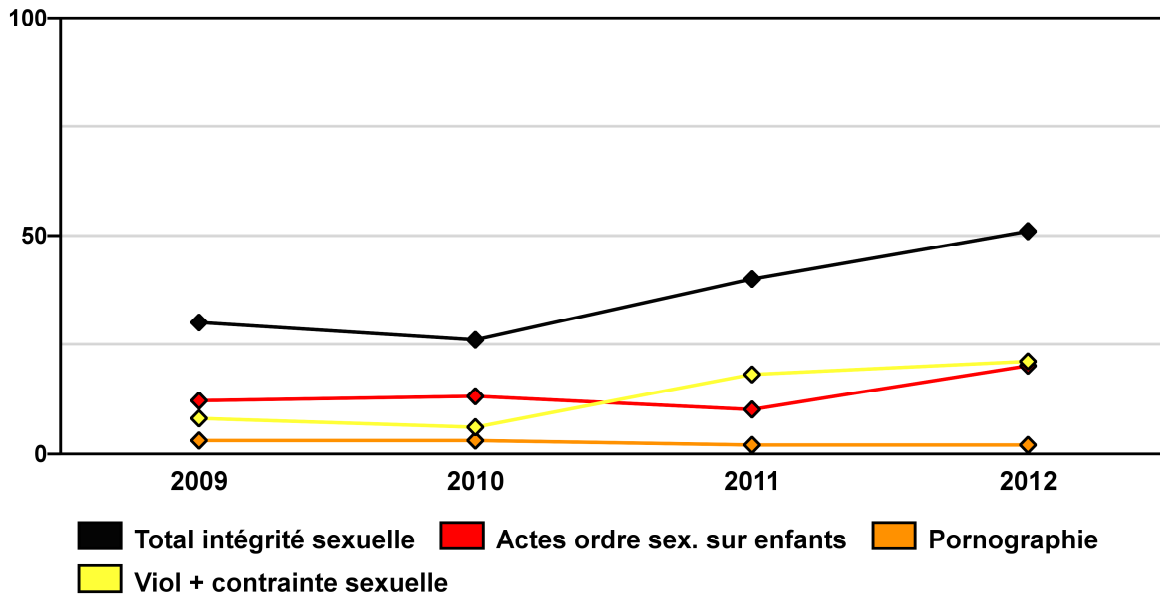
Source: SPC

© Office fédéral de la statistique (OFS)

Figure 35: Infractions contre la vie et l'intégrité corporelle

3.2.4 Infractions contre l'intégrité sexuelle

Infractions contre l'intégrité sexuelle



État de la base de données: 11.2.2013

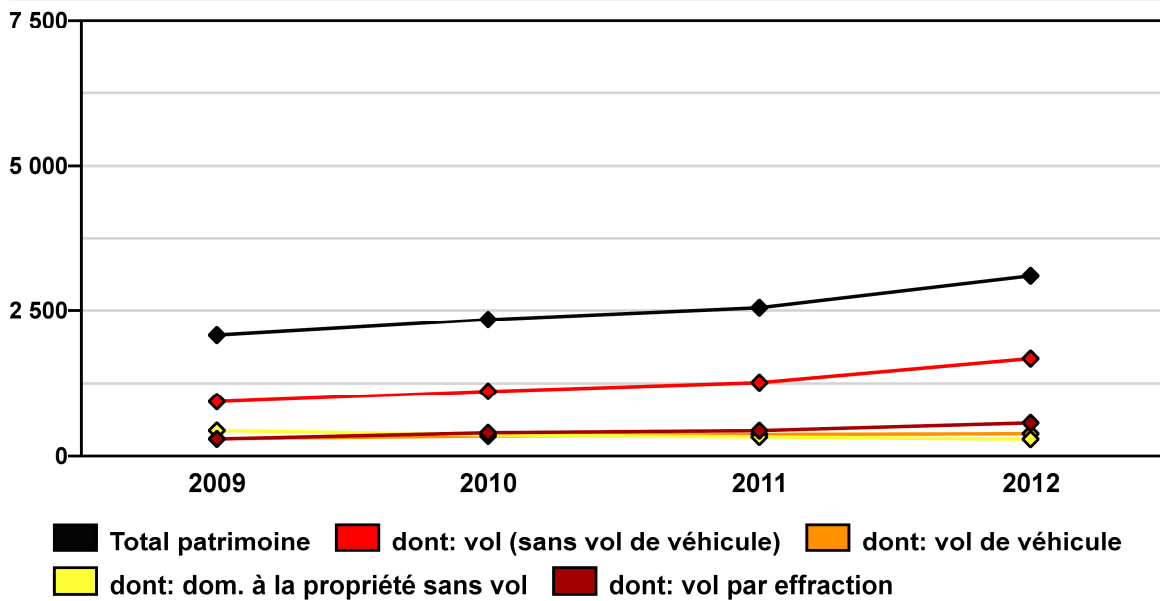
Source: SPC

© Office fédéral de la statistique (OFS)

Figure 36: Infractions contre l'intégrité sexuelle

3.2.5 Infractions contre le patrimoine

Infractions contre le patrimoine



État de la base de données: 11.2.2013

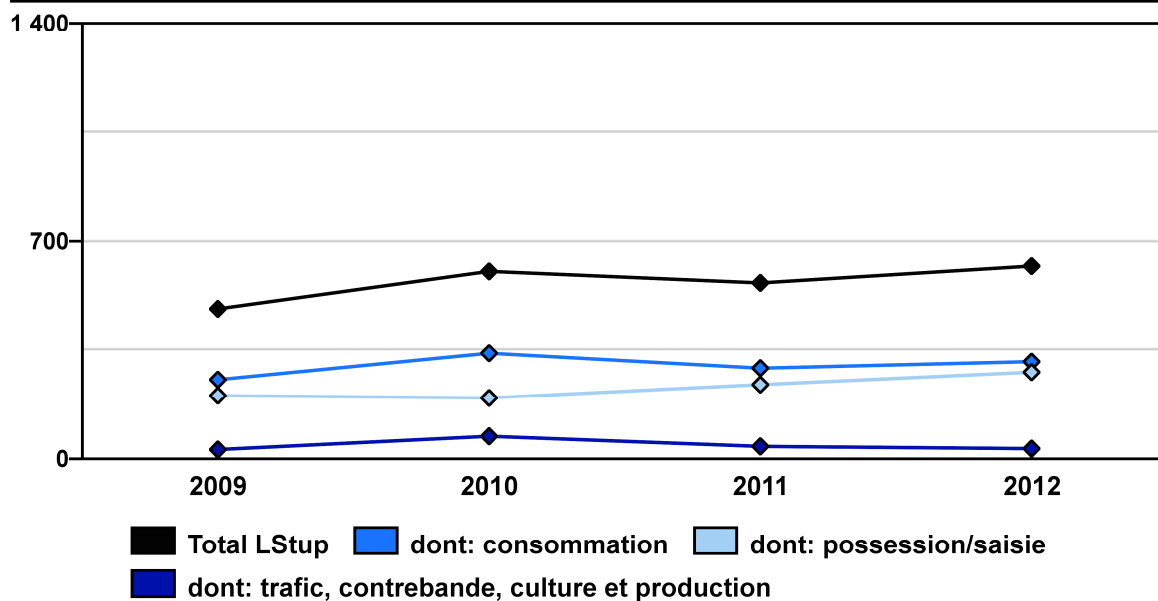
Source: SPC

© Office fédéral de la statistique (OFS)

Figure 37: Infractions contre le patrimoine

3.2.6 Infractions à la loi sur les stupéfiants

Infractions à la loi sur les stupéfiants



État de la base de données: 11.2.2013

Source: SPC

© Office fédéral de la statistique (OFS)

Figure 38: Infractions à la loi sur les stupéfiants

4 Suppléments cantonaux en fonction des besoins

4.1 Événements cantonaux

Choix d'événements avec interventions policières: évolution des événements

	2011	2012	Différence
Total incendie	14	21	50%
dont cause inconnue	3	8	167%
dont cause technique	10	13	30%
dont cause naturelle	1	0	-100%
Total incendie de véhicule	0	0	0%
Total explosion	0	0	0%
Total décès extraordinaire	17	7	-59%
dont cause naturelle	12	7	-42%
dont cause inconnue	5	0	-100%
Total suicide	19	11	-42%
dont par arme à feu	7	2	-71%
dont par pendaison	7	7	0%
dont par noyade	0	0	0%
dont par inhalation de gaz	1	0	-100%
dont par empoisonnement	0	0	0%
dont par absorption de médicaments	1	0	-100%
dont par collision	0	0	0%
dont par précipitation dans le vide	0	1	s.i.
dont par arme blanche	0	0	0%
dont par étouffement	0	0	0%
dont par immolation	0	0	0%
dont par explosion	0	0	0%
dont par le biais d'une organisation d'aide au suicide	2	1	-50%
dont par électrocution	0	0	0%
dont par autres modalités/modalités inconnues	1	0	-100%
Total tentative de suicide	7	8	14%
Total accident (sans LCR)	9	13	44%
dont de travail	6	11	83%
dont de sport ou loisir	0	1	s.i.
dont noyade ou accident de plongée	0	0	0%
dont de montagne	0	0	0%
dont d'avion/aérien	0	0	0%
dont de navigation	0	0	0%
dont de chemin de fer (Y.c de téléphérique et funiculaire)	1	0	-100%
dont avalanche	0	0	0%
dont accident chimique (poison, gaz)	0	0	0%
dont autres accidents	2	1	-50%
Total personne disparue	12	12	0%
dont disparue	8	7	-13%
dont évadée	1	0	-100%
dont en fuite	3	5	67%
Total intervention dans la sphère privée	0	0	0%

© Office fédéral de la statistique (OFS)

Tableau 46: Choix d'événements avec interventions policières: évolution des événements

4.2 Infractions à la loi sur la circulation routière (LCR)

Loi sur la circulation routière: élucidations et évolution des infractions

	2011		2012		Différence
	Infrac-tions	Élucida-tions	Infrac-tions	Élucida-tions	
Total général	0	s.i.	0	s.i.	0%
Total loi sur la circulation routière (LCR)	0	s.i.	0	s.i.	0%
Total Ordonnance sur les chauffeurs (OTR)	0	s.i.	0	s.i.	0%
Violation des règles de circulations (Art. 90)	0	s.i.	0	s.i.	0%
dont contraventions	0	s.i.	0	s.i.	0%
dont délits	0	s.i.	0	s.i.	0%
Incapacité de conduire et opposition etc. (Art. 91)	0	s.i.	0	s.i.	0%
dont ébriété	0	s.i.	0	s.i.	0%
dont autres motifs d'incapacité (drogue, médicaments, maladie)	0	s.i.	0	s.i.	0%
Infractions en cas d'accident (Art. 92)	0	s.i.	0	s.i.	0%
dont accident avec blessés/issue mortelle	0	s.i.	0	s.i.	0%
Sécurité du véhicule (Art. 93)	0	s.i.	0	s.i.	0%
Vol d'usage (Art. 94)	0	s.i.	0	s.i.	0%
dont véhicules à moteur	0	s.i.	0	s.i.	0%
dont véhicules non motorisés	0	s.i.	0	s.i.	0%
Conduite sans permis de conduire (Art. 95)	0	s.i.	0	s.i.	0%
Usage abusif de permis et de plaques (Art. 96)	0	s.i.	0	s.i.	0%
Détérioration, déplacement ou enlèvement de signaux (Art. 97)	0	s.i.	0	s.i.	0%
Déplacement de signal/marque sans autorisation (Art. 98)	0	s.i.	0	s.i.	0%
Autres contraventions (Art. 99)	0	s.i.	0	s.i.	0%

© Office fédéral de la statistique (OFS)

Tableau 47: Loi sur la circulation routière: élucidations et évolution des infractions

5 Glossaire méthodologique

5.1 Introduction

La SPC recense les faits relevant du droit pénal que la police a enregistrés. Sont enregistrés tous les articles du code pénal (CP), mais également les dispositions pénales relevant des lois fédérales annexes. En outre, les infractions contre la LEtr et la LStup sont recensées de façon détaillée, mais font l'objet d'une exploitation séparée.

Ne sont pas comprises dans la SPC les actions illégales dont la police n'a pas eu connaissance (chiffre noir de la criminalité) ou qui débouchent directement sur une procédure judiciaire par d'autres voies. De même, les infractions liées au trafic routier ne sont pas recensées de manière exhaustive.

5.2 Définitions

5.2.1 Le cas/l'affaire

Par cas, il faut entendre l'ensemble des infractions enregistrées dans le cadre d'un dépôt de plainte ou d'une procédure d'enquête policière. Une saisie absolument homogène n'est pas possible au niveau des cas, puisque les cantons présentent des répartitions de compétences différentes et des usages disparates dans l'établissement des rapports, une diversité que seul un gros investissement permettrait d'harmoniser. Le nombre des cas est certes mentionné, mais le dénombrement des cas n'est pas primordial dans le cadre de la SPC.

5.2.2 L'infraction

Un acte est enregistré comme une ou plusieurs infractions s'il enfreint un ou plusieurs articles de loi. La notion d'acte utilisée pour la SPC découle de la définition fournie par le texte de loi (p. ex. homicide, participation à une rixe, gestion déloyale, etc.). Sont dénombrés les actes délictueux clairement identifiables, sans égard au nombre de lésés. Ce dernier est exploité séparément.

5.2.3 L'infraction élucidée/la personne prévenue

Une infraction est considérée élucidée lorsque, d'un point de vue policier, une personne peut être identifiée comme le prévenu de cette infraction. S'il s'agit d'une infraction collective, c'est-à-dire d'un groupe de personnes suspectées, l'infraction est réputée élucidée dès qu'une seule de ces personnes a été identifiée. Cette personne figure dans la SPC comme prévenu. Sont également considérés comme prévenus, les instigateurs, les coauteurs et les complices. Le statut attribué correspond à l'état provisoire des connaissances de la police et ne préjuge en rien d'une éventuelle procédure judiciaire ultérieure.

5.2.4 La personne lésée

Les lésés sont des personnes qui ont subi une atteinte à leur intégrité physique, psychique, sociale ou économique causée par un acte contraire au droit. Les personnes morales qui ont annoncé un dommage matériel ou économique (p. ex. vol à l'étalage) sont également comprises dans cette catégorie. Grâce au caractère supplémentaire « personne morale » ou « personne physique », les deux catégories différentes de lésés peuvent être dissociées l'une de l'autre.

5.2.5 La population résidente permanente

Dans le cadre du nouveau système de recensement de la population, la statistique de la population et des ménages (STATPOP) remplace la statistique de l'état annuel de la population (ESPOP). Avec l'introduction de STATPOP, la notion de « population résidente permanente » a été redéfinie compte tenu des recommandations internationales (ordonnance du 19 décembre 2008 sur le recensement fédéral de la population RS 431.112.1, art.

2, let. d). La population résidante permanente, telle qu'elle est définie dans STATPOP à partir de 2010, comprend, en plus de la population qui était considérée dans ESPOP, les personnes dans le processus d'asile totalisant au moins 12 mois de résidence en Suisse.

Concernant la présente statistique policière de la criminalité et les prévenus étant dans un processus d'asile, il n'est pas possible de déterminer s'ils totalisent ou non 12 mois de résidence en Suisse. Ils sont par conséquent tous inclus dans la catégorie «asile» ou «autres» .

5.2.6 Etat des communes

Dans le présent fascicule, nous nous sommes basés sur l'état des communes au 1er juillet 2011. Cette fusion est rétroactivement appliquée pour les années précédentes afin d'être en mesure de comparer les communes dans le temps.

5.3 Principes d'exploitation des données

5.3.1 Statistique de sortie

La date de sortie est définie comme la date d'exploitation standard.

Les exploitations selon la date de sortie indiquent le nombre d'affaires dont la police a «achevé» le traitement et/ou qu'elle a dénoncées pour le mois ou l'année précédent. Les affaires criminelles ou événements policiers des années civiles précédentes peuvent également y figurer.

5.3.2 Principe du lieu de commission de l'infraction

Seules seront prises en considération les infractions qui ont eu lieu sur le territoire suisse, resp. sur le territoire cantonal considéré ou dont le dommage s'est produit sur ce territoire sans que la personne lésée ne l'ait quitté.

5.3.3 Comptage des personnes ou comptage unique

Une personne n'est comptée qu'une seule fois comme personne réelle, indépendamment du nombre d'actes qui lui sont attribués.

Lors de l'établissement de listes de différents articles de loi, les personnes à qui plusieurs infractions sont imputées sont recensées inévitablement de manière répétée par article, titre ou loi.

5.4 Chiffres clés

Diverses formes d'indices sont utilisées pour décrire le domaine couvert par la statistique de la criminalité. La distinction entre les chiffres absolus et relatifs y est centrale.

5.4.1 Chiffres absolus

Les chiffres absolus représentent les fréquences recensées des cas, des infractions, des prévenus, des lésés, etc. comme chiffres pris isolément. En général, les chiffres absolus ne sont guère significatifs et ne permettent pas de comparaison entre différentes valeurs de départ.

5.4.2 Chiffres relatifs

Les ratios sont obtenus par la division de deux valeurs absolues. Ainsi, la valeur à mesurer (par ex. nombre d'infractions) est mise en relation avec une autre valeur qui sert de mesure (par ex. l'effectif de la population). Ces ratios permettent ainsi une meilleure comparabilité entre différents ensembles (par ex. comparaisons entre cantons ou comparaisons entre différentes parties de la population).

Valeur de la fréquence (VF)

La valeur de la fréquence est le nombre d'infractions enregistrées au total ou en référence à un seul article de loi calculé pour 1000 habitants. Ce calcul se base sur les chiffres de la population résidente permanente à la fin de l'année précédente. Les chiffres utilisés sont ceux de l'ESPOP jusqu'en 2010 et dès 2011, ceux de la nouvelle STATPOP (voir 6.2.5).

$$VF = \frac{\text{Infractions enregistrées} \times 1000}{\text{Effectif de la population}}$$

La pertinence de la valeur de la fréquence est restreinte par le fait que seule une partie des infractions commises arrivent à la connaissance de la police et que les voyageurs, les touristes, les visiteurs, etc., (soit toutes les personnes qui ne sont pas officiellement inscrites en Suisse) ne sont pas compris dans l'effectif de la population suisse. Les infractions commises par des personnes appartenant à cette catégorie sont également recensées dans la statistique policière de la criminalité. Lors de l'interprétation des valeurs de la fréquence, il faut prendre en considération le fait que la part de la population fluctuante n'est pas de taille égale partout, qu'elle est la plus importante dans les places économiques, les lieux touristiques ou les autres centres, et qu'en de tels endroits, elle entraîne des distorsions à la hausse.

Taux de prévenus (TP)

Le taux de prévenus (TP) représente le nombre de suspects identifiés, calculé pour 1000 habitants du groupe de population correspondant, sans prendre en compte les mineurs de moins de dix ans. Conformément au TP, le taux de lésés peut également être calculé.

$$TP = \frac{\text{Prévenus dès 10 ans} \times 1000}{\text{Groupe de population correspondant dès 10 ans}}$$

La problématique du taux de prévenus (TP) découle des multiples zones de criminalité cachée:

- chiffre noir des infractions qui ne sont pas l'objet de plainte,
- chiffre noir des infractions qui ne sont pas élucidées.

C'est pourquoi le TP ne peut pas refléter le taux de criminalité effectif, mais au mieux les taux de criminalité calculés, pour divers groupes, sur la base des enregistrements effectués par la police. Un calcul du taux de criminalité des prévenus non suisses et non inscrits officiellement (autres étrangers) ne sera pas possible en raison de la taille inconnue de ce groupe de population .

5.4.3 Graphiques

Dans les graphiques, la somme des pourcentages n'équivaut pas toujours à 100% en raison des arrondis. Par exemple, 3 fois 33.33% (arrondi 33.3%) donne un total de 99.9% au lieu de 100%.

6 Index des tableaux

Tableau 1: Éluclidations et évolution des infractions selon la loi	11
Tableau 2: Titres du Code pénal et sélection d'infractions : élucidations et évolution des infractions.....	12
Tableau 3: Code pénal: fréquence (‰) et évolution par district	15
Tableau 4: Code pénal: fréquence (‰) et évolution par commune.....	16
Tableau 5: Loi sur les stupéfiants: fréquence (‰) et évolution par district.....	18
Tableau 6: Loi sur les stupéfiants: fréquence (‰) et évolution par commune	19
Tableau 7: Loi sur les étrangers: fréquence (‰) et évolution par district.....	20
Tableau 8: Loi sur les étrangers: fréquence (‰) et évolution par commune.....	22
Tableau 9: Code pénal: nombre de prévenus selon la nationalité et le statut de séjour	27
Tableau 10: Loi sur les stupéfiants: nombre de prévenus selon la nationalité et le statut de séjour	27
Tableau 11: Loi sur les étrangers: nombre de prévenus selon la nationalité et le statut de séjour	28
Tableau 12: Code pénal : nombre d'infractions dans une année civile par prévenu	28
Tableau 13: Loi sur les stupéfiants : nombre d'infractions dans une année civile par prévenu.....	29
Tableau 14: Loi sur les étrangers: nombre d'infractions dans une année civile par prévenu.....	29
Tableau 15: Nombre de prévenus par infraction au Code pénal.....	30
Tableau 16: Infractions de violence: élucidations et évolution des infractions	32
Tableau 17: Prévenus d'infractions violentes selon l'âge, le sexe et la nationalité	35
Tableau 18: Lésés d'infractions violentes selon l'âge et le sexe	36
Tableau 19: Violences domestiques: évolution des infractions.....	39
Tableau 20: Infractions contre l'intégrité sexuelle: élucidations et évolution des infractions	41
Tableau 21: Infractions contre le patrimoine : élucidations et évolution des infractions	44
Tableau 22: Brigandage selon l'instrument : élucidations et évolution des infractions.....	45
Tableau 23: Type de vol : élucidation et évolution des infractions	47
Tableau 24: Vol de véhicule : élucidations et évolution des infractions.....	49
Tableau 25: Dommages à la propriété : élucidations et évolution des infractions.....	50
Tableau 26: Loi sur les stupéfiants : élucidations et évolution des infractions	52
Tableau 27: Loi sur les stupéfiants : consommation selon le groupe d'âge et la nationalité des prévenus... 54	54
Tableau 28: Loi sur les stupéfiants: trafic selon la catégorie d'âge et la nationalité des prévenus.....	55
Tableau 29: Loi sur les stupéfiants: fréquences des enregistrements par prévenu dans une année civile... 55	55
Tableau 30: Décès du à la drogue: évolution.....	56
Tableau 31: Loi sur les stupéfiants: Saisies de stupéfiants.....	57
Tableau 32: Loi sur les étrangers: élucidations et évolution des infractions	59
Tableau 33: Infractions selon la loi	60
Tableau 34: Titres du Code pénal et sélection d'infractions.....	61
Tableau 35: Code pénal: Infractions par district.....	62
Tableau 36: Code pénal: Infractions par commune	63
Tableau 37: Infractions à la loi sur les stupéfiants	64
Tableau 38: Loi sur les stupéfiants: Infractions par district	64
Tableau 39: Loi sur les stupéfiants: Infractions par commune	65
Tableau 40: Infractions à la loi sur les étrangers	66
Tableau 41: Loi sur les étrangers: Infractions par district.....	66
Tableau 42: Loi sur les étrangers: Infractions par commune	67
Tableau 43: Infractions de violence	68
Tableau 44: Infractions de violence domestiques	69
Tableau 45: Infractions contre le patrimoine	70
Tableau 46: Choix d'événements avec interventions policières: évolution des événements	74
Tableau 47: Loi sur la circulation routière: élucidations et évolution des infractions	75

8. Index des figures

Figure 1: Répartition des infractions selon la loi	10
Figure 2: Répartition selon les titres du Code pénal	11
Figure 3: Sélection d'infractions du Code pénal avec indication des élucidations (y compris celles des années précédentes)	13
Figure 4: Code pénal (CP): fréquence (%) par district.....	14
Figure 5: Code pénal (CP): Fréquence (%) par commune	15
Figure 6: Loi sur les stupéfiants (LStup): fréquence (%) par district	17
Figure 7: Loi sur les stupéfiants (LStup): Fréquence (%) par commune.....	18
Figure 8: Loi sur les étrangers (LEtr): fréquence (%) par district	20
Figure 9: Loi sur les étrangers (LEtr): Fréquence (%) par commune.....	21
Figure 10: Code pénal: prévenus selon l'âge et le sexe	23
Figure 11: Loi sur les stupéfiants: prévenus selon l'âge et le sexe	24
Figure 12: Loi sur les étrangers: prévenus selon l'âge et le sexe	24
Figure 13: Nationalité des prévenus selon la loi (Suisses/étrangers selon le statut de séjour).....	25
Figure 14: Infractions de violence: répartition selon le type de violence	31
Figure 15: Infractions de violence selon l'endroit: public-privé	33
Figure 16: Infractions de violence selon l'endroit: catégories détaillées.....	33
Figure 18: Lésions corporelles graves (art. 122) selon l'instrument.....	34
Figure 19: Violences domestiques: répartition selon l'infraction	38
Figure 20: Violences domestiques: type de relation entre lésé et prévenu	40
Figure 21: Infractions contre l'intégrité sexuelle: répartition selon l'infraction	41
Figure 22: Infractions contre l'intégrité sexuelle selon l'endroit.....	42
Figure 23: Infractions contre le patrimoine: répartition selon l'infraction	43
Figure 24: Brigandage selon l'instrument.....	45
Figure 25: Vol (sans vol de véhicules): répartition selon le type de vol.....	46
Figure 26: Vol par effraction selon l'endroit: public-privé.....	47
Figure 27: Vol par effraction selon l'endroit: catégories détaillées	48
Figure 28: Vol de véhicule: répartition selon le type de véhicule	49
Figure 29: Dommages à la propriété : répartition selon le contexte	50
Figure 32: Loi sur les stupéfiants : répartition selon la forme d'infraction.....	51
Figure 33: Loi sur les stupéfiants: consommation par substances.....	53
Figure 34: Loi sur les stupéfiants: trafic par substances	54
Figure 35: Loi sur les étrangers: répartition selon l'infraction.....	58
Figure 36: Infractions selon la loi	70
Figure 37: Code pénal: sélection de titres.....	71
Figure 38: Infractions contre la vie et l'intégrité corporelle	71
Figure 39: Infractions contre l'intégrité sexuelle	72
Figure 40: Infractions contre le patrimoine.....	72
Figure 41: Infractions à la loi sur les stupéfiants	73